

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
JUIN 2014

Présenté par
Jean-Paul Huchon
*Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT-CADRE MEDIATION, PREVENTION,
PROTECTION
ET DEUXIÈME AFFECTATION POUR L'ANNEE 2014**

Chapitre budgétaire : 935 « Aménagement du territoire »
Code fonctionnel : 57 « Sécurité »
Programme : HP57-004 « Actions de prévention et de médiation »
Action : 15700402 « Action de prévention et de médiation »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	5
ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF ARTICLE 29.....	7
ANNEXE 2 : ÉTAT RÉCAPITULATIF	16
ANNEXE 3 : FICHES PROJETS	47

EXPOSE DES MOTIFS

1. Mise en œuvre du dispositif Médiation, Prévention, Protection

Le dispositif Médiation, Prévention, Protection issu du rapport-cadre adopté le 16 février 2012 (CR 22-12) vise à renforcer l'implication de la Région Île-de-France en matière de médiation et de prévention de la délinquance.

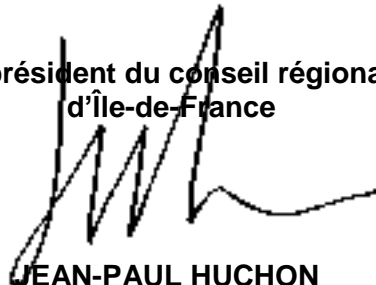
Ce dispositif vise à soutenir notamment des actions portant sur les thèmes de la médiation, prévention, protection dans le cadre d'appels à projets :

- Concernant la médiation, l'appel à projets porte sur le soutien aux actions de médiation sociale, de médiation familiale et de médiation scolaire.
- Concernant la prévention, les actions portent sur le soutien à l'exercice de l'autorité parentale, l'accès au droit, l'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison.
- Concernant les projets sur la protection et l'accompagnement des publics fragiles, les actions financées portent sur l'aide aux victimes, l'aide aux enfants témoins ou victimes de violences familiales et l'aide aux séjours de rupture pour les jeunes en grande difficulté.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 88 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de **1 226 680 €** d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » - code fonctionnel 57 « sécurité » - programme HP57- 004 (157004) « Actions de prévention et de médiation » - action (15700402) « Action de prévention et de médiation ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Île-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU****MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT-CADRE MEDIATION, PREVENTION, PROTECTION
ET DEUXIÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2014**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;
- VU** La délibération n°CR 70-98 du 4 décembre 1998 relative à la contribution du Conseil Régional à l'amélioration de la sécurité en Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 22-12 du 16 février 2012 relative à l'approbation du dispositif cadre « Médiation Prévention Protection » ;
- VU** La délibération n° CP 14-274 du 10 avril 2014 relative à la mise en œuvre du rapport-cadre médiation, prévention, protection et première affectation pour l'année 2014, et à l'adoption d'une nouvelle convention type ;
- VU** Vu le budget de la Région Île-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport CP 14-3/5 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de la politique de la ville et de la sécurité ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Médiation, Prévention, Protection », au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 226 680 €** disponible sur le chapitre «935 « Aménagement des territoires » - code fonctionnel 57 « sécurité » - programme HP57- 004 (157004) « Actions de prévention et de médiation » - action (15700402) « Action de prévention et de médiation » du budget 2014.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les organismes bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type visée approuvée par l'article 6 de la délibération CP 14-274 du 10 avril 2014, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Article 2 :

Accepte la dérogation visée à l'article 29 du règlement budgétaire et financier pour les projets mentionnés dans l'état récapitulatif présenté en annexe 1 et autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date d'éligibilité.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF ARTICLE 29

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX004089	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Reprise des relations plus apaisées et sécurisées enfants-parents dans un cadre respecté par tous	AADEF MEDIATION ENFANCE FAMILLE	01/01/2014
EX003775	aide aux victimes - Permanences au Centre Médico-Judiciaire des Hauts de Seine	ADAVIP ASS DEP AIDE VICTIMES INFRACTION PENALES	02/01/2014
EX003910	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Accompagnement protégé des enfants témoins de violences conjugales au sein du couple parental	ADSEA 93 ASS SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE	01/01/2014
EX003791	aide aux victimes - Accueil et accompagnement des victimes de violences morales, intrafamiliales et de harcèlement (Stalking)	AJC CONTRE LA VIOLENCE MORALE INTFAM STALKING	01/01/2014
EX003892	prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - visites médiatisées - consultation de victimologie	ALTERNATIVE	01/01/2014
EX003848	aide aux victimes - violences conjugales et intrafamiliales	APCE 94 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT CRETEIL	01/01/2014
EX003902	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Espaces Rencontre	APCE/AFCCC 92 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DELEGATION	01/01/2014
EX004053	aide aux victimes - Accueil et orientation des victimes	AVIMEJ AIDE AUX VICTIMES ET MEDIATION JUDICIAIRE	01/01/2014
EX004175	AIDE AUX VICTIMES - Prise en charge des victimes de violences conjugales	CIDFF CENTRE D'INFORMATION DROITS FEMMES FAMILLES 92 BOULOGNE-BILLANCOURT	01/01/2014
EX004118	Aide aux victimes - Service d'aide aux femmes victimes de violences	CIDFF 77 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES LOGNES	01/01/2014
EX003924	aide aux victimes - permanences juridiques et soutien psychologique	CIDFF 78 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES DES YVELINES	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX003869	aide aux victimes - femmes victimes de violences : permanences, information et accompagnement	CIDFF 94 CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL DE MARNE	01/01/2014
EX003937	AIDE AUX VICTIMES - Permanences d'aides aux victimes d'infractions pénales par l'information juridique et le soutien psychologique sur l'ensemble du département du Val-d'Oise	CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE	01/01/2014
EX003814	AIDE AUX VICTIMES - Repérage et accompagnement vers le droit commun des mineurs étrangers en situation de danger sur toute la Région Île-de-France	HORS LA RUE	01/01/2014
EX003941	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Travail en réseau autour de l'enfant victime	INSTITUT DE VICTIMOLOGIE	01/01/2014
EX003983	AIDE AUX VICTIMES - Aide juridique et psychologique aux victimes	L HEBERGEMENT DIFFERENT L HED	01/01/2014
EX004106	prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - accompagnement des enfants victimes de violence conjugale	LE RELAIS DE SENART	01/01/2014
EX004189	prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - prise en charge des enfants exposés aux violences et soutien à la parentalité des femmes victimes de violences conjugales	L'ESCALE	02/01/2014
EX004039	AIDE AUX VICTIMES - Consultations spécialisées d'aide aux victimes de violences familiales et conjugales	LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE	01/01/2014
EX004904	aide aux victimes - Aide aux victimes d'infractions pénales	MEDIIVIPP 91 - ASSO DEPARTEMENTALE DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES	01/01/2014
EX003824	AIDE AUX VICTIMES - Prise en charge psychologique et psychothérapeutique des victimes de torture et des mineurs isolés étrangers	PARCOURS D'EXIL	01/01/2014
EX003859	AIDE AUX VICTIMES - Aide aux victimes d'infractions pénales	PARIS AIDE AUX VICTIMES	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX003876	aide aux victimes - écouter, informer, accompagner les victimes d'infractions pénales et d'accidents collectifs	SOS VICTIMES 78	01/01/2014
EX003905	AIDE AUX VICTIMES - Aide aux victimes d'infractions pénales en Seine-Saint-Denis	SOS VICTIMES 93	01/01/2014
EX003844	MÉDIATION SCOLAIRE - Médiation-Ecole-Famille	AARMMI ASSOCIATION ADULTES RELAIS MEDIATEURS MEDIATRICES INTERCULTURELLES	01/01/2014
EX003838	MÉDIATION FAMILIALE - Espace rencontre pour le maintien des relations enfants-parents	ACPP CENTRE PILOTE POUR LA PARENTALITE	01/01/2014
EX004025	médiation familiale - mode alternatif de résolution des conflits familiaux dans le Val d'Oise	APCE AFCCC 94 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	01/01/2014
EX004187	MÉDIATION FAMILIALE - Point Rencontre	APCE 75 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	01/01/2014
EX003817	MÉDIATION FAMILIALE - Espace de Rencontre Enfants-Parents pour l'exercice des droits de visite	APCE/AFCCC 93 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	01/01/2014
EX003810	MÉDIATION FAMILIALE - Entretiens en médiation familiale et accompagnement des parents sur plusieurs territoires d'Île-de-France	ASSOCIATION OLGA SPITZER	01/01/2014
EX003789	MÉDIATION SCOLAIRE - Prévention de la violence et de l'exclusion scolaire dans les collèges et les lycées d'Île-de-France	CECCOF	01/01/2014
EX003765	MÉDIATION FAMILIALE - Soutien aux familles à travers un lieu neutre permettant le maintien des liens parents/enfants	CERAF SOLIDARITES	01/01/2014
EX003777	MÉDIATION FAMILIALE - Accompagnement des familles par la médiation familiale	CERAFF CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE D'ACCOMP FAMILIAL	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX003891	médiation familiale - Renouer les liens familiaux rompus	ESPACE DROIT FAMILLE	01/01/2014
EX003793	médiation familiale - entretiens de médiation familiale	ILE-DE-FRANCE MEDIATION	01/01/2014
EX003929	MÉDIATION FAMILIALE - Médiation familiale et Espace Rencontre	LA MAISON DE LA MEDIATION	01/01/2014
EX003919	médiation familiale - Accompagner les parents séparés dans la gestion de leurs conflits et la prise de décisions concernant leurs enfants	MEDIATEURS 77	01/01/2014
EX003846	MÉDIATION FAMILIALE - Permanences de médiation familiale ordonnée et spontanée	OPEJ OEUVRE DE PROTECTION DES ENFANTS JUIFS	01/01/2014
EX004018	MÉDIATION SOCIALE - Médiation sociale et familiale	OPPELIA	01/01/2014
EX004133	médiation scolaire - médiation sociale en milieu scolaire	OPTIMA	01/01/2014
EX003956	MÉDIATION SCOLAIRE - Action de médiation sociale en milieu scolaire au sein de deux collèges et six écoles primaires	PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS	06/01/2014
EX003755	médiation sociale - Précarité énergétique	PIMMS DE MELUN - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	01/01/2014
EX003818	MÉDIATION SOCIALE - Résoudre les conflits entre des particuliers et des entreprises de service public de l'énergie	PIMMS DE PARIS	01/01/2014
EX004116	MÉDIATION SOCIALE - Faciliter l'accès aux services publics	PIMMS DE SEVRAN	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX004152	médiation sociale - Aider à la résolution de conflits de la vie quotidienne, entre usagers et partenaires privés ou institutionnels	PIMMS DES MUREAUX POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	01/01/2014
EX003951	MÉDIATION FAMILIALE - Médiatiser les conflits, rétablir la communication et trouver des solutions	SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE	01/01/2014
EX004012	médiation familiale - Favoriser la résolution des conflits au sein des familles	UDAF 94 UNION DEPT ASS FAMILIALES	30/01/2014
EX003925	MÉDIATION SOCIALE - Favoriser la participation des habitants et plus particulièrement des jeunes par la médiation de conflits	VIVRE ENSEMBLE MAROC TANGER	01/01/2014
EX004197	SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - Animation de groupes de parents	AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES	01/01/2014
EX004070	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Mesures alternatives à l'incarcération	ABC INSERTION - ASSOCIATION ARGENTEUIL BATIMENT CHANTIERS	02/01/2014
EX003885	aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Contrôle judiciaire socio-éducatif	ACJUSE ASSOCIATION DE CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO EDUCATIF DE SEINE ET MARNE	01/01/2014
EX003834	SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - L'école des parents : améliorer et renforcer les bonnes pratiques d'éducation	ADDFEAP - ASSOCIATION DEFENSE DES DROITS DE LA FAMILLE D'ENTRAIDE ET AMITIE ENTRE LES PEUPLES	01/01/2014
EX003856	aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Animation d'un atelier vidéo au sein de la maison d'arrêt de Fresnes	AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES	01/01/2014
EX003761	aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des détenus et sortants de prison	AMPLIETUDE	02/01/2014
EX003987	ACCÈS AU DROIT - Orienter et soutenir des personnes en difficulté, travailler à leur restauration personnelle et à leur insertion	APASO ASS PREVENTION ACCUEIL SOUTIEN ET ORIENTATION	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX004003	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Permettre aux parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants de les rencontrer dans un lieu neutre	APCE/AFCC ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 77	01/01/2014
EX003940	ACCÈS AU DROIT - Appui aux travailleurs migrants et accès à leurs droits	APICED ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE, ET POUR L'EGALITE DES DROITS	01/01/2014
EX003785	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Groupe de paroles de parents incarcérés	APME ASSOCIATION PERE MERE ENFANTS	01/01/2014
EX003996	ACCÈS AU DROIT - Aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison	ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION ACTION PRISON ET JUSTICE	01/01/2014
EX004121	SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale	ARIFA ARCHIVES DE L'IMMIGRATION FAMILIALE	01/01/2014
EX004192	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Parloir pères-enfants et suivis psychologiques individuels	ARS ASSOCIATION POUR LA REINSERTION SOCIALE	01/01/2014
EX003741	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Action en milieu carcéral	CERCLE DE LA LONGUE BOXE	01/01/2014
EX003841	ACCÈS AU DROIT - Correspondants du Parquet dans le Val-de-Marne	CHRS APCARS	01/01/2014
EX003986	ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'accès au droit, prévenir la délinquance et les violences envers les femmes	CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	01/01/2014
EX003796	ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles qui en sont les plus éloignées	CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	01/04/2014
EX003762	ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'autonomie des femmes et la lutte contre les violences sexistes, par une information juridique individuelle	CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES	01/01/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX003758	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Parcours d'orientation et d'insertion professionnelle	CIE GRAINES DE SOLEIL	01/01/2014
EX004184	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Stages de citoyenneté, mesures alternatives à l'emprisonnement avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny	DIALOGUES CITOYENS	01/01/2014
EX003829	ACCÈS AU DROIT - Développement et renforcement de permanences d'accès aux droits sociaux pour les demandeurs d'asile d'Île-de-France.	DOM'ASILE	01/03/2014
EX003992	ACCÈS AU DROIT - Organiser des permanences juridiques gratuites dans des lieux où se rendent les personnes en situation précaire	DROITS D'URGENCE	01/01/2014
EX003973	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - redonner confiance aux parents et les restaurer dans leur rôle éducatif	EPE ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS 77 SUD	01/01/2014
EX003855	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Soutien par un accompagnement personnalisé vers l'emploi de jeunes placés sous main de justice et/ou sortants de prisons	ETHIK SERVICES	01/01/2014
EX004134	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Insertion sociale et accès à l'emploi	FAIRE ASSOCIATION DE FORMATION ET AIDE A LA REINSERTION	01/01/2014
EX003760	ACCÈS AU DROIT - Permanences d'écrivain public et d'accès au droit	FEMMES DE LA TERRE	01/01/2014
EX004141	ACCÈS AU DROIT - Permanences quotidiennes, sociales et juridiques d'accès aux droits	FEMMES DES FRANCS MOISINS	01/01/2014
EX003770	AIDE A LA PARENTALITÉ - Soutenir les parents d'adolescents dans leur fonction de premiers éducateurs	JEUX CREATIVITE PARTAGE	01/01/2014
EX004158	aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Ateliers de percussions africaine et sensibilisation à l'interculturalité pour les détenus mineurs	LA COMPAGNIE DES TAMBOURLINGUEURS	03/02/2014

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX003812	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Favoriser chez les personnes sous main de justice une réflexion autour de la loi, des interdits, des droits et des devoirs	LE FRENE ASSOCIATION	01/01/2014
EX004178	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - "De part et d'autre", dispositif d'ateliers de production de regards explorant la question du "milieu ouvert"	LES YEUX DE L'OUÏE	02/01/2014
EX003911	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Accueillir dans un lieu neutre les enfants, parents, grands-parents, pour établir et rétablir la communication	MAISON DE FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU	01/01/2014
EX003899	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Prévenir la récidive par l'aide à la réinsertion administrative, l'insertion par l'hébergement et le retour à l'emploi	MRS MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE	01/01/2014
EX004146	accès au droit - Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques pour les personnes en difficulté social	NOUVELLES VOIES	01/01/2014
EX004107	AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS ET SORTANTS DE PRISON - Promotion et aide pour la réinsertion des personnes détenues et sortant de prison en Ile-de-France	OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS SECTION FRANCAISE	01/01/2014
EX003756	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - rencontres et échanges entre parents ; valoriser et développer les compétences parentales	PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE PHYSICIENS	01/01/2014
EX004196	soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Maison de l'adolescent	POINT ECOUTE CHAMPIGNY	02/01/2014
EX003933	accès au droit - lutte contre les violences faites aux femmes et leur(s) enfant(s)	SOS FEMMES MEAUX	01/01/2014

ANNEXE 2 : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003755 - médiation sociale - Précarité énergétique		
Bénéficiaire :	EX001064 - PIMMS DE MELUN - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES		
Localisation :	CA MELUN VAL DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
29 000,00 € HT	8,62 %	2 500,00 €

Dossier :	EX003765 - MÉDIATION FAMILIALE - Soutien aux familles à travers un lieu neutre permettant le maintien des liens parents/enfants		
Bénéficiaire :	P0001099 - CERAFF SOLIDARITES		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
74 635,00 € TTC	4,02 %	3 000,00 €

Dossier :	EX003777 - MÉDIATION FAMILIALE - Accompagnement des familles par la médiation familiale		
Bénéficiaire :	R26412 - CERAFF CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE D'ACCOMP FAMILIAL		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
388 560,00 € TTC	3,6 %	14 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003789 - MÉDIATION SCOLAIRE - Prévention de la violence et de l'exclusion scolaire dans les collèges et les lycées d'Île-de-France		
Bénéficiaire :	P0023031 - CECCOF		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
53 975,00 €	TTC 14,82 %	8 000,00 €	

Dossier :	EX003793 - médiation familiale - entretiens de médiation familiale		
Bénéficiaire :	R38286 - ILE-DE-FRANCE MEDIATION		
Localisation :	MEULAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
76 300,00 €	TTC 9,17 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX003810 - MÉDIATION FAMILIALE - Entretiens en médiation familiale et accompagnement des parents sur plusieurs territoires d'Île-de-France		
Bénéficiaire :	R28455 - ASSOCIATION OLGA SPITZER		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
404 556,00 €	TTC 2,47 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003817 - MÉDIATION FAMILIALE - Espace de Rencontre Enfants-Parents pour l'exercice des droits de visite		
Bénéficiaire :	EX000903 - APCE/AFCCC 93 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
91 598,00 €	TTC 7,64 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX003818 - MÉDIATION SOCIALE - Résoudre les conflits entre des particuliers et des entreprises de service public de l'énergie		
Bénéficiaire :	R30184 - PIMMS DE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
187 380,00 €	TTC 9,07 %	17 000,00 €	

Dossier :	EX003838 - MÉDIATION FAMILIALE - Espace rencontre pour le maintien des relations enfants-parents		
Bénéficiaire :	R31444 - ACPP CENTRE PILOTE POUR LA PARENTALITE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
99 625,00 €	TTC 8,03 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003844 - MÉDIATION SCOLAIRE - Médiation-Ecole-Famille		
Bénéficiaire :	P0020460 - AARMMI ASSOCIATION ADULTES RELAIS MEDIATEURS MEDIATRICES INTERCULTURELLES		
Localisation :	DRANCY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
40 460,00 €	TTC	7,41 %	3 000,00 €

Dossier :	EX003846 - MÉDIATION FAMILIALE - Permanences de médiation familiale ordonnée et spontanée		
Bénéficiaire :	R26601 - OPEJ OEUVRE DE PROTECTION DES ENFANTS JUIFS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
97 331,00 €	TTC	25,69 %	25 000,00 €

Dossier :	EX003891 - médiation familiale - Renouer les liens familiaux rompus		
Bénéficiaire :	R25063 - ESPACE DROIT FAMILLE		
Localisation :	CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
219 273,00 €	TTC	14,14 %	31 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003919 - médiation familiale - Accompagner les parents séparés dans la gestion de leurs conflits et la prise de décisions concernant leurs enfants		
Bénéficiaire :	P0016440 - MEDiateurs 77		
Localisation :	FONTAINEBLEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
64 600,00 €	TTC 3,1 %	2 000,00 €	

Dossier :	EX003925 - MÉDIATION SOCIALE - Favoriser la participation des habitants et plus particulièrement des jeunes par la médiation de conflits		
Bénéficiaire :	P0011372 - VIVRE ENSEMBLE MAROC TANGER		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
0,00 €	TTC %	5 000,00 €	

Dossier :	EX003929 - MÉDIATION FAMILIALE - Médiation familiale et Espace Rencontre		
Bénéficiaire :	R35563 - LA MAISON DE LA MEDIATION		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
116 890,00 €	TTC 6,84 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX003951 - MÉDIATION FAMILIALE - Médiatiser les conflits, rétablir la communication et trouver des solutions		
Bénéficiaire :	R31029 - SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
162 461,00 €	TTC 4,31 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX003956 - MÉDIATION SCOLAIRE - Action de médiation sociale en milieu scolaire au sein de deux collèges et six écoles primaires		
Bénéficiaire :	P0021348 - PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
60 667,00 €	TTC 16,48 %	10 000,00 €	

Dossier :	EX004012 - médiation familiale - Favoriser la résolution des conflits au sein des familles		
Bénéficiaire :	R10933 - UDAF 94 UNION DEPT ASS FAMILIALES		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
62 500,00 €	TTC 19,2 %	12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX004018 - MÉDIATION SOCIALE - Médiation sociale et familiale		
Bénéficiaire :	R24507 - OPPELIA		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
53 656,00 €	TTC 11,18 %	6 000,00 €	

Dossier :	EX004025 - médiation familiale - mode alternatif de résolution des conflits familiaux dans le Val d'Oise		
Bénéficiaire :	R4761 - APCE AFCCC 94 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 200,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
97 806,00 €	TTC 1,23 %	1 200,00 €	

Dossier :	EX004116 - MÉDIATION SOCIALE - Faciliter l'accès aux services publics		
Bénéficiaire :	EX003840 - PIMMS DE SEVRAN		
Localisation :	SEVRAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
54 551,00 €	TTC 9,17 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000745 - Soutien à la médiation
---------------------	-----------------------------------

Dossier :	EX004133 - médiation scolaire - médiation sociale en milieu scolaire		
Bénéficiaire :	EX001142 - OPTIMA		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
101 650,00 €	TTC 16,72 %	17 000,00 €

Dossier :	EX004152 - médiation sociale - Aider à la résolution de conflits de la vie quotidienne, entre usagers et partenaires privés ou institutionnels		
Bénéficiaire :	P0021129 - PIMMS DES MUREAUX POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES		
Localisation :	LES MUREAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
48 358,00 €	TTC 8,27 %	4 000,00 €

Dossier :	EX004187 - MÉDIATION FAMILIALE - Point Rencontre		
Bénéficiaire :	R26534 - APCE 75 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
59 518,00 €	TTC 5,04 %	3 000,00 €

Total sur le dispositif 00000745 - Soutien à la médiation :	215 700,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003741 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Action en milieu carcéral		
Bénéficiaire :	R29261 - CERCLE DE LA LONGUE BOXE		
Localisation :	FRESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
14 000,00 €	TTC 42,86 %	6 000,00 €	

Dossier :	EX003756 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - rencontres et échanges entre parents ; valoriser et développer les compétences parentales		
Bénéficiaire :	EX001123 - PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE PHYSICIENS		
Localisation :	MANTES-LA-JOLIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
15 225,00 €	TTC 26,27 %	4 000,00 €	

Dossier :	EX003758 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Parcours d'orientation et d'insertion professionnelle		
Bénéficiaire :	R23792 - CIE GRAINES DE SOLEIL		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
47 300,00 €	TTC 10,57 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003760 - ACCÈS AU DROIT - Permanences d'écrivain public et d'accès au droit		
Bénéficiaire :	R21595 - FEMMES DE LA TERRE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
40 730,00 €	TTC 4,91 %	2 000,00 €

Dossier :	EX003761 - aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des détenus et sortants de prison		
Bénéficiaire :	P0016044 - AMPLIETUDE		
Localisation :	CA DE MANTES EN YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
12 000,00 €	TTC 50 %	6 000,00 €

Dossier :	EX003762 - ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'autonomie des femmes et la lutte contre les violences sexistes, par une information juridique individuelle		
Bénéficiaire :	P0007743 - CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
113 923,00 €	TTC 14,92 %	17 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003770 - AIDE A LA PARENTALITÉ - Soutenir les parents d'adolescents dans leur fonction de premiers éducateurs		
Bénéficiaire :	R31924 - JEUX CREATIVITE PARTAGE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 900,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
13 000,00 €	TTC	22,31 %	2 900,00 €

Dossier :	EX003785 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Groupe de paroles de parents incarcérés		
Bénéficiaire :	R22115 - APME ASSOCIATION PERE MERE ENFANTS		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
39 716,00 €	TTC	13,85 %	5 500,00 €

Dossier :	EX003787 - ACCES AU DROIT - Permanence juridique pour les femmes victimes de violences conjugales		
Bénéficiaire :	R37542 - LIBRES TERRES DES FEMMES		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
8 600,00 €	TTC	40,7 %	3 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003796 - ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles qui en sont les plus éloignées		
Bénéficiaire :	P0002037 - CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 300,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
4 350,00 €	TTC 29,89 %	1 300,00 €	

Dossier :	EX003800 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Notre monde au travail, échanges entre détenus et lycéens autour de la réalisation d'un film		
Bénéficiaire :	R25098 - QUESTIONS DE REGARD		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
58 000,00 €	TTC 17,24 %	10 000,00 €	

Dossier :	EX003812 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Favoriser chez les personnes sous main de justice une réflexion autour de la loi, des interdits, des droits et des devoirs		
Bénéficiaire :	EX000999 - LE FRENE ASSOCIATION		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
131 260,00 €	TTC 7,62 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003829 - ACCÈS AU DROIT - Développement et renforcement de permanences d'accès aux droits sociaux pour les demandeurs d'asile d'Île-de-France.		
Bénéficiaire :	R31113 - DOM'ASILE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
51 022,00 €	TTC 27,44 %	14 000,00 €	

Dossier :	EX003834 - SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - L'école des parents : améliorer et renforcer les bonnes pratiques d'éducation		
Bénéficiaire :	R24728 - ADDFEAP - ASSOCIATION DEFENSE DES DROITS DE LA FAMILLE D'ENTRAIDE ET AMITIE ENTRE LES PEUPLES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
18 650,00 €	TTC 26,81 %	5 000,00 €	

Dossier :	EX003841 - ACCÈS AU DROIT - Correspondants du Parquet dans le Val-de-Marne		
Bénéficiaire :	P0016548 - CHRS APCARS		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
386 392,00 €	TTC 11,65 %	45 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003855 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Soutien par un accompagnement personnalisé vers l'emploi de jeunes placés sous main de justice et/ou sortants de prisons		
Bénéficiaire :	P0016048 - ETHIK SERVICES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
68 582,00 €	TTC 29,16 %	20 000,00 €	

Dossier :	EX003856 - aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Animation d'un atelier vidéo au sein de la maison d'arrêt de Fresnes		
Bénéficiaire :	R6267 - AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES		
Localisation :	FRESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
55 000,00 €	TTC 25,45 %	14 000,00 €	

Dossier :	EX003885 - aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Contrôle judiciaire socio-éducatif		
Bénéficiaire :	R24612 - ACJUSE ASSOCIATION DE CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO EDUCATIF DE SEINE ET MARNE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
203 400,00 €	TTC 4,18 %	8 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003899 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Prévenir la récidive par l'aide à la réinsertion administrative, l'insertion par l'hébergement et le retour à l'emploi		
Bénéficiaire :	R27820 - MRS MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
34 700,00 €	TTC 28,82 %	10 000,00 €	

Dossier :	EX003911 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Accueillir dans un lieu neutre les enfants, parents, grands-parents, pour établir et rétablir la communication		
Bénéficiaire :	R36330 - MAISON DE FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Localisation :	FONTAINEBLEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
60 390,00 €	TTC 6,62 %	4 000,00 €	

Dossier :	EX003933 - accès au droit - lutte contre les violences faites aux femmes et leur(s) enfant(s)		
Bénéficiaire :	R9965 - SOS FEMMES MEAUX		
Localisation :	CA PAYS DE MEAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
27 599,00 €	TTC 36,23 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003940 - ACCÈS AU DROIT - Appui aux travailleurs migrants et accès à leurs droits		
Bénéficiaire :	R35985 - APICED ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE, ET POUR L'EGALITE DES DROITS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
95 925,00 €	TTC 8,34 %	8 000,00 €	

Dossier :	EX003973 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - redonner confiance aux parents et les restaurer dans leur rôle éducatif		
Bénéficiaire :	R31847 - EPE ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS 77 SUD		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
33 107,00 €	TTC 21,14 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX003986 - ACCÈS AU DROIT - Favoriser l'accès au droit, prévenir la délinquance et les violences envers les femmes		
Bénéficiaire :	R38167 - CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
126 550,00 €	TTC 7,11 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX003987 - ACCÈS AU DROIT - Orienter et soutenir des personnes en difficulté, travailler à leur restauration personnelle et à leur insertion		
Bénéficiaire :	EX001166 - APASO ASS PREVENTION ACCUEIL SOUTIEN ET ORIENTATION		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
105 649,00 €	TTC 28,4 %	30 000,00 €

Dossier :	EX003992 - ACCÈS AU DROIT - Organiser des permanences juridiques gratuites dans des lieux où se rendent les personnes en situation précaire		
Bénéficiaire :	R9086 - DROITS D'URGENCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	13 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
267 263,00 €	TTC 4,86 %	13 000,00 €

Dossier :	EX003996 - ACCÈS AU DROIT - Aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison		
Bénéficiaire :	R28086 - ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION ACTION PRISON ET JUSTICE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
259 780,00 €	TTC 9,62 %	25 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX004003 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Permettre aux parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants de les rencontrer dans un lieu neutre		
Bénéficiaire :	EX000805 - APCE/AFCC ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 77		
Localisation :	MELUN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
82 750,00 €	TTC 6,65 %	5 500,00 €	

Dossier :	EX004070 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Mesures alternatives à l'incarcération		
Bénéficiaire :	R26083 - ABC INSERTION - ASSOCIATION ARGENTEUIL BATIMENT CHANTIERS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
204 200,00 €	TTC 22,04 %	45 000,00 €	

Dossier :	EX004107 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Promotion et aide pour la réinsertion des personnes détenues et sortant de prison en Ile-de-France		
Bénéficiaire :	R26611 - OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS SECTION FRANCAISE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
440 000,00 €	TTC 6,82 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX004121 - SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale		
Bénéficiaire :	R39763 - ARIFA ARCHIVES DE L'IMMIGRATION FAMILIALE		
Localisation :	CA CLICHY S/BOIS-MONTFERMEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
63 000,00 €	TTC 15,87 %	10 000,00 €	

Dossier :	EX004134 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Insertion sociale et accès à l'emploi		
Bénéficiaire :	R7750 - FAIRE ASSOCIATION DE FORMATION ET AIDE A LA REINSERTION		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
322 846,00 €	TTC 6,19 %	20 000,00 €	

Dossier :	EX004141 - ACCÈS AU DROIT - Permanences quotidiennes, sociales et juridiques d'accès aux droits		
Bénéficiaire :	R36368 - FEMMES DES FRANCS MOISINS		
Localisation :	SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
32 450,00 €	TTC 24,65 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX004146 - accès au droit - Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques pour les personnes en difficulté social		
Bénéficiaire :	R29958 - NOUVELLES VOIES		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
597 450,00 €	TTC 8,37 %	50 000,00 €	

Dossier :	EX004158 - aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison - Ateliers de percussions africaine et sensibilisation à l'interculturalité pour les détenus mineurs		
Bénéficiaire :	EX001026 - LA COMPAGNIE DES TAMBOURLINGUEURS		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
11 100,00 €	TTC 22,52 %	2 500,00 €	

Dossier :	EX004178 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON -"De part et d'autre", dispositif d'ateliers de production de regards explorant la question du "milieu ouvert"		
Bénéficiaire :	R25356 - LES YEUX DE L'OUÏE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
181 138,00 €	TTC 5,52 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX004184 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Stages de citoyenneté, mesures alternatives à l'emprisonnement avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny		
Bénéficiaire :	P0000040 - DIALOGUES CITOYENS		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
53 706,00 €	TTC 9,31 %	5 000,00 €	

Dossier :	EX004192 - AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - Parloir pères-enfants et suivis psychologiques individuels		
Bénéficiaire :	P0010222 - ARS ASSOCIATION POUR LA REINSERTION SOCIALE		
Localisation :	OSNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 780,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
69 780,00 €	TTC 45,54 %	31 780,00 €	

Dossier :	EX004196 - soutien à l'exercice de l'autorité parentale - Maison de l'adolescent		
Bénéficiaire :	R22062 - POINT ECOUTE CHAMPIGNY		
Localisation :	CHAMPIGNY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
45 800,00 €	TTC 6,55 %	3 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000750 - Soutien à la prévention
---------------------	------------------------------------

Dossier :	EX004197 - SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - Animation de groupes de parents		
Bénéficiaire :	R4528 - AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
80 750,00 €	TTC 18,58 %	15 000,00 €

Total sur le dispositif 00000750 - Soutien à la prévention :	531 480,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003775 - aide aux victimes - Permanences au Centre Médico-Judiciaire des Hauts de Seine		
Bénéficiaire :	EX001015 - ADAVIP ASS DEP AIDE VICTIMES INFRACTION PENALES		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
70 271,00 €	TTC 28,46 %	20 000,00 €

Dossier :	EX003791 - aide aux victimes - Accueil et accompagnement des victimes de violences morales, intrafamiliales et de harcèlement (Stalking)		
Bénéficiaire :	P0000131 - AJC CONTRE LA VIOLENCE MORALE INTFAM STALKING		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
31 200,00 €	TTC 16,03 %	5 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003814 - AIDE AUX VICTIMES - Repérage et accompagnement vers le droit commun des mineurs étrangers en situation de danger sur toute la Région Île-de-France		
Bénéficiaire :	EX001129 - HORS LA RUE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
577 680,00 €	TTC 3,81 %	22 000,00 €

Dossier :	EX003824 - AIDE AUX VICTIMES - Prise en charge psychologique et psychothérapeutique des victimes de torture et des mineurs isolés étrangers		
Bénéficiaire :	P0021389 - PARCOURS D'EXIL		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
63 755,00 €	TTC 7,84 %	5 000,00 €

Dossier :	EX003848 - aide aux victimes - violences conjugales et intrafamiliales		
Bénéficiaire :	R9146 - APCE 94 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT CRETEIL		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
38 660,00 €	TTC 31,04 %	12 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003859 - AIDE AUX VICTIMES - Aide aux victimes d'infractions pénales		
Bénéficiaire :	R9760 - PARIS AIDE AUX VICTIMES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
486 000,00 €	TTC 6,17 %	30 000,00 €	

Dossier :	EX003869 - aide aux victimes - femmes victimes de violences : permanences, information et accompagnement		
Bénéficiaire :	EX001131 - CIDFF 94 CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL DE MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
220 566,00 €	TTC 10,43 %	23 000,00 €	

Dossier :	EX003876 - aide aux victimes - écouter, informer, accompagner les victimes d'infractions pénales et d'accidents collectifs		
Bénéficiaire :	R23701 - SOS VICTIMES 78		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
98 032,00 €	TTC 20,4 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003892 - prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - visites médiatisées - consultation de victimologie		
Bénéficiaire :	P0021159 - ALTERNATIVE		
Localisation :	POISSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
124 620,00 €	TTC 11,23 %	14 000,00 €	

Dossier :	EX003902 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Espaces-Rencontre		
Bénéficiaire :	R26474 - APCE/AFCCC 92 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DELEGATION		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
127 460,00 €	TTC 6,67 %	8 500,00 €	

Dossier :	EX003905 - AIDE AUX VICTIMES - Aide aux victimes d'infractions pénales en Seine-Saint-Denis		
Bénéficiaire :	R4718 - SOS VICTIMES 93		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	47 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
473 443,00 €	TTC 9,93 %	47 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003910 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Accompagnement protégé des enfants témoins de violences conjugales au sein du couple parental		
Bénéficiaire :	EX001081 - ADSEA 93 ASS SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
70 000,00 €	TTC 14,29 %	10 000,00 €	

Dossier :	EX003924 - aide aux victimes - permanences juridiques et soutien psychologique		
Bénéficiaire :	R22047 - CIDFF 78 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES DES YVELINES		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
149 600,00 €	TTC 12,7 %	19 000,00 €	

Dossier :	EX003937 - AIDE AUX VICTIMES - Permanences d'aides aux victimes d'infractions pénales par l'information juridique et le soutien psychologique sur l'ensemble du département du Val-d'Oise		
Bénéficiaire :	R4527 - CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	13 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
471 019,00 €	HT 2,76 %	13 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX003941 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Travail en réseau autour de l'enfant victime		
Bénéficiaire :	R26674 - INSTITUT DE VICTIMOLOGIE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
94 200,00 €	TTC 21,23 %	20 000,00 €	

Dossier :	EX003983 - AIDE AUX VICTIMES - Aide juridique et psychologique aux victimes		
Bénéficiaire :	EX001198 - L HEBERGEMENT DIFFERENT L HED		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
6 300,00 €	TTC 47,62 %	3 000,00 €	

Dossier :	EX004039 - AIDE AUX VICTIMES - Consultations spécialisées d'aide aux victimes de violences familiales et conjugales		
Bénéficiaire :	R25008 - LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
74 700,00 €	TTC 13,39 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX004053 - aide aux victimes - Accueil et orientation des victimes		
Bénéficiaire :	R9766 - AVIMEJ AIDE AUX VICTIMES ET MEDIATION JUDICIAIRE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	70 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
398 408,00 €	TTC 17,57 %	70 000,00 €

Dossier :	EX004089 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - Reprise des relations plus apaisées et sécurisées enfants-parents dans un cadre respecté par tous		
Bénéficiaire :	R26523 - AAEDEF MEDIATION ENFANCE FAMILLE		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
136 044,00 €	TTC 22,05 %	30 000,00 €

Dossier :	EX004106 - prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - accompagnement des enfants victimes de violence conjugale		
Bénéficiaire :	R9596 - LE RELAIS DE SENART		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
23 640,00 €	TTC 29,61 %	7 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX004118 - Aide aux victimes - Service d'aide aux femmes victimes de violences		
Bénéficiaire :	R20842 - CIDFF 77 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES LOGNES		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
48 356,00 €	TTC 14,48 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX004175 - AIDE AUX VICTIMES - Prise en charge des victimes de violences conjugales		
Bénéficiaire :	EX001233 - CIDFF CENTRE D'INFORMATION DROITS FEMMES FAMILLES 92 BOULOGNE-BILLANCOURT		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
29 490,00 €	TTC 23,74 %	7 000,00 €	

Dossier :	EX004189 - prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales - prise en charge des enfants exposés aux violences et soutien à la parentalité des femmes victimes de violences conjugales		
Bénéficiaire :	R9234 - L'ESCALE		
Localisation :	GENNEVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
24 058,00 €	TTC 49,88 %	12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-375	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	935 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	57 - Sécurité
Programme :	157004 - Actions de prévention et de médiation
Action :	15700402 - Action de prévention et de médiation

Dispositif :	00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
---------------------	---

Dossier :	EX004904 - aide aux victimes - Aide aux victimes d'infractions pénales		
Bénéficiaire :	R22083 - MEDIVIPPP 91 - ASSO DEPARTEMENTALE DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	65 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
416 200,00 €	TTC 15,62 %	65 000,00 €

Total sur le dispositif 00000751 - Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles :	479 500,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 935 - 57 - 157004 - 15700402 :	1 226 680,00 €
--	----------------

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003755
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION SOCIALE - PRECARITE ENERGETIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	29 000,00 €	8,62 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIMMS DE MELUN - POINT INFORMATION
MEDIATION MULTI SERVICES

Adresse administrative : 16-18 RUE SAINT LIESNE
77000 MELUN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Arnaud PENVERNE, Président

Objet : favoriser l'accès aux services publics et améliorer la vie quotidienne des populations en proposant à ses utilisateurs des services de type généraliste, (information, médiation, orientation...)

Date de publication au JO : 23 janvier 2010

N° SIRET : 52024659600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale intitulée "Précarité énergétique"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Les objectifs :

- recréer du lien entre les populations en difficulté et les fournisseurs d'énergie partenaires du PIMMS de Melun (EDF, GDF SUEZ, VEOLIA EAU) ;
- identifier et sortir de l'isolement les personnes les plus vulnérables en terme de précarité énergétique ;
- trouver une solution viable aux problèmes ;

- assurer un accompagnement et un suivi de la personne.

Description :

Les différents volets de l'action se présentent comme suit :

Médiation postée : entretiens individuels

Le PIMMS de Melun est un lieu d'accueil gratuit et sans rendez-vous ouvert du lundi au samedi. Positionné au centre de la Ville de Melun, il est le lieu d'information privilégié sur les questions de précarité énergétique.

- Médiation sortante :

Dans le cadre du partenariat, EDF transmet chaque semaine un listing de "clients fragiles" (entre 40 et 80 références). Les médiateurs établissent le contact (téléphone, courrier, visite) pour envisager une action de médiation.

- Informations :

Lors des entretiens individuels, les agent médiateurs font un point global de la situation de la personne et l'informe sur les tarifs sociaux, les écogestes, les services sociaux compétents.

- Actions collectives :

Dans le cadre la sensibilisation à la précarité énergétique, le PIMMS de Melun organise une vingtaine d'ateliers par an sur la maîtrise des énergies, la présentation des factures, etc.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 agents médiateurs pour 2028 heures d'ouverture au public par an (1820 en 2012).

Partenaires :

La ville de Melun, ses 5 centres sociaux, la Maison des Solidarités Melun Val-de-Seine, l'Ecole de la 2ème chance, EDF, GDF SUEZ, Veolia Eau, Société des Eaux de Melun.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Le PIMMS de Melun a ouvert en Avril 2011. En 2012, 3051 contacts et 4969 motifs d'accueil ont été effectués. L'activité médiation a représenté 1788 motifs d'accueils avec plus de 1 000 médiations financières (impayés, mise en place de délais de paiement...)

La Ville Melun représente 75% de l'activité. Le reste des usagers habitent les villes avoisinantes, notamment Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine.

En 2013 on constate une forte croissance de l'activité (+27% fin septembre 2013) Les problématiques liées à la précarité énergétiques sont très représentées.

Localisation géographique :

- CA MELUN VAL DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-élec, ...)	4 300,00	14,83%
Services externes (documentation, ...)	1 000,00	3,45%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et télécom, ...)	1 574,00	5,43%
FRAIS DE PERSONNEL	22 126,00	76,30%
Total	29 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville ATT	5 000,00	17,24%
Emplois aidés CNASEA EC	6 000,00	20,69%
Région EC	2 500,00	8,62%
CCAS de Melun EC	2 000,00	6,90%
organismes privés EC	13 500,00	46,55%
Total	29 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	3 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003765
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - SOUTIEN AUX FAMILLES A TRAVERS UN LIEU NEUTRE PERMETTANT LE MAINTIEN DES LIENS PARENTS/ENFANTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	74 635,00 €	4,02 %	3 000,00 €
Montant Total de la subvention			3 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERAF SOLIDARITES
 Adresse administrative : 232 RUE MARCADET
75018 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur LAURENT HYAFIL, Président

Objet : Cette association a pour but le développement et l'apaisement des relations familiales, la lutte contre l'exclusion, l'animation des quartiers, la réussite éducative en utilisant comme techniques la médiation, la communication, la formation et en privilégiant l'outil informatique.

Date de publication au JO : 10 novembre 2007

N° SIRET : 50189854800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Soutien aux familles à travers un lieu neutre permettant le maintien des liens parents/enfants"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Le Juge aux affaires familiales, le Juge des enfants, l'Aide sociale à l'enfance ou les familles elles-mêmes, sollicitent auprès de l'association la mise en place de visites médiatisées dont les objectifs sont :

- accompagner la restauration des liens dans la neutralité, chacun étant soutenu en fonction de la

spécificité de ses problématiques : non acceptation de la séparation, rupture prolongée des liens d'un parent avec son enfant, addictions, pathologie mentale, violences, précarité sociale, placement de l'enfant ;

- soutenir et accompagner les parents afin qu'ils puissent développer et assumer leur fonction parentale ;
- permettre à l'enfant de reconstruire le lien à son parent.

L'Espace de Rencontre permet aux parents de pouvoir peu à peu devenir acteurs du changement dans lequel s'inscrit la prise en charge de leurs enfants.

Description :

Les entretiens individuels préliminaires et les entretiens de suivi se déroulent les mardis, mercredis, jeudis et samedis. Une permanence téléphonique est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- un entretien préliminaire avec la coordinatrice est convenu avec chacun des parents afin d'explicitier les modalités de fonctionnement du lieu et d'envisager le déroulement des droits de visite ;
- une rencontre avec l'éducateur, un entretien avec l'enfant ainsi qu'une visite des locaux sont prévus pour permettre à l'enfant de se familiariser avec le service ;
- des entretiens de suivi avec parent et enfants sont organisés chaque trimestre afin d'apprécier et d'entendre la situation du parent et de l'enfant et ainsi de permettre une meilleure prise en charge au sein de l'Espace de Rencontre.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 intervenants pour 2860 heures : 1 psychologue clinicienne spécialisée ethno-psychiatrie et enfance ; 1 psychologue clinicienne ; 1 éducatrice spécialisée ; 1 psychologue spécialisée dans l'enfance/l'adolescence ; 1 directrice.

Partenaires :

Référénts et chefs de services de l'ASE (Aide sociale à l'enfance de Paris, des Hauts-de-Seine, des Yvelines), Juges aux affaires familiales, Juges des enfants, médiation pénale, services d'action éducative en milieu ouvert, Ministère de la Justice, Caisse d'Allocation Familiale de Paris, DCS.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires de l'action viennent de toute l'Île-de-France.

En 2013, 96 familles ont été reçues, 131 enfants ont été accueillis, 1022 visites et 365 entretiens individuels ont eu lieu.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 300 € ;
- les frais financiers divers pour 103 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 1 700 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	1 102,00	1,44%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, formation, séminaire)	23 023,00	30,00%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, missions, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	5 860,00	7,64%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	300,00	0,39%
FRAIS DE PERSONNEL	44 500,00	57,99%
Charges financières (dépenses non éligibles)	103,00	0,13%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 700,00	2,22%
impôts et taxes (liés au projet)	150,00	0,20%
Total	76 738,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 000,00	3,91%
Prestations de services	33 150,00	43,20%
DDCS (EC)	5 000,00	6,52%
Justice (EC)	13 000,00	16,94%
Ville de Paris (EC)	2 541,00	3,31%
CAF 75 (EC)	14 000,00	18,24%
Dons cotisations (EC)	4 047,00	5,27%
Produits exceptionnels	1 500,00	1,95%
Reprise sur amortissements et provisions	500,00	0,65%
Total	76 738,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS
Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003777
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PAR LA MEDIATION FAMILIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	388 560,00 €	3,60 %	14 000,00 €
Montant Total de la subvention			14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERAFF CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE D'ACCOMP FAMILIAL
 Adresse administrative : 236 RUE MARCADET
75018 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Laurent HYAFIL, Président

Objet : Développer, pratiquer et promouvoir la médiation familiale ; poursuivre l'étude et la recherche sur la pratique et la formation de l'accompagnement des familles ; développer des actions éducatives pour prévenir les violences intra ou extra familiales ; mettre en œuvre des prestations de services pour accompagner les familles et les personnes.

Date de publication au JO : 17 janvier 1996

N° SIRET : 40477267500025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Accompagnement des familles par la médiation familiale"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Rétablir la communication,

- permettre le maintien des liens familiaux,
- réfléchir et rééquilibrer les responsabilités familiales,
- permettre l'élaboration d'accords concernant un nouveau fonctionnement familial,
- contribuer à un mieux-être familial,
- préserver les droits de chacun des membres de la famille, dont ceux des enfants,
- maintenir des liens entre l'enfant et ses deux lignées, maternelle et paternelle.

Description :

- Accueil, information et évaluation de la demande par téléphone,
- informations, évaluation de la demande, orientation lors des permanences,
- entretien individuel avec toutes les personnes souhaitant mettre en place un accompagnement de médiation familiale,
- mise en place et suivie par le même médiateur (6 à 10 entretiens, d'environ 2 heures),
- mise en place et suivie d'entretiens parents/enfants et/ou adolescents,
- rencontre ponctuelle entre enfants et/ou adolescents et leurs parents.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

7 intervenants pour 9030 heures, dont 7 médiateurs familiaux ; 1 secrétaire.

Partenaires :

Associations de quartier œuvrant dans le domaine familial, PAD, MJD, TGI, assistantes sociales, Ministère de la justice, Caisses d'Allocations Familiales du 75, 93, 77, Département de Paris, CRAMIF...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toute personne concernée par une rupture familiale, séparation, divorce, conflits trans-générationnels. Population concernée : parents, enfants, grands-parents, beaux-parents, fratrie : environ 1700 bénéficiaires par an.

En 2013, dans les départements de Paris, de Seine-et-Marne, et de Seine-Saint-Denis : 265 dossiers ouverts, 11531 personnes reçues pour 712 entretiens de médiations

CERAF est présent au siège de l'association dans le 18ème arrondissement de Paris, à la Maison de Justice du 19ème, et dans le 15ème arrondissement au 71, avenue de Breteuil.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 1 335 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	7 599,00	1,95%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	32 027,00	8,21%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération des intermédiaires et honoraires, publicité, cotisations, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	39 759,00	10,20%
impôts et taxes liés à l'action	6 991,00	1,79%
FRAIS DE PERSONNEL	302 184,00	77,50%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 335,00	0,34%
Total	389 895,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	14 000,00	3,59%
Produits des services et ventes diverses	28 176,00	7,23%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	16 800,00	4,31%
Ministère de la Justice (EC)	18 000,00	4,62%
Département 75 (EC)	7 600,00	1,95%
Ville de Paris (EC)	26 000,00	6,67%
CRAMIF (EC)	25 317,00	6,49%
CAF 75, 77 et 93 (EC)	246 502,00	63,22%
Dons cotisations (EC)	7 500,00	1,92%
Total	389 895,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	11 200,00 €
2015	2 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	14 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
	Montant total	46 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003789
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SCOLAIRE - PREVENTION DE LA VIOLENCE ET DE L'EXCLUSION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES ET LES LYCEES D'ÎLE-DE-FRANCE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	53 975,00 €	14,82 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CECCOF
 Adresse administrative : 15 B RUE JULES ROMAINS
75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Jacqueline DE GUILLENSCHMIDT, Présidente

Objet : proposer aux individus, aux couples et aux familles une aide portant sur leur système familial et permettant d'utiliser davantage leurs ressources personnelles pour développer entre eux des relations plus satisfaisantes et affronter les difficultés de façon non pathogène ; réaliser des études et des recherches sur les modes de communication familiale ainsi que sur les théories et pratiques des thérapies familiales.

Date de publication au JO : 5 janvier 1979

N° SIRET : 32936214900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : Prévention de la violence et de l'exclusion scolaire dans les collèges et les lycées d'Île-de-France"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Eviter une sortie prématurée du système scolaire des adolescents de 11 à 18 ans dûs à des problèmes

de comportements, d'absentéisme ou de décrochage scolaire.

Objectifs opérationnels :

- responsabiliser l'élève par rapport à sa scolarité,
- soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif,
- de favoriser un dialogue entre le collège et la famille.

Description :

Suite à une sanction d'exclusion temporaire ou un repérage de difficultés chez l'élève, le collège adresse à l'association une fiche de liaison préalablement remplie par le référent de l'élève, en présence de la famille et de l'intéressé. Dès réception de cette fiche de liaison, la famille est contactée dans un délai d'une semaine au plus pour un premier rendez-vous de présentation. A l'issue de cet entretien familial, un suivi individuel est proposé au jeune, avec en parallèle des entretiens réguliers avec ses parents. Cet accompagnement se déroule ainsi : 4 à 5 entretiens afin d'établir un lien de confiance réciproque et d'évaluer de part et d'autre la demande et la problématique de l'adolescent (Ceccof-famille-collège). A l'issue de ce premier protocole, soit la prise en charge ne va pas au-delà et elle peut donner lieu à une réorientation suivant les situations, soit elle se prolonge sur une durée de 6 à 9 mois. Un entretien conclusif avec le jeune et ses parents, ainsi qu'une évaluation, sont réalisés systématiquement en fin de suivi.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 psychologue clinicienne, 1 secrétaire, 1 directeur, 1 comptable , 1 femme d'entretien, soit 1664h annuelles d'intervention.

Partenaires :

Education Nationale : 14 collèges d'Île-de-France, 11 à Paris, 1 dans le 93 et 1 dans le 94, Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, ville de Paris.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

70 jeunes collégiens franciliens dont l'âge est compris entre 11 et 18 ans

Collèges concernés :

75 : 1er : Jean-Pierre Pocquelin ; 19ème : Claude Chappe, Mozart, Rouault, Georges Brassens, Sonia Delaunay, Charles Péguy, Edgar Varèse, Pilatre de Rozier ; 9ème : Lamartine ; 11ème : Voltaire ; 20ème : Françoise Dolto.

93 : Victor Hugo à Noisy-le-Grand ;

94 : Pierre Brossolette au Perreux-sur-Marne.

En 2013, 73 élèves reçus pour 55 prises en charge terminées, et 18 en cours sur 2014.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 32 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	575,00	1,06%	Région	8 000,00	14,81%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	3 466,00	6,42%	Participation des usagers EC	1 400,00	2,59%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, cotisations, publicité, frais postaux et de télécommunication)	1 639,00	3,03%	CRAMIF (EC)	37 227,00	68,93%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	32,00	0,06%	Département 75 (EC)	7 000,00	12,96%
impôts et taxes liés à l'action	2 893,00	5,36%	Dons cotisations (EC)	32,00	0,06%
FRAIS DE PERSONNEL	45 402,00	84,07%	PRODUITS FINANCIERS	12,00	0,02%
			PRODUITS EXCEPTIONNELS	26,00	0,05%
Total	54 007,00	100,00%	Transfert de charges	310,00	0,57%
			Total	54 007,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	15 700,00 €
	Montant total	47 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003793
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION FAMILIALE - ENTRETIENS DE MEDIATION FAMILIALE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	76 300,00 €	9,17 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ILE-DE-FRANCE MEDIATION
 Adresse administrative : 25 RUE FERME DU PARADIS
78250 MEULAN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Christine LETHIER, Présidente

Objet : L'association a pour objet d'établir en Ile-de-France une structure de médiation, de la gérer et de la développer.

Date de publication au JO : 16 mai 2005

N° SIRET : 48365837300020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale " entretiens de médiation familiale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Île de France Médiation gère l'ensemble des conflits pouvant survenir au sein des familles. L'association met ses médiateurs familiaux au service des familles en difficultés lors des séparations/divorces, préservant ainsi le maintien des liens parents/enfants. L'association a étendue le champ de la médiation familiale en portant ce service vers les personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées) leur permettant ainsi de demeurer actrices de leur vie. Le médiateur familial favorise, au travers de l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion du conflit dans le domaine familial dans sa diversité et son évolution.

Description :

Déroulement des actions de médiations familiale:

Le demandeur est invité à un premier rendez-vous d'information. Ce rendez-vous est gratuit et n'engage pas la personne. Le but est de présenter la médiation familiale, ses objectifs. Après vérification de l'adéquation entre la demande et l'offre de médiation, le médiateur propose de mettre en place un calendrier de rendez-vous d'entretiens de médiation. Les entretiens confidentiels durent de 1H30 à 2H. Sont abordés les circonstances de la rupture jusqu'à l'identification du conflit, les besoins de chacun des membres de la famille, les responsabilités réciproques, les solutions à envisager pour organiser la nouvelle vie familiale, la formalisation des accords oraux ou écrits (projet d'entente). Le médiateur familial anime les entretiens, permet d'élaborer une communication entre les parties, veille à l'engagement et à la conduite d'une démarche de coresponsabilité basée sur le respect mutuel et l'équilibre des expressions. Il veille à ce que les décisions prises soient mutuellement acceptables pour chacun.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants:

2 médiatrices familiales diplômées d'état soit 1700H

7 bénévoles soit 600H.

Partenaires :

Centres sociaux, communes au travers des permanences, assistantes sociales de secteurs, unités territoriales, juges aux affaires familiales, juges pour enfants, avocats du droit de la famille.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

au 30 octobre 2013, 78 familles ont été suivies ces familles proviennent du département des quartiers de Meulan, Les Mureaux, Verneuil sur seine, Vernouillet, Triel, Aubergenville et des petits villages alentours : Evicquemont, Vaux sur seine. La première démarche émane majoritairement des femmes (entre 18 et 85 ans). En 2013, l'association a réalisé au 30 octobre, 324 entretiens de médiation familiale dont 82% des dossiers ont aboutis à des accords.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers et crédits bancaires divers pour 1 150 € (383 + 767)

Localisation géographique :

- MEULAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, ...)	2 783,00	3,59%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	4 113,00	5,31%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	8 631,00	11,14%
SERVICES BANCAIRES	383,00	0,49%
Impôts et taxes	1 362,00	1,76%
FRAIS DE PERSONNEL	59 411,00	76,71%
CHARGES FINANCIERES	767,00	0,99%
Total	77 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	4 500,00	5,81%
Mission Ville CUCS EC	11 000,00	14,20%
DDCS REAPPY EC	3 000,00	3,87%
Justice EC	2 000,00	2,58%
Région EC	7 000,00	9,04%
Département EC	11 200,00	14,46%
Communes EC	2 250,00	2,91%
CAF EC	36 000,00	46,48%
Mutuelle sociale agricole EC	500,00	0,65%
Total	77 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	6 600,00 €
2012	Soutien à la prévention	2 800,00 €
2013	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
	Montant total	32 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003810
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - ENTRETIENS EN MEDIATION FAMILIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS SUR PLUSIEURS TERRITOIRES D'ÎLE-DE-FRANCE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	404 556,00 €	2,47 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION OLGA SPITZER
 Adresse administrative : 34 BOULEVARD DE PICPUS
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Bernard LANDOUZY, Président

Objet : Protection et sauvegarde de l'enfance depuis 1923 dont l'activité principale est le suivi des enfants, des adolescents et des familles par des actions de prévention et de protection.

Date de publication au JO : 8 août 1923

N° SIRET : 77565772900122

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Entretiens en médiation familiale et accompagnement des parents sur plusieurs territoires d'Île-de-France"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Réception des familles en médiation familiale et accompagnement des parents sur plusieurs territoires d'Île-de-France : Paris, Essonne et Val-de-Marne. Accueil téléphonique quotidien par un médiateur familial.

Description :

L'accueil des personnes et des familles revêt plusieurs formes pour répondre au plus près des besoins des personnes :

- entretiens d'informations téléphoniques, assurés par une médiatrice familiale qui permet l'orientation et la recherche de la démarche la plus adaptée ;
- entretiens individuels d'informations ;
- entretiens d'informations et de pré-médiations réunissant les personnes concernées ;
- séances de médiation familiale ensemble ou, dans certains cas, séparément ;
- séances d'accompagnement à la parentalité individuelles ou à plusieurs.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

- 8 médiatrices familiales diplômées d'état pour 5 postes équivalent temps plein
- salariés de l'association Olga Spitzer.

Partenaires :

CAF, Cour d'appel de Paris, TGI, Maisons de Justice et du Droit, magistrats, travailleurs sociaux, avocats.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Tout membre d'une famille d'Île-de-France, en priorité parents et adultes en situation parentale. Le service propose un accueil du public sur l'ensemble des départements cités dont plusieurs territoires politique de la ville, plus précisément sur les contrats urbains de cohésion sociale.

En 2013, réception de 1251 personnes dont 1736 entretiens (entretiens d'information et séances de médiation familiale) et 314 mesures de médiation familiale terminées ou en cours.

Détail du calcul de la subvention :

Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes :

- les impôts et taxes non liés strictement au projet pour 1 260 € ;
- les services bancaires pour 100 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 5 509 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	2 950,00	0,72%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	29 438,00	7,16%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, nettoyage, informatique)	21 999,00	5,35%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	100,00	0,02%
impôts et taxes liés à l'action	23 460,00	5,70%
Impôts et taxes (dépenses non éligibles)	1 260,00	0,31%
FRAIS DE PERSONNEL	315 975,00	76,80%
Autres charges de gestion courante (frais de siège)	10 734,00	2,61%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	5 509,00	1,34%
Total	411 425,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	2,43%
Produits des services et ventes diverses	271 525,00	66,00%
Affaires sociales (EC)	8 000,00	1,94%
Justice (ATT)	13 000,00	3,16%
Département 75 (EC)	22 250,00	5,41%
Ville de Paris (EC)	61 650,00	14,98%
MSA (EC)	5 000,00	1,22%
Entreprises privées (EC)	15 000,00	3,65%
Organisme de formation (EC)	5 000,00	1,22%
Total	411 425,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	15 750,00 €
2011	Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité (ARAMIS)	10 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	10 000,00 €
	Montant total	55 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003817
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - ESPACE DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS POUR L'EXERCICE DES DROITS DE VISITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	91 598,00 €	7,64 %	7 000,00 €
Montant Total de la subvention			7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE/AFCCC 93 ASSOCIATION
FEDERALE POUR LE COUPLE ET
L'ENFANT

Adresse administrative : 5 RUE ANATOLE FRANCE
93120 LA COURNEUVE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne DANIERE, Présidente

Objet : L'association a pour vocation d'accompagner les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie sociale, et ce dans le respect de chacun.

Date de publication au JO : 29 décembre 2007

N° SIRET : 31338509800089

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Espace de Rencontre Enfants-Parents pour l'exercice des droits de visite sur ordonnances des Juges aux Affaires Familiales"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'objectif est de permettre à un enfant de rencontrer un ou plusieurs parents lorsqu'aucune autre solution n'a pu être trouvée pour l'exercice du droit de visite, en particulier lorsque le parent non hébergeant

présente une dangerosité potentielle pour l'enfant ou après une rupture conflictuelle du couple parental. L'Espace de Rencontre permet ainsi de maintenir ou de reconstruire le lien parent-enfant.

Description :

L'APCE 93 est désignée par un magistrat pour organiser un droit de visite ; l'Espace de Rencontre reçoit d'abord séparément chacune des parties concernées afin d'expliquer les règles de fonctionnement et d'organiser le planning des visites. Ces entretiens préalables durent une heure et ont lieu dans le bureau du TGI de Bobigny. Les rencontres ont lieu ensuite dans les locaux d'un centre social de la CAF de Seine-Saint-Denis. La mission des intervenants est avant tout d'assurer la sécurité des enfants concernés et d'effectuer un travail d'accompagnement de ces enfants qui retrouvent des parents qu'ils n'ont souvent pas vus depuis très longtemps. Ils mènent aussi des entretiens avec les parents, en particulier le parent visiteur, pour l'aider à reconstruire et assumer sa fonction parentale. Une trentaine de familles environ sont reçues chaque samedi.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

Tous salariés en CDI (à temps partiel).

- 1 responsable de service (psychologue clinicienne) pour 782 heures par an
- 1 secrétaire pour 690 heures par an
- 12 intervenants psychologues pour 1188 heures par an.

Partenaires :

- Les Juges aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, CAF de Seine-Saint-Denis.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Enfants et adolescents résidant en Seine-Saint-Denis : plus de 1100 enfants sont ainsi accueillis chaque année pour environ 1000 parents visiteurs.

En 2013, 1150 enfants accueillis, 1012 parents visiteurs sont ainsi venus rencontrer des enfants qu'ils ne peuvent pas voir autrement, exclusivement sur ordonnances des magistrats du TGI de Bobigny.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires divers pour 42 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 400 €.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et entretien, énergie et fournitures d'activités)	600,00	0,65%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	6 303,00	6,85%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et de télécommunication)	3 770,00	4,10%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	42,00	0,05%
impôts et taxes liés à l'action	3 945,00	4,29%
FRAIS DE PERSONNEL	72 749,00	79,04%
Autres charges de gestion courante (frais de gestion)	4 231,00	4,60%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	400,00	0,43%
Total	92 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	7 000,00	7,61%
Cour d'appel de Paris (ATT)	12 500,00	13,58%
CAF 93 (EC)	66 500,00	72,25%
CDAD 93 (EC)	6 000,00	6,52%
DONS COTISATIONS	40,00	0,04%
Total	92 040,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la médiation	7 500,00 €
2012	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	7 500,00 €
	Montant total	31 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003818
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SOCIALE - RESOUDRE LES CONFLITS ENTRE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	187 380,00 €	9,07 %	17 000,00 €
Montant Total de la subvention			17 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIMMS DE PARIS
 Adresse administrative : 181 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Françoise GUICHARD, Présidente

Objet : L'association PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi Services) de Paris a pour objet , par la médiation sociale, de faciliter l'accès aux services publics et à l'administration.

Date de publication au JO : 26 juin 2004

N° SIRET : 47805699700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale "Résoudre les conflits entre des particuliers et des entreprises de service public de l'énergie, dans un contexte de hausse de la précarité énergétique"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'association PIMMS de Paris souhaite renforcer en 2014 ses actions de médiation sociale pour résoudre des conflits ou des situations de blocage entre des particuliers et des entreprises de service public de l'énergie (EDF et GDF SUEZ).

Description :

Les médiateurs interviennent dans des situations particulières de conflit et de blocage entre des particuliers et des entreprises de service public de l'énergie (EDF et GDF SUEZ). Ces conflits sont la plupart du temps liés à des difficultés de paiement des factures, dans un contexte d'augmentation de la précarité énergétique.

A travers les permanences d'accueil, les médiateurs réalisent une analyse de la situation de l'utilisateur, orientent vers les services sociaux quand des aides sont mobilisables (Fond Solidarité Logement), négocient et mettent en place des échelonnements de paiement (en lien avec les Pôles Solidarité d'EDF et de GDF SUEZ) et veillent au respect de ceux-ci, vérifient la mise en place des tarifs sociaux de l'énergie, délivrent des conseils pour réaliser des économies d'énergie.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

21 agents médiateurs de l'association, 1 médiateur par site à hauteur de 100% de son temps de travail, soit un total de 5 ETP.

Partenaires :

EDF et GDF SUEZ et plus particulièrement les Pôles Solidarité, et services sociaux de la Ville de Paris pour l'orientation des personnes.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Le projet vise à réaliser 5000 actions de médiation, il se déroule sur les 5 sites parisiens de l'association. Le public est constitué de particuliers clients d'EDF et/ou de GDF SUEZ.

Les PIMMS sont ouverts à tous les parisiens, mais les bénéficiaires résident plus particulièrement dans les 12^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris, ainsi que dans les communes périphériques du 93 (Saint-Ouen, Aubervilliers, Montreuil).

En 2012, les 5 PIMMS parisiens ont réalisé 39894 accueils. Au total, 60.101 actions de médiation sociale ont été réalisées. Début 2013, une augmentation de la fréquentation des accueils de l'ordre de 6% est observée.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 70 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 6 500 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 39 120 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, fournitures administratives ou d'entretien, énergie, fournitures d'activités)	5 680,00	2,44%
SERVICES EXTERNES (location, assurance, études et recherches, séminaires, formation)	8 950,00	3,84%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	10 450,00	4,48%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	70,00	0,03%
impôts et taxes liés à l'action	4 100,00	1,76%
FRAIS DE PERSONNEL	158 200,00	67,88%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	6 500,00	2,79%
Emplois des contributions volontaires (dépense non éligible)	39 120,00	16,78%
Total	233 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	17 000,00	7,29%
Emplois aidés par l'Etat (CNSEA) EC	60 000,00	25,74%
Ville de Paris (EC)	25 000,00	10,73%
Entreprises (EDF-GDF) EC	78 000,00	33,47%
Dons, cotisations, legs	5 200,00	2,23%
Reprise sur amortissements et provisions	4 500,00	1,93%
Transfert de charges	4 050,00	1,74%
Contributions volontaires en nature	39 120,00	16,78%
PRODUITS FINANCIERS	200,00	0,09%
Total	233 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	13 600,00 €
2015	3 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	20 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003838
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - ESPACE RENCONTRE POUR LE MAINTIEN DES RELATIONS ENFANTS-PARENTS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	99 625,00 €	8,03 %	8 000,00 €
Montant Total de la subvention			8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACPP CENTRE PILOTE POUR LA PARENTALITE

Adresse administrative : 21B RUE JEAN LECLAIRE - BP20
75017 PARIS 17

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anat SHTARK, Présidente

Objet : Dans les situations de dysfonctionnement, de rupture : accompagner toute famille en difficulté relationnelle, et particulièrement les enfants, afin de maintenir les repères identitaires et intergénérationnels.

Date de publication au JO : 25 décembre 2004

N° SIRET : 48190282300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Espace rencontre pour le maintien des relations enfants-parents"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'association a ouvert en janvier 2005 un espace de rencontre, conçu comme un lieu médiateur, qui accueille toutes les familles dont au moins un membre réside à Paris.

L'espace de rencontre est un lieu neutre et indépendant qui permet d'établir ou maintenir des relations

enfants-parents et créer des conditions favorables à l'accueil des enfants séparés au quotidien des parents ou familiaux de leur environnement affectif. L'existence de ce lieu repose sur deux principes juridiques fondamentaux : l'accès de l'enfant à ses deux parents et l'exercice conjoint de l'autorité parentale.

Description :

L'espace de rencontre accueille les familles les dimanches pour deux heures de temps à l'intérieur du centre. Il est conçu pour favoriser la relation de l'enfant et du parent dont il vit séparément ; il est aussi ouvert aux proches de l'enfant (grands-parents, parrains, famille d'accueil). Des professionnels s'intègrent à chaque visite et participent à l'amélioration de la relation entre tous les membres de la famille.

Désignée ou non par acte judiciaire, l'association adapte les modalités des rencontres avec les parties elles-mêmes. Les usagers sont encouragés à évoluer vers l'autonomie, vers une vie relationnelle en dehors de l'encadrement du centre et acceptable pour chacun dans le cadre de la protection de l'enfant.

Bien que les situations accueillies soient majoritairement d'origine judiciaire (Juge aux affaires familiales et Juge des enfants), l'association répond également à une forte demande personnelle des parents avant audience, pour les informer du fonctionnement de l'espace de rencontre et de ses disponibilités.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

10 intervenants médiateurs, psychologues, thérapeutes, éducateurs, tous praticiens qualifiés, 2 bénévoles, 1 intervenant libéral.

Partenaires :

CAF d'Île-de-France, Justice, DASES.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

145 familles dissociées, 200 enfants de 6 mois à 16 ans issus de la séparation conjugale. Majoritairement franciliens, mais aussi des provinces et pays étrangers.

En 2013, sur 138 jours d'ouverture, 44 jours d'accueil des familles, soit :

148 situations ouvertes, 225 enfants concernés, dont : 106 filles et 119 garçons, 556 entretiens individuels et/ou conjoints, 980 rencontres, 2006 appels téléphoniques.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 1 500 € ;
- les frais financiers pour 400 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 40 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	750,00	0,53%
Services externes (assurance, location, documentation)	1 030,00	0,73%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions)	5 000,00	3,53%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 500,00	1,06%
FRAIS DE PERSONNEL	90 545,00	63,98%
Charges financières (dépenses non éligibles)	400,00	0,28%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 300,00	1,63%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	40 000,00	28,26%
Total	141 525,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 000,00	5,65%
Participation des usagers	3 500,00	2,47%
Justice (EC)	17 000,00	12,01%
CAF Ile-de-France (EC)	72 425,00	51,17%
Dons, cotisations	600,00	0,42%
Contributions volontaires en nature	40 000,00	28,26%
Total	141 525,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	9 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	8 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	8 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003844
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SCOLAIRE - MEDIATION-ECOLE-FAMILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	40 460,00 €	7,41 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AARMMI ASSOCIATION ADULTES RELAIS
MEDIATEURS MEDIATRICES
INTERCULTURELLES

Adresse administrative : 69 RUE SADI CARNOT
93700 DRANCY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Claude JACOB, Président

Objet : Cette association a pour but d'oeuvrer à favoriser l'insertion sociale culturelle et professionnelle.

Date de publication au JO : 30 mai 2009

N° SIRET : 51341036500029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation scolaire "Médiation-Ecole-Famille"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'objectif général de cette action est de surmonter les désaccords, construire de nouvelles relations, de nouvelles solidarités, reconstruire le lien social, retrouver le lien avec l'environnement, par un diagnostic réactualisé chaque année et partagé avec l'équipe éducative.

Les objectifs du dispositif s'articulent donc autour de deux axes prioritaires d'intervention :

- la prévention des décrochages par la découverte des ressources de l'environnement scolaire, par le

développement de la relation école-famille-quartier.

- la prévention des risques liés aux déplacements des élèves, la prévention des incivilités, des comportements violents et du harcèlement.

Description :

- Accueil des parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants (perturbateur, décrocheurs,...) par la tenue d'entretiens individuels au local de l'association ;

- accompagnement au sein de l'établissement des familles lors d'entretiens ou remise de livrets avec les professeurs, principaux de collèges. Cette action partenariale permet aux parents des élèves de bénéficier d'un accompagnement social par les médiateurs ;

- aide à la mise en place de groupes de parole par des professionnels en partenariat avec la maison des parents de Bobigny, l'Association des Juristes Berbères de France (AJBF) sur des thématiques liées au monde scolaire/familial.

Thématiques abordées : l'autorité parentale, le respect, les droits et devoirs, notamment le règlement intérieur du collège, la compréhension du fonctionnement du collège, les relations école-parents, les élections, le rôle des parents, le travail à la maison, la prévention de la délinquance et de la violence, l'équilibre alimentaire, les stupéfiants, le droit du mineur en danger et répression, l'usage des produits illicites...

La mise en oeuvre de l'action se déroule sur 2 collèges relevant de la politique de la ville : collège Pierre Sémard (cité du Nord) et le collège Liberté (cité Gaston Roulaud), quartier en CUCS expérimental.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 médiatrice et les bénévoles de l'association.

Partenaires :

Education Nationale, PRE, Coordinateur des conseils pour les droits et devoirs des familles, Atelier Santé Ville, Principaux de collèges, assistantes sociales scolaires, représentants de l'association de parents d'élèves des établissements concernés, Association des Juristes Berbères de France, Prévention des conduites à risques...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les parents et les collégiens en difficultés face au fonctionnement de l'institution et de la vie scolaire, habitants du centre ville de Drancy.

Depuis janvier 2013, l'AARMMI a reçu, informé, orienté et accompagné 61 familles d'élèves du collège Pierre Sémard. Environ 40 familles ont participé aux rencontres thématiques au sein du collège, un grand nombre de familles de collégiens a bénéficié d'un accompagnement social (en partenariat avec le CCAS, CIDD, la Police, le PAD...) y compris dans le domaine des violences conjugales et de la protection de l'enfance. En 2013, 90 familles ont été ainsi suivies.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 500 €.

Localisation géographique :

- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, EDF)	2 000,00	4,88%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	2 630,00	6,42%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements et missions)	5 000,00	12,21%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	500,00	1,22%
FRAIS DE PERSONNEL	30 830,00	75,27%
Total	40 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 000,00	7,32%
CUCS Préfecture (EC)	4 500,00	10,99%
Ville de Drancy (EC)	6 360,00	15,53%
REAPP (EC)	3 000,00	7,32%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	24 100,00	58,84%
Total	40 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	3 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003846
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - PERMANENCES DE MEDIATION FAMILIALE ORDONNEE ET SPONTANEE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	97 331,00 €	25,69 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPEJ OEUVRE DE PROTECTION DES ENFANTS JUIFS
 Adresse administrative : 10 RUE THEODULE RIBOT
75017 PARIS 17
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Benjamin LE BARON DE ROTHSCHILD, Président

Objet : L'OPEJ a pour but de venir en aide à des enfants, des adolescents, et des jeunes en difficulté et notamment ceux considérés comme mineurs en danger, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'enfance en danger.

Date de publication au JO : 14 juillet 1945

N° SIRET : 77569206400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Permanences de médiation familiale ordonnée et spontanée"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Aider les personnes à dénouer les fils du conflit existant entre les personnes, que ce soit lors des séparations ou des divorces de couple, des conflits familiaux ou intergénérationnels (parents/jeunes

adultes, conflits entre fratries, grands-parents/parents, etc...) ;

- rendre possible le rétablissement d'une communication plus sereine permettant la prise de décisions prenant en compte les nouvelles données familiales en offrant un espace neutre et sécurisé, où chacun peut être entendu dans sa vérité et où la communication reprend forme.

- pour les autres actions de médiation (espaces rencontre parents/enfants, visites médiatisées), permettre à l'enfant de construire et d'entretenir une relation avec chacun de ses parents, et pour le parent dont les droits ont été remis en cause, d'avoir accès à son enfant dans un lieu neutre et sécurisé et d'exercer auprès de lui ses responsabilités.

Cet espace a pour objectif de mettre à distance les tensions conjugales et familiales, maintenir le lien avec son enfant, prendre conscience de sa responsabilité parentale, se sentir reconnu comme citoyen à part entière, l'inciter à prendre soin de sa santé mentale et psychique.

Description :

Les demandes de médiation sont formulées soit par les Juges aux Affaires Familiales, dans le cas de médiations ordonnées, soit par l'intermédiaire des partenaires sociaux, soit par les familles elles-mêmes. La première rencontre de médiation va amener à poser le cadre du processus de médiation, il va déterminer les besoins de chacun et permettre, grâce à la personne tiers, une libre circulation de la parole dans le respect et l'écoute de chacun. Ce temps va être variable en fonction de l'histoire et du vécu du couple parental.

En fin de médiation, un protocole d'accord est établi et signé par les deux parents. L'espace rencontre et les droits de visite médiatisés amènent un espace entre l'enfant et son parent sur une base judiciaire. Le point rencontre est ainsi positionné comme tiers au conflit : c'est à dire à partir d'une mise en espace et d'une règle (respect du droit de visite fixé par le juge).

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 responsable de service et médiatrice familiale pour 1607h, 1 médiatrice familiale pour 80 h, 1 médiateur culturel pour 200h, 2 psychologues pour 800h.

Partenaires :

Juges aux Affaires Familiales de Paris, Aide Sociale à l'enfance du 20ème, 11ème, 12ème et 1er arrondissements, services sociaux, partenaires associatifs (services d'actions éducatives en milieu ouverts...), MJD, cabinets d'avocats de Paris et région parisienne.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

La médiation familiale s'adresse à tous types de configurations familiales quelle que soit leur forme d'union concernées par une séparation ou un divorce.

Pour les espaces rencontres, une grande majorité de pères sont reçus, dont les droits ont été suspendus suite à des violences conjugales, et ne pouvant voir leurs enfants uniquement dans un lieu neutre.

En 2013 : 200 demandes d'information à la médiation, 15 dossiers suivis en médiations ordonnées, 12 dossiers en double convocation, 5 dossiers en médiations spontanées,

40 dossiers en droits de visite parents/enfants, 15 dossiers de visites médiatisées

L'âge des parents varie entre 20 et 70 ans et l'âge des enfants est de 0 à + 18 ans.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 1 700 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	1 250,00	1,26%	Région	25 000,00	25,24%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	9 750,00	9,85%	Produits des services et ventes directes	2 500,00	2,52%
Autres services externes (déplacements, publicité)	800,00	0,81%	Cour d'appel de Paris (EC)	3 000,00	3,03%
impôts et taxes liés à l'action	7 564,00	7,64%	Ville de Paris (EC)	10 000,00	10,10%
FRAIS DE PERSONNEL	77 967,00	78,73%	CAF 75 (EC)	40 000,00	40,39%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 700,00	1,72%	FONDS PROPRES	13 531,00	13,66%
Total	99 031,00	100,00%	Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	5 000,00	5,05%
			Total	99 031,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €
2015	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	60 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	35 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	50 000,00 €
	Montant total	195 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003891
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION FAMILIALE - RENOUER LES LIENS FAMILIAUX ROMPUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	219 273,00 €	14,14 %	31 000,00 €
Montant Total de la subvention			31 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE DROIT FAMILLE
 Adresse administrative : 1 RUE JACQUES PREVERT
94000 CRETEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur ANTOINE PETRILLO, Président

Objet : Espace-Droit-Famille a pour but de donner les moyens aux parents de la communauté d'agglomération et du contrat de ville de la plaine centrale du Val de Marne d'exercer leur autorité parentale, de régler leurs difficultés, de prévenir leurs conflits hors de l'institution judiciaire ou de recourir à celle-ci en connaissance de cause.

Date de publication au JO : 26 juin 2000

N° SIRET : 43888978400031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale " Renouer les liens familiaux rompus "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- contribuer à la normalisation des rapports familiaux
- préserver l'enfant du conflit parental,
- maintenir un lien entre l'enfant et ses deux parents et améliorer la relation enfant/parent
- favoriser le règlement amiable des conflits

- rétablir la communication entre les parents séparés

Description :

L'association offre aux familles un espace et un temps pour rétablir le dialogue, dénouer les difficultés et les conflits et créer ensemble les conditions d'une meilleure communication. Les parents s'y rencontrent, soit de manière spontanée, soit à la demande du juge qui peut également ordonner qu'un des parents voit son (ses) enfants dans un cadre neutre.

1) Les entretiens de médiation familiale sont organisés avec les deux parents et une médiatrice familiale. La médiation familiale se déroule au cours d'entretiens confidentiels, à raison d'un entretien tous les 15 jours, d'une durée d'1h30, sur une période de 2 à 4 mois.

2) Le professionnel est à l'écoute des parents afin de :

- Identifier le conflit, débloquer une situation, améliorer la relation et préparer l'avenir
- Permettre à chacun de continuer à exercer son rôle et ses responsabilités parentales
- Préserver l'enfant du conflit parental
- Permettre aux personnes de parvenir à des accords adaptés qui peuvent être homologués par le juge.

3) L'espace rencontre assure la rencontre dans un terrain neutre afin de permettre au parent qui n'a pas la garde de maintenir le lien avec son enfant. Cette neutralité est garantie par la présence d'intervenants qui s'assurent de la sécurité physique et psychique de l'enfant et qui accompagnent le parent.

Moyens mis en œuvre :

6 intervenants soit 4084 heures annuelles d'interventions

- 3 médiatrices familiales : 3124 h
- 1 psychologue clinicien, médiateur interculturel-ethnopsychologue : 350 h
- 2 stagiaires (médiatrice familiale et psychologue clinicien) : 610 h

3 personnes en charge de la gestion et de l'organisation de l'action : 2.535 heures annuelles d'intervention

- 1 directrice: 468 h
- 1 chargée de mission : 455 h
- 1 assistante d'accueil : 1612 h

Partenaires

Le Tribunal de Grande Instance de Créteil, le CDAD 94, la CAF 94, espaces de solidarité, CHRS, l'association Tremplin 94.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Nombre de bénéficiaires : 3000 personnes

Toutes personnes (femmes, hommes, enfants, adultes, parents) et toutes les tranches d'âges sont susceptibles d'être concernées.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 121 €.

Localisation géographique :

- CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	5 540,00	2,53%	Produits des services	13 000,00	5,93%
Services externes (locations, assurance, entretien, documentation, ...)	10 541,00	4,80%	ACSE EC	10 900,00	4,97%
Autres services externes (déplacements, frais postaux, honoraires, publicité, ...)	14 398,00	6,56%	Justice ATT	20 000,00	9,12%
SERVICES BANCAIRES	121,00	0,06%	Droit des femmes EC	10 000,00	4,56%
Impôts et taxes	727,00	0,33%	Région EC	31 000,00	14,13%
FRAIS DE PERSONNEL	188 067,00	85,72%	Département EC	6 473,00	2,95%
			Communes CAPCVM et Fontenay-sous-Bois ATT	8 008,00	3,65%
Total	219 394,00	100,00%	CAF EC	119 234,00	54,35%
			CMSA EC	779,00	0,36%
			Total	219 394,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	24 800,00 €
2015	6 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	32 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	8 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	31 000,00 €
	Montant total	102 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003919
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION FAMILIALE - ACCOMPAGNER LES PARENTS SEPARES DANS LA GESTION DE LEURS CONFLITS ET LA PRISE DE DECISIONS CONCERNANT LEURS ENFANTS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	64 600,00 €	3,10 %	2 000,00 €
Montant Total de la subvention			2 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEDIATEURS 77
 Adresse administrative : 166 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Josiane ODENDAHL, Présidente

Objet : Exercer toutes activités en rapport avec la médiation et plus particulièrement avec la médiation familiale et la médiation scolaire.

Date de publication au JO : 11 septembre 2010

N° SIRET : 52836369000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale " Accompagner les parents séparés dans la gestion de leurs conflits et la prise de décisions concernant leurs enfants "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

La médiation familiale a pour vocation de régler de façon pérenne les problèmes de communication entre les parents ce qui a très souvent pour conséquence la disparition du mal-être des enfants au cours de la médiation. La médiation familiale prévient ainsi le désarroi et la violence des jeunes.

Description :

Les personnes sont reçues :

- en entretien d'information générale sur la médiation dans les PAD de Nemours et Montereau.
- en entretien personnalisé d'information sur la médiation familiale pour les personnes demandeuses de médiation.
- en séance de médiation d'une durée de deux heures auxquelles il convient d'ajouter une heure de plus par séance pour la préparation, la rédaction des comptes-rendus et l'établissement des accords.

La méthode d'intervention consiste à mener le processus de médiation familiale qui est le suivant :

- Recevoir les parents en conflit, établir ensemble les règles de communication
- Travailler à partir de leurs demandes et de leurs attentes
- Amener à l'expression de leurs besoins respectifs et de ceux de leurs enfants, accueillir leurs émotions
- Chercher ensemble des solutions, choisir la meilleure qui puisse respecter les besoins des enfants et des parents
- Conclure des accords écrits ou oraux

Moyens mis en œuvre :

Trois salariés : deux médiateurs familiaux titulaires du Diplôme d'Etat de Médiateur familial, une secrétaire.

Partenaires : CAF, Cour d'Appel de Paris, Conseil Régional, Conseil Général, M.S.A., Avon, Nemours, Bourron-Marlotte.

Les personnes qui demandent une médiation viennent sur conseils des Mairies, des CCAS, des Assistantes sociales, des Psychologues, des Avocats, des Greffiers du Tribunal, des Magistrats etc.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Essentiellement les parents d'enfants mineurs.

50 % d'hommes et 50 % de femmes ; âge moyen : 40 ans.

Egalement les grands-parents en conflit avec leurs enfants à propos des droits de visite à l'égard de leurs petits-enfants.

Font également partie de la médiation familiale les situations conflictuelles entre jeunes majeurs et parents.

Sont aussi reçus les adolescents en conflit ou en manque de relation avec leurs parents avec des résultats très positifs.

En 2013, 144 personnes ont déjà été reçues entre le 1 janvier et le 30 octobre. Il est constaté une forte augmentation d'activité cette année par rapport à 2012.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 100 €

les contributions volontaires en nature pour 7 000 €

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Eau-Gaz-élec, fournitures administratives, ...)	1 350,00	1,88%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	8 680,00	12,11%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux, ...)	2 270,00	3,17%
SERVICES BANCAIRES	100,00	0,14%
FRAIS DE PERSONNEL	52 300,00	72,94%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7 000,00	9,76%
Total	71 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	44 500,00	62,06%
CDAD EC	800,00	1,12%
Justice EC	8 000,00	11,16%
Région EC	2 000,00	2,79%
Département EC	2 100,00	2,93%
COMMUNE EC	500,00	0,70%
CAF EC	3 800,00	5,30%
MSA EC	2 900,00	4,04%
Produits financiers	100,00	0,14%
Contributions volontaires en nature	7 000,00	9,76%
Total	71 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	1 500,00 €
2012	Soutien à la médiation	1 900,00 €
2013	Soutien à la médiation	2 000,00 €
	Montant total	7 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003925
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SOCIALE - FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET PLUS PARTICULIEREMENT DES JEUNES PAR LA MEDIATION DE CONFLITS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	34 860,00 €	14,34 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIVRE ENSEMBLE MAROC TANGER
 Adresse administrative : 26 RUE DU MAROC
75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Solange VEYRE, Présidente

Objet : Pouvoir se rencontrer, faire connaissance, échanger et s'entraider entre habitants du quartier. Améliorer le cadre de vie des habitants, permettre aux enfants de s'exprimer. Pour répondre à ces objectifs l'association met en place des activités de soutien scolaire, jardinage, sorties pédagogiques et culturelles, discussions et débats avec les enfants, les jeunes et les adultes, repas collectifs des cuisines du monde, échanges culturels...

Date de publication au JO : 13 mars 2004

N° SIRET : 48095803200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale "Favoriser la participation des habitants et plus particulièrement des jeunes par la médiation de conflits"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Partir de conflit d'usage des espaces communs ou publics pour produire des actions collectives portées

par les adolescents et jeunes adultes ;

- accroître l'implication des adolescents et jeunes adultes dans l'animation de l'élaboration d'actions à l'échelle du quartier ;
- favoriser l'estime de soi, l'aisance dans l'expression orale/écrite des adolescents ;
- faire le lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du quartier.

Description :

- Médiation et gestion des conflits de voisinages, soutien aux personnels de proximité (gardiens, agents de sécurité) ;
- interventions sur les occupations des parties communes d'habitation et les dégradations volontaires ;
- soutien à des initiatives favorisant le "vivre ensemble", en lien avec l'ONG Asmae – Association Sœur Emmanuelle ;
- partir de conflits d'usages pour fédérer un collectif.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 adulte-relais ; 1 médiateur BTS en économie sociale et familiale pour 1170h annuelles (3 jours de présence par semaine) ; 1 agent de développement social mis à disposition par l'ONG Asmae 1 jour par semaine soit 390 h ; bénévoles de l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger.

Partenaires :

DPVI, équipe de développement local Flandre-Danube-Solidarité, Direction de la Prévention et de la Protection de la ville de Paris (DPP), mission métropolitaine de prévention (anciennement mission DASES prévention et toxicomanie), ONG Asmae, Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les adolescents, jeunes adultes et familles du quartier Stalingrad de Paris 19ème ; personnel de proximité (gardiens, agents de sécurité, agents de ménage, etc...).

En 2013, 275 personnes dont 150 jeunes (90 garçons et 60 filles) de 15 à 25 ans, 75 adultes (47 femmes et 28 hommes), 50 enfants de moins de 15 ans.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 140 €
- les contributions volontaires en nature pour 12 900 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	2 000,00	4,18%
Services externes (assurance, ...)	80,00	0,17%
Autres services externes (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	32 780,00	68,43%
Services bancaires et assimilés	140,00	0,29%
Contributions volontaires en nature	12 900,00	26,93%
Total	47 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FIPD EC	18 000,00	37,58%
Région EC	5 000,00	10,44%
Communes EC	6 500,00	13,57%
Associations EC	5 500,00	11,48%
Contributions volontaires en nature	12 900,00	26,93%
Total	47 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003929
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - MEDIATION FAMILIALE ET ESPACE RENCONTRE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	116 890,00 €	6,84 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON DE LA MEDIATION
 Adresse administrative : 10 RUE DE NOISY LE SEC
75020 PARIS 20
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Anne PROT, Présidente

Objet : Accueillir, écouter, orienter les personnes qui ont des différends et conflits à résoudre dans la famille, proposer l'aide d'un médiateur agréé à ceux qui le souhaitent.

Date de publication au JO : 13 septembre 1989

N° SIRET : 40453907400033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Médiation familiale et Espace Rencontre"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'association poursuit son action de restauration des liens familiaux. En 2014, elle développe son implantation dans le 17ème arrondissement de Paris, augmente les entretiens d'info, les séances de médiation, les actions de "café-famille". Enfin, elle met en place un groupe de paroles de parents séparés. L'Espace Rencontre poursuit l'accueil des enfants, pris dans le conflit de leurs parents et, par conséquent, coupé de l'un d'eux, dans un cadre serein offrant des repères.

Il vise à mettre l'enfant à l'abri de la violence familiale croissante. Il privilégie, particulièrement en cas de violence, la notion de respect et la reconnaissance des parents entre eux. Pour certains parents, que la situation personnelle ou économique met en marge de la société, l'Espace Rencontre leur permet de s'inscrire à nouveau dans la société, d'y trouver une place et une reconnaissance en tant que parents.

Description :

- Renforcement du travail de l'équipe du 17ème par augmentation du nombre des médiateurs, développement du travail de réseau sur les 3 arrondissements, essai de mise en place d'entretiens d'information collectifs ;

- Espace Rencontre : chaque famille est prise en charge par le service puis confiée à 2 responsables qui la suivent tout au long de son évolution. Chaque membre de la famille est reçu en entretien individuel, l'enfant a des rencontres régulières tous les 15 jours ou tous les mois avec le parent avec lequel il ne vit pas au quotidien.

Les parents travaillent à l'apaisement de leur conflit et à la prise en charge autonome de ces visites, en entretien individuel dans l'objectif de faire évoluer le droit de visite.

Si le jugement ou l'ordonnance le permettent, ces rencontres évoluent vers des sorties pour le parent visiteur et l'enfant, voire l'hébergement occasionnel chez le parent avec lequel l'enfant ne vit pas.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

En médiation familiale, 23 médiateurs familiaux dont 17 D.E ; 18 bénévoles et 5 salariés dont 1 médiatrice encadrante et 1 médiatrice secrétaire. Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h30 à 18h30. Entretiens de Médiation du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi matin.

En Espace Rencontre : 20 accueillants médiateurs familiaux : 3 intervenants sont salariés à temps partiel, 17 sont intervenants bénévoles. ; droits de visite tous les mercredis et samedis de 9h30 à 17h30 dans les locaux du 20ème arrondissement. Entretiens avec les familles sur rendez-vous du lundi au samedi.

Partenaires :

Juges aux Affaires Familiales du Tribunal de Paris, magistrats de la Cour d'Appel de Paris, CAF, assistantes sociales, psychologues scolaires, crèches, associations diverses, avocats.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les demandes de médiation sont faites par des personnes habitant Paris ou la banlieue proche du 20ème (principalement du 93 et 94). Les demandes ordonnées sont faites par les Juges aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance et de la Cour d'appel de Paris.

Espace Rencontre : le parent qui a la résidence principale des enfants habite Paris ou la banlieue limitrophe du 20ème.

En médiation familiale, il est prévu l'accompagnement de 110 couples sur une moyenne de 3 séances par couple, 160 enfants concernés ; 550 entretiens d'information à la médiation.

L'Espace Rencontre prévoit l'accompagnement de 76 familles soit 152 parents, 98 enfants concernés et 630 rencontres parent/enfant organisées.

Au 10 Octobre 2013, 87 dossiers de médiation ont été ouverts en 2013 et 27 médiations étaient en cours au 1er janvier 2013, soit 231 bénéficiaires. 173 sont parisiens et 58 habitent en Ile-de-France.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 220 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (Eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	5 800,00	2,46%	Région	8 000,00	3,40%
Services externes (location, entretien et réparations, assurance, documentation, formation...)	7 970,00	3,38%	Produits des services et ventes diverses	18 250,00	7,75%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, missions, frais postaux et de télécommunication, cotisations)	14 540,00	6,17%	FIPD (EC)	5 500,00	2,33%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	220,00	0,09%	Justice (EC)	16 700,00	7,09%
Frais de personnel	88 580,00	37,60%	Ville de Paris (EC)	10 000,00	4,24%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	118 500,00	50,29%	CAF 75 (EC)	56 000,00	23,77%
			Dons, cotisations ou legs	1 710,00	0,73%
			Produits financiers	950,00	0,40%
			Contributions volontaires en nature	118 500,00	50,29%
Total	235 610,00	100,00%	Total	235 610,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	15 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	8 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	2 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003951
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - MEDIATISER LES CONFLITS, RETABLIR LA COMMUNICATION ET TROUVER DES SOLUTIONS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	162 461,00 €	4,31 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 20 RUE LECHARPENTIER
95300 PONTOISE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN BONNAFOUX, Président

Objet : Participer par tous les moyens à la protection, à l'éducation de l'enfance et de l'adolescence dans le Val d'Oise, ainsi qu'à la formation de tout personnel nécessaire à ce but.

Date de publication au JO : 4 novembre 1967

N° SIRET : 78411526300039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Médiatiser les conflits, rétablir la communication et trouver des solutions"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Favoriser la communication en garantissant aux personnes un espace de paroles et d'écoute mutuelle ;
- aborder les enjeux de la séparation principalement relationnels, économiques, patrimoniaux ;
- soutenir les personnes dans leur possibilité à rechercher et trouver des accords.

Description :

Le dispositif de médiation se compose de rencontres animées par un médiateur qui énonce explicitement le cadre de la médiation :

- acceptation du principe de discussion et du cadre spécifique de médiation,
- expression par la parole, sans violence en acte ni menace, acceptation de la présence de l'autre et de l'expression de ses émotions,
- respect de la parole de chacun, reconnaissance de la capacité de décision d'autrui comme de soi même.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 médiateurs, 1 secrétaire, 1 responsable.

Partenaires :

Services sociaux départementaux, Service de protection de l'Enfance, commissariats du département, associations de protection des victimes (Du côté des femmes, CDIFF), association Espérer 95, CAF du 95, Tribunal de Pontoise, Cour d'Appel de Versailles, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Couples, membres d'une même famille, majeurs.

Au 31/10/2013 :

209 personnes reçues, 217 entretiens d'informations (activité réalisée à 136%), 33 médiations achevées (activité réalisée à 168%), 64 séances de médiation familiale.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	4 293,00	2,64%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, maintenance informatique, documentation, formation, séminaire)	11 458,00	7,05%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, transports, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	16 254,00	10,00%
impôts et taxes liés à l'action	11 795,00	7,26%
FRAIS DE PERSONNEL	118 661,00	73,04%
Total	162 461,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	7 000,00	4,31%
PARTICIPATION DES USAGERS	10 000,00	6,16%
Département 95 (EC)	102 548,00	63,12%
CAF 95 (EC)	28 268,00	17,40%
Etat (EC)	14 645,00	9,01%
Total	162 461,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2012	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 600,00 €
2012	ARSIE- Aide à l'investissement	4 500,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	4 000,00 €
2012	Campagne d'informatisation	70 063,00 €
2012	Soutien à la médiation	7 600,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	460 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	54 600,00 €
2013	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	22 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	230 000,00 €
	Montant total	664 363,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003956
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SCOLAIRE - ACTION DE MEDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE AU SEIN DE DEUX COLLEGES ET SIX ECOLES PRIMAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	60 667,00 €	16,48 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS

Adresse administrative : 3 PL DES PIANOS
93200 SAINT-DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Paul ESPIE, Président

Objet : Intervenir sur le territoire de la ville de Saint-Denis afin d'animer et apporter sa contribution à la gestion des territoires urbains

Date de publication au JO : 16 août 1997

N° SIRET : 41424880700045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation scolaire "Action de médiation sociale en milieu scolaire au sein de deux collèges et six écoles primaires"

Date prévisionnelle de début de projet : 6 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Action expérimentale qui a débuté en février 2013 pour se poursuivre en 2014 :

Ce projet vise à expérimenter un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire prenant en compte l'ensemble de ces « médiations ». L'idée est à la fois d'agir sur l'ensemble des acteurs (élèves, équipes éducatives, parents,...) et de prendre en compte l'environnement de l'élève et de l'établissement.

Les objectifs du projet peuvent être déclinés en trois axes prioritaires d'intervention : la prévention des violences, des risques et des comportements déviants ; la prévention des décrochages ; la valorisation des pôles d'excellence.

Description :

Sur 2 sites retenus par la préfecture de la Seine-Saint-Denis, à Saint-Ouen et à Saint-Denis dans des quartiers situés en zone de sécurité prioritaire, une action de médiation sociale en milieu scolaire a été mise en place par l'association en 2013. Deux médiateurs animent cette mission, un sur chaque site, intégrés au quotidien dans la vie de l'établissement. Ils contribuent à la prévention et à la gestion des conflits au sein et aux abords des établissements (50% de leur mission), accueillent, dialoguent, écoutent les familles et établissent des liens avec elles. Ils mettent en place un programme d'actions élaborées de façon concertée et adaptée à chaque établissement. Ces actions sont réalisées en respectant les axes et objectifs fixés, notamment des actions de formation à la médiation par les pairs :

- initier des modules afin que les élèves deviennent des élèves-médiateurs,
- développer les potentiels des élèves,
- faciliter les échanges et la reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs.

Ils participent aux regroupements organisés par France Médiation pour compléter leur formation et échanger avec l'ensemble des médiateurs du réseau ce qui leur permet d'améliorer leur pratiques au sein des établissements.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 médiateurs, un accompagnement formation a été réalisé à hauteur de 156 heures par médiateur et réalisé par l'Institut Catholique de Paris en lien avec France Médiation.

Partenaires :

Education Nationale (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et DGESCO), Ministère de la ville (Acsé et SG-CIV), Ministère de l'Intérieur (SG-CIPD), adhérents de France Médiation, Rectorat, Inspection académique, délégués au Préfet à l'égalité des chances, Dirrecte, les missions locales, travailleurs sociaux, associations de quartier et associations de parents d'élèves.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

5000 élèves de 6 à 11 ans pour les primaires et de 11- 15 ans pour les collégiens, personnels éducatifs et administratifs des établissements (8 au total), parents d'élèves relevant des établissements :

Saint-Ouen : collège Joséphine Baker : 582 collégiens - écoles primaires : Irène Joliot Curie, Frédérique Joliot Curie et Victor Hugo, soit 720 écoliers.

Saint-Denis : collège Elsa Triolet : 583 collégiens - écoles primaires : Daniel Sorano, Jules Guesde et Jules Valès, soit 1023 écoliers.

Au total 1120 collégiens et 1713 écoliers.

En 2013, pour les deux sites : l'ensemble des populations élèves et collégiens ont identifié le médiateur au sein des établissements, la gestion des conflits est devenue une des fonctions principales au sein des établissements ; l'écoute des parents dans les écoles primaires, un acte journalier. Les médiateurs ont été présentés aux élèves, qui saisissent cette opportunité pour faire part de leurs problèmes.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 14 583 €.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS
- SAINT-OUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, fournitures d'activités)	3 296,00	4,38%	Région	10 000,00	13,29%
Services externes (assurance, documentation, entretien réparation, locations)	4 054,00	5,39%	Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) ATT	21 250,00	28,24%
Autres services externes (déplacements, missions, frais postaux et de télécommunication)	2 900,00	3,85%	FIPD (EC)	15 000,00	19,93%
impôts et taxes liés à l'action	3 500,00	4,65%	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (EC)	4 000,00	5,32%
FRAIS DE PERSONNEL	46 917,00	62,35%	Ville de Saint-Denis (EC)	5 000,00	6,64%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	14 583,00	19,38%	Fondations diverses (EC)	10 000,00	13,29%
			Emploi Tremplin (EC)	10 000,00	13,29%
Total	75 250,00	100,00%	Total	75 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	11 250,00 €
	Montant total	21 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004012
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION FAMILIALE - FAVORISER LA RESOLUTION DES CONFLITS AU SEIN DES FAMILLES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	62 500,00 €	19,20 %	12 000,00 €
Montant Total de la subvention			12 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UDAF 94 UNION DEPT ASS FAMILIALES

Adresse administrative : 3 AV CHARLES DE GAULLES
94475 BOISSY ST LEGER CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Françoise SOUWEINE, Présidente

Objet : L'Union Départementale des Associations Familiales a pour mission de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département.

Date de publication au JO : 5 janvier 1967

N° SIRET : 78569906700035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale " Favoriser la résolution des conflits au sein des familles "

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Objectif général :

- Faciliter l'émergence de solutions, émises par les familles, pour résoudre des conflits intrafamiliaux grâce à l'aide d'un tiers impartial, le médiateur familial.

Objectifs spécifiques :

- Rendre la médiation familiale accessible au plus grand nombre de familles val-de-marnaises grâce à une sensibilisation du grand public et une appropriation de la médiation familiale par les professionnels et les militants associatifs en particulier sur Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Charenton-le-Pont et Boissy-Saint-Léger.
- Renforcer la dynamique partenariale entre les acteurs de la médiation familiale par une journée d'échange dans le cadre de la semaine de la médiation familiale dans le Val-de-Marne.

Description :

Le champ d'intervention de l'UDAF recouvre les modalités de l'union, les liens intergénérationnels et les situations de conflits et de ruptures et leurs conséquences. L'objectif de la médiation familiale est d'arriver à un accord, verbal ou écrit, entre les parties permettant la résolution de leur différend et garantissant les droits de chacune des parties et des tiers concernés notamment les enfants. Cet accord peut notamment être homologué par les juges. Les permanences de médiation familiale sont ouvertes sur Charenton-le-Pont, Boissy-Saint-Léger, Orly et programmée pour début 2014 sur Villeneuve-Saint-Georges. Les locaux et l'accueil réservé aux familles préservent la confidentialité des échanges. L'Udaf du Val-de-Marne a développé différents outils destinés aux familles : un acte d'engagement à la médiation familiale, une déclaration conjointe des revenus et un accord-type pour les familles souhaitant mettre par écrit leurs décisions.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

- 1 médiateur familial diplômé,
- 1 secrétaire expérimenté,
- 1 chargé de mission du développement territorial,
- 1 responsable de communication,
- 1 responsable de service,
- 1 directrice de pôle,
- 1 directrice générale.

La médiation familiale représente ainsi 0.95 ETP.

Partenaires :

Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et au Conseil Général, Les collèges du département, Le Tribunal de Grande Instance de Créteil, Les municipalités d'Orly, de Sucy-en-Brie, de Villeneuve-Saint-Georges et de Fontenay-sous-Bois.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Entre 60 et 80 familles sur l'année concernées par la médiation familiale en entretiens d'information ou en séances de médiation familiale.

180 professionnels et militants associatifs touchés par la campagne de sensibilisation de l'Udaf lors de rencontres locales dédiées aux partenaires locaux : services des municipalités conventionnées, Espaces Départementaux des Solidarités du Conseil Général, professionnels des centres sociaux, des espaces parents, jeunesse et seniors.

80 participants lors des deux rencontres-débats « Questions de Familles » de la semaine de la médiation familiale en novembre 2014.

60 à 100 professionnels lors de la journée de la semaine de la médiation familiale en novembre 2014.

120 personnes lors des fêtes des villes du territoire d'intervention : Orly, Villeneuve-Saint-Georges, Charenton-le-Pont et Boissy-Saint-Léger.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
les dotations aux amortissements et provisions pour 300 €

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, fournitures, ...)	270,00	0,43%	Produits des services	2 600,00	4,14%
Services externes (locations, entretiens et réparations, assurance, documentation, ...)	2 790,00	4,44%	Crédits politique de la ville EC	10 000,00	15,92%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	6 300,00	10,03%	Ministère de la Justice EC	2 200,00	3,50%
Impôts et taxes	3 640,00	5,80%	Région EC	12 000,00	19,11%
FRAIS DE PERSONNEL	49 500,00	78,82%	COMMUNE EC	500,00	0,80%
Dotations aux amortissements	300,00	0,48%	CAF EC	33 500,00	53,34%
Total	62 800,00	100,00%	Associations EC	2 000,00	3,18%
			Total	62 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 600,00 €
2015	2 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	12 000,00 €
	Montant total	24 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004018
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SOCIALE - MEDIATION SOCIALE ET FAMILIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	53 656,00 €	11,18 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPPELIA
 Adresse administrative : 20 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Louis LOIRAT, Président

Objet : Apporter une aide aux enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'à leur entourage, qui rencontrent des difficultés sur le plan social, médico-social ou sanitaire, liées notamment à l'usage de substance

Date de publication au JO : 1 mars 2008

N° SIRET : 32602117700133

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale "Médiation sociale et familiale"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Prévenir ou régler les conflits entre les particuliers et les institutions,
- favoriser une meilleure connaissance et compréhension des institutions,
- contribuer à l'autonomisation des familles et favoriser leur implication dans la vie de la cité,
- soutenir les personnes en situation de précarité, les personnes isolées et les migrants,
- informer, orienter et accompagner les personnes vulnérables vers les dispositifs d'accès aux droits et aux soins.

Description :

Les médiateurs favorisent les échanges entre les particuliers et les institutions en permettant de travailler sur les représentations de chacun. Pour cela leurs missions passent par :

- l'écoute, l'information : les médiateurs sociaux reçoivent les familles lors de permanences dans 3 Centres de vie sociale et au centre médicosocial Chopin de Mantes-la-Jolie,
- l'accompagnement physique : l'accompagnement nécessite parfois d'accompagner physiquement les familles dans leurs démarches à la demande des familles elles-mêmes ou des professionnels des institutions qui n'arrivent pas à réaliser leurs missions,
- le soutien administratif : les médiateurs soutiennent les familles dans l'organisation des dossiers administratifs (allocations familiales, retraites, titres de séjour, documents pour l'écol, sujets d'incompréhension et parfois de conflits),
- l'interprétariat, la traduction : sollicités soit par les institutions, soit par les habitants, les médiateurs tiennent un rôle d'interprètes sur des écrits administratifs souvent très techniques.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

3 médiateurs, 1 psychologue, 1 comptable, 1 chef de service, 1 directrice, 1 chargée de communication, 1 secrétaire.

Partenaires :

Centres de Vie Sociale, secteurs d'action sociale, Centre Communal d'Action Sociale, Atelier Santé Ville de Mantes-la-Ville et de Mantes-la Jolie, enseignants, CPE, équipes de direction, RASED, SPSFE, associations : SAAD, KJPF, CMM, Oxygène, Avalanche..., Dispositif de Réussite Educative, prévention spécialisée,...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

200 personnes sur l'accueil individuel, dont 55 % de femmes, entre 15 et 35 ans. 80% habitants zones CUCS à Mantes-la Jolie (val fourré), Mantes-la-Ville (Les Merisiers, Plaisances) et Limay.

En 2013, 236 personnes ont été reçues lors d'entretiens individuels dont 58,5% de femmes et 41 ,5 % d'hommes.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 14 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 5 000 €.

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE
- MANTES-LA-VILLE
- LIMAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	727,00	1,24%	Région	6 000,00	10,23%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	1 154,00	1,97%	ARS IDF (EC)	12 400,00	21,14%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	3 317,00	5,65%	Ville de Mantes-la-Jolie (EC)	1 000,00	1,70%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	14,00	0,02%	ASP (EC)	34 270,00	58,41%
impôts et taxes liés à l'action	2 203,00	3,75%	Contributions volontaires en nature	5 000,00	8,52%
FRAIS DE PERSONNEL	46 255,00	78,84%	Total	58 670,00	100,00%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	5 000,00	8,52%			
Total	58 670,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	3 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	47 500,00 €
2013	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	45 500,00 €
	Montant total	164 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004025
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION FAMILIALE - MODE ALTERNATIF DE RESOLUTION DES CONFLITS FAMILIAUX DANS LE VAL D'OISE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	97 806,00 €	1,23 %	1 200,00 €
	Montant Total de la subvention		1 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE AFCCC 94 ASSOCIATION
FEDERALE POUR LE COUPLE ET
L'ENFANT

Adresse administrative : 23 RUE CELINE ROBERT
94300 VINCENNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne DANIERE, Présidente

Objet : L'Association fédérale a pour objet d'accompagner les personnes, les couples et les familles.

Date de publication au JO : 29 décembre 2007

N° SIRET : 31338509800048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : Financement d'une action de médiation familiale " mode alternatif de résolution des conflits familiaux dans le Val d'Oise "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Faire connaître la médiation familiale comme mode alternatif de résolution des conflits familiaux par des informations auprès des particuliers et professionnels.
- Accompagner les personnes dans un processus de médiation familiale

- Promouvoir le développement et la professionnalisation de la médiation familiale dans le département
- Clarifier les rôles et positions de chacun, en respectant les droits et les devoirs de chacun tout en tenant compte de l'autre et de sa complémentarité

Description :

Les consultations se font au sein des locaux de l'APCE (Pontoise et Goussainville) mais également dans les locaux prêtés par les différents partenaires de l'association.

Les personnes sont reçues du lundi matin au samedi matin avec une amplitude horaire suffisamment grande pour répondre à la demande du public.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants : 3 médiatrices diplômées d'Etat

Partenaires : Ministère de la Justice, le Tribunal, MSA, les services sociaux, les établissements scolaires et services de santé, les centres sociaux et commissariats de Police et certaines communes du Val d'Oise.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Tout public adulte provenant de toutes les communes du Val d'Oise.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les dotations aux amortissements et provisions pour 150 €

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, ...)	396,00	0,40%
services externes (charges locatives, entretien et réparations, assurance, maintenance, ...)	2 345,00	2,39%
autres services externes (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, frais de mission, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	6 506,00	6,64%
Impôts et taxes	5 761,00	5,88%
FRAIS DE PERSONNEL	77 023,00	78,63%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 775,00	5,90%
dotations aux amortissements	150,00	0,15%
Total	97 956,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	67 000,00	68,40%
Justice Cour d'Appel de Versailles EC	5 600,00	5,72%
Justice CDAD EC	2 000,00	2,04%
Région EC	1 200,00	1,23%
Département EC	10 800,00	11,03%
CUCS Argenteuil EC	2 850,00	2,91%
Commune d'Enghien EC	2 976,00	3,04%
MSA EC	500,00	0,51%
produits divers de gestion courante	5 030,00	5,13%
Total	97 956,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	1 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	1 500,00 €
	Montant total	3 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004116
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION SOCIALE - FACILITER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	54 551,00 €	9,17 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIMMS DE SEVRAN
 Adresse administrative : 4 ALLEE DE LA PEROUSE
93270 SEVRAN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Didier GERVAIS, Président

Objet : Cette association a pour but de faciliter l'accès de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les membres de l'association ou par les autres partenaires.

Date de publication au JO : 31 mars 2012

N° SIRET : 75084377300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale "Faciliter l'accès aux services publics"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Le PIMMS propose un accueil de proximité dédié à des personnes éprouvant des difficultés à utiliser les services publics pour diverses raisons (âge, langue, handicap, ...)

La volonté de l'association est d'avoir une offre complémentaire à celle des agences des entreprises partenaires, ayant des missions de service public : EDF, GDF Suez, Veolia Eau d'Île-de-France, la Poste, la SNCF...

Un accueil gratuit : le PIMMS s'intègre dans le tissu institutionnel et associatif de la ville de Sevrans en

répondant à un besoin de services. Il assure notamment un rôle d'écrivain public et met à disposition des habitants des équipements (ordinateurs...).

Description :

- Orienter vers la bonne structure et les bons interlocuteurs en fonction des besoins exprimés ;
- informer sur les aides, services et tarifs des partenaires ;
- accompagner en cas de difficultés de paiement et dans les situations contentieuses ;
- conseiller sur une meilleure utilisation des services, et la maîtrise des consommations ;
- initier à l'informatique et aux nouvelles technologies ;
- expliquer des courriers administratifs (contrats, bail, mise en demeure, contentieux) ;
- aider au montage de dossiers (logement, retraite, CAF, surendettement, DALO...) ;
- réaliser des médiations avec le service facturation, établir des échéanciers ;
- aller à la rencontre des populations les plus isolées, notamment dans les quartiers politique de la Ville.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 directrice, 3 agents médiateurs (2 adultes-relais, 1 emploi d'avenir).

Le Pimms est ouvert 5 jours sur 7, de 9h30 à 17h00. Accueil gratuit les mardis, mercredis et vendredis, et sur rendez-vous les autres jours.

Partenaires :

Acteurs sociaux de la ville (CCAS, service Logement, ville, associations, maisons de quartier...), GDF-SUEZ, EDF DP&P, SNCF ligne B, La Poste, CIF, Véolia Eau IDF, ACSE.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Personnes en situation de précarité : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA...

Locataires de HLM (Quartier des Beaudottes), personnes de nationalité étrangère.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 15 000.

Nouvelle action pour 2014.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour €.

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (location, entretien réparation)	1 514,00	2,66%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements)	2 307,00	4,06%
FRAIS DE PERSONNEL	50 030,00	88,06%
Autres charges de gestion courante	700,00	1,23%
Emplois des contributions volontaires (dépense non éligible)	2 264,00	3,98%
Total	56 815,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 000,00	8,80%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	21 900,00	38,55%
Politique de la Ville (EC)	7 500,00	13,20%
Ville de Sevran (EC)	6 000,00	10,56%
CAF 93 (EC)	3 051,00	5,37%
Organismes privés (EC)	11 100,00	19,54%
Contributions volontaires en nature	2 264,00	3,98%
Total	56 815,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004133
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION SCOLAIRE - MEDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	101 650,00 €	16,72 %	17 000,00 €
	Montant Total de la subvention		17 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPTIMA
 Adresse administrative : 50 RUE MARIUS SIDOBRE
 94110 ARCUEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Philippe CANTIN, Président

Objet : Promouvoir le mieux vivre ensemble dans la cité en : développant des services innovants, d'utilité collective et d'intérêt général en privilégiant les valeurs humanistes et le lien social.

Date de publication au JO : 15 septembre 1993

N° SIRET : 39430133700090

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation scolaire " médiation sociale en milieu scolaire "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Explorer tous les apports potentiels de la médiation en milieu scolaire à la fois comme moyen de prévention des violences à l'école (notamment le harcèlement), comme outils de lutte contre le décrochage scolaire, comme support de développement des potentiels des élèves, comme facteur d'économies et plus largement comme vecteur du développement de l'expression citoyenne et du mieux vivre ensemble à l'école pour tous.

Description :

La mission du médiateur est de contribuer à la prévention et à la gestion des situations conflictuelles au sein et aux abords des établissements et d'encourager le développement de la citoyenneté. La démarche repose sur l'implication de tous les acteurs. Sur la base d'un diagnostic partagé fait en début de projet puis actualisé, un programme d'actions adapté à chaque site est élaboré en lien avec les parties prenantes. Il s'articulera autour :

- d'actions de sensibilisation à la citoyenneté, aux règles de vie en société et la médiation sociale pour l'ensemble des élèves des 4 établissements, les équipes pédagogiques, et les familles
- d'actions de formation à la médiation des équipes pédagogiques
- d'actions de formation à la médiation d'élèves afin qu'ils deviennent des élèves-médiateurs au service du développement de la médiation par les pairs (formation de base de 8 heures puis suivi)
- d'actions visant à développer et à faciliter les échanges et la re-connaissance mutuelle entre les familles et l'école
- d'actions visant à développer les liens de coopération entre l'ensemble des acteurs présents dans l'environnement des établissements (interne et externe) et à favoriser la mise en œuvre de projets

Le nombre de sessions de sensibilisation et de formation mises en place est adapté à la taille de chaque établissement. Au-delà des interventions du médiateur (gestion de conflits, relation école-famille), la priorité est sa pleine intégration dans les établissements et le réseau d'acteurs sur son territoire et le développement d'une culture partagée de la médiation via les actions de sensibilisation.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

3 médiateurs sociaux en milieu scolaire, dont 1 sous le dispositif Adulte <relais et 2 "Emploi Avenir" à temps plein.

Partenaires :

ORLY : Le collège DORVAL et les écoles primaires Romain Rolland A, Romain Rolland B, Jean Moulin

CHOISY LE ROI : Le collège HENRI MATISSE, et les écoles Le Parc et Paul Langevin

GENTILLY , le collège ROSA PARKS et les écoles Gustave Courbet, Henry Barbusse, Victor Hugo

Au plus près du terrain : CPE, Assistante Sociale, Psychologue scolaire, la Vie scolaire, les membres du PRE (programme de réussite éducatif), Éducateurs, les service de la Ville, Centres sociaux...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les publics ciblés sont : les élèves de collèges et de primaire, les équipes pédagogiques (enseignants, CPE, ATSEM, animateurs, éducateurs spécialisés,...), et les parents d'élèves, relevant d'établissements situés sur des territoires de la politique de la Ville.

- Nombre : tous les élèves du collège et des écoles pour la sensibilisation (soit en moyenne 350 collégiens et 325 élèves de primaire) dont plusieurs élèves formés à la médiation par les pairs dans chaque établissement.

- Répartition femme/homme : selon les établissements

- Âge : pour les élèves : élèves de primaire 6-11 ans / élèves de collège 11-15 ans

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les dotations aux amortissements et provisions pour 375 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	200,00	0,20%
Services externes (locations, ...)	300,00	0,29%
Autres services externes (publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	7 670,00	7,52%
Impôts et taxes	5 055,00	4,95%
FRAIS DE PERSONNEL	88 425,00	86,67%
Dotations aux amortissements	375,00	0,37%
Total	102 025,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emplois aidés CNASEA ATT	30 476,00	29,87%
FIPD EC	15 000,00	14,70%
Région EC	17 000,00	16,66%
Département EC	24 000,00	23,52%
Communes EC	9 000,00	8,82%
Transfert de charges	1 532,00	1,50%
AUTRES FINANCEMENTS	5 017,00	4,92%
Total	102 025,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	13 600,00 €
2015	3 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	14 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004152
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEDIATION SOCIALE - AIDER A LA RESOLUTION DE CONFLITS DE LA VIE QUOTIDIENNE, ENTRE USAGERS ET PARTENAIRES PRIVES OU INSTITUTIONNELS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	48 358,00 €	8,27 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIMMS DES MUREAUX POINT
INFORMATION MEDIATION MULTI
SERVICES

Adresse administrative : 11 RUE HENRI DUNANT
78130 LES MUREAUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Thierry EVE, Président

Objet : L'association a pour objet de faciliter l'accès de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les membres de l'association ou par les autres partenaires. Elle a pour but de favoriser l'accès aux services publics et d'améliorer la vie quotidienne des populations.

Date de publication au JO : 19 novembre 2011

N° SIRET : 53877302900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation sociale " Aider à la résolution de conflits de la vie quotidienne, entre usagers et partenaires privés ou institutionnels "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

En qualité de médiateur le PIMMS des Mureaux prévient et aide à la résolution des conflits liés à la vie quotidienne. Il facilite ainsi la résolution de conflits entre les usagers et les entreprises/organismes partenaires comme les fournisseurs de fluides (eau, électricité, gaz) de mobilité (train) et aussi avec les bailleurs sociaux les conflits liés aux mauvais usages des installations (VO, tri, encombrants, tri des déchets, etc..)

Description :

Le PIMMS des Mureaux est un relais actif de la médiation pour prévenir toutes les situations conflictuelles, en lien avec les partenaires associés. Après des fournisseurs de fluide, le PIMMS intervient auprès des usagers afin d'éviter la coupure d'énergie ou de permettre son rétablissement. Il s'agit d'une démarche pro-active visant à contacter les clients des fournisseurs d'énergie qui sont en situation de difficultés. Des mesures de prévention des difficultés de paiements des autres factures d'énergie sont également étudiées en lien avec les services sociaux du territoire. Après des bailleurs, le PIMMS aide au dialogue et facilite la communication entre bailleurs et habitants et entre habitants. Par son intervention dans ces deux champs, l'Agent Médiateur dialogue, facilite la communication et agit comme un intermédiaire au service de tous.

Moyens mis en œuvre :

Les salariés de l'action sont les quatre agents médiateurs, dont deux sous le statut Adulte-relais, un en Emploi-Tremplin et un en Emploi d'avenir. Le temps passé à la médiation sociale lié à l'action représente 30% de leur temps de travail.

Ils accueillent les usagers aux horaires d'ouverture du PIMMS au public, c'est-à-dire 32 heures/semaine (3 heures sont réservées aux réunions d'équipe: rencontre avec les partenaires, formation, etc.).

Partenaires

La Ville des Mureaux, par son CCAS, les entreprises qui assurent des missions de services publics (EDF, ErDF, GDF Suez, Véolia Eau, SNCF, ICF Habitat la Sablière), ainsi que l'Etat par son délégué au Préfet, sont partenaires du PIMMS des Mureaux.

Ces partenaires sont membres du Conseil d'Administration et financeurs de l'action.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

En 10 mois de l'année 2013, 4965 personnes (dont 42% sont des femmes) ont eu recours aux services du PIMMS dans le cadre des médiations sociales. Les personnes les plus concernées sont les personnes âgées isolées, les familles monoparentales et/ou nombreuses et pour 10% des jeunes de moins de 25 ans (généralement des nouveaux décohabitants vivant dans le parc de logement social).

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 5 592 €

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 50 €

les contributions volontaires en nature pour 333 €

Localisation géographique :

- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, fournitures, ...)	1 213,00	2,23%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	5 063,00	9,32%
autres services externes (rémunération intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, ...)	3 689,00	6,79%
SERVICES BANCAIRES	50,00	0,09%
Impôts et taxes	40,00	0,07%
FRAIS DE PERSONNEL	37 853,00	69,67%
Emploi tremplin	5 592,00	10,29%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	0,92%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	333,00	0,61%
Total	54 333,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNASEA ATT	15 000,00	27,61%
Région EC	4 000,00	7,36%
Emploi Tremplin ATT	4 500,00	8,28%
COMMUNE EC	7 000,00	12,88%
Entreprises ATT	23 500,00	43,25%
Contributions volontaires en nature	333,00	0,61%
Total	54 333,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004187
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MÉDIATION FAMILIALE - POINT RENCONTRE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la médiation	59 518,00 €	5,04 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE 75 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT
 Adresse administrative : 228 RUE DE VAUGIRARD
75015 PARIS 15
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Laurence DE BEAUCORPS, Présidente

Objet : Accompagner les personnes, les couples et les familles. En cas de séparation du couple, l'association a pour but de favoriser le maintien des relations de l'enfant avec chacun des parents.

Date de publication au JO : 17 avril 1991

N° SIRET : 38502051600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la médiation
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de médiation familiale "Point Rencontre"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Le Point Rencontre est destiné à permettre au parent qui n'offre pas de résidence habituelle à l'enfant, en raison du manque de garantie pour la sécurité, l'éducation et l'épanouissement de celui-ci, de le rencontrer et de maintenir un lien de parentalité.

Description :

Organiser des rencontres de une à trois heures entre le parent n'ayant pas droit de visite et son ou ses enfants dans un lieu neutre offrant des garanties de sécurité physique et morale pour les enfants. Les familles sont accueillies sur ordonnance des juges aux affaires familiales. Le Point Rencontre de l'APCE 75 est ouvert aux familles deux samedis par mois de 13h à 19h. Il est fait appel à ce dispositif dans le cas de contentieux familiaux ou de situations très conflictuelles qui requièrent la présence de personnes tierces formées et aptes à garantir la sécurité de l'enfant dans le respect du maintien ou de la restauration des liens de parentalité.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 psychologue coordinatrice et 10 intervenants psychologues salariés.

Partenaires :

CAF - Cour d'Appel de Paris - DDCS

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Familles de Paris et de la Région Île-de-France pour au moins un des deux parents.

En 2013, 94 familles ont été concernées par le Point Rencontre.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires (400 €) et frais financiers (1 244 €) ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 1 305 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien, d'activités, EDF-GDF)	941,00	1,51%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	1 696,00	2,72%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et de télécommunication, honoraires, publicité, cotisations)	7 168,00	11,47%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	400,00	0,64%
impôts et taxes liés à l'action	275,00	0,44%
FRAIS DE PERSONNEL	49 283,00	78,89%
Charges financières (dépenses non éligibles)	1 244,00	1,99%
CHarges exceptionnelles	155,00	0,25%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 305,00	2,09%
Total	62 467,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 000,00	4,80%
Cour d'appel (EC)	20 014,00	32,04%
CAF 75 (EC)	39 338,00	62,97%
Dons, cotisations, legs	97,00	0,16%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	18,00	0,03%
Total	62 467,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	3 500,00 €
2012	Soutien à la prévention	3 500,00 €
2013	Soutien à la médiation	2 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 500,00 €
	Montant total	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003741
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - ACTION EN MILIEU CARCERAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	14 000,00 €	42,86 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERCLE DE LA LONGUE BOXE
 Adresse administrative : 20 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD
75009 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pierre PLOIX, Président

Objet : Organisation et développement de la pratique du taiji quan et des arts martiaux chinois traditionnels tant sur le territoire métropolitain que dans les départements et territoires d'outre-mer

Date de publication au JO : 6 juillet 2002

N° SIRET : 47954142700023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison "Action en milieu carcéral"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Action ciblée sur la prévention au coeur même de la prison avant la sortie :
 Fournir des bases pour une réinsertion sociale des sortants de prison en leur apprenant à se débarrasser des comportements antisociaux, de la violence et des addictions par l'apprentissage d'un art martial non violent, le taichi chuan.

Description :

Depuis 3 ans, l'action se déroule exclusivement en milieu carcéral, à la Maison d'Arrêt des Femmes du Centre Pénitentiaire de Fresnes, autour d'un atelier hebdomadaire de 2 heures. Contenu de base de la séance de taichi :

Programme :

- accueil et recueil des demandes éventuelles ou des problèmes,
- mise en place d'une respiration contrôlée,
- détente musculaire,
- mouvements de base du tai chi chuan,
- étude d'une situation de violence. Travail par binôme sur le ressenti, les émotions, tout usage de la force étant interdit,

Consignes données aux détenus :

- être calme,
- respecter les indications relatives à la respiration,
- concentration intellectuelle,
- usage de la force interdit : autocontrôle permanent sous menace d'exclusion définitive.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 ou 2 professeurs diplômés d'Etat habilités et habitués à intervenir dans le monde carcéral pour 90 heures de travail effectif et 135 heures de présence sur site.

Partenaires :

Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire du Val-de-Marne et Direction Interrégionale de Paris de l'Administration Pénitentiaire, adhérents actifs de l'association.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Détenues femmes de la Maison d'Arrêt des Femmes du Centre Pénitentiaire de Fresnes : 80 personnes visées, dont 85% âgées de 18 à 35 ans.

En 2013, l'action a concerné 80 détenues à la Maison d'Arrêt des Femmes de Fresnes.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les impôts et taxes non liés strictement au projet pour
- les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour
- les frais financiers et crédits bancaires divers pour
- les dotations aux amortissements et provisions pour
- les contributions volontaires en nature pour

Localisation géographique :

- FRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	500,00	3,57%	Région	6 000,00	42,86%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, études recherches, cotisations, documentation)	2 300,00	16,43%	Administration Pénitentiaire (ATT)	6 000,00	42,86%
Autres services externes (transports, frais postaux et de télécommunication)	3 200,00	22,86%	Associations (EC)	2 000,00	14,29%
FRAIS DE PERSONNEL	8 000,00	57,14%	Total	14 000,00	100,00%
Total	14 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	15 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	14 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	14 300,00 €
	Montant total	58 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003756
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - RENCONTRES ET ECHANGES ENTRE PARENTS ; VALORISER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES PARENTALES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	15 225,00 €	26,27 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE
PHYSICIENS

Adresse administrative : 12 RUE JEAN ANTOINE CHAPTAL
78200 MANTES-LA-JOLIE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pascal MARTIAL, Président

Objet : Promouvoir les actions de sociabilité, favoriser l'implication des habitants dans la vie de quartier, améliorer la communication intergénérationnelle, médiation, prévenir l'exclusion et l'insertion.

Date de publication au JO : 6 septembre 2003

N° SIRET : 39508927900032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " rencontres et échanges entre parents ; valoriser et développer les compétences parentales "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Accompagner une dynamique collective
- Accompagner la parentalité et la relation enfant/adulte
- Favoriser les liens socio-culturels entre les générations

- Favoriser le lien social entre les habitants
- Lutter contre les exclusions et rompre l'isolement social

Description :

Il s'agit de rendre les parents auteurs et acteurs du projet dans l'élaboration, la mise en œuvre, mais aussi et surtout dans l'évaluation du projet. Cela permet de qualifier et de légitimer leurs savoirs, pour qu'ils puissent ensuite croiser leur réflexion avec d'autres acteurs (écoles, travailleurs sociaux, autres parents, élus...) afin de rechercher ensemble comment améliorer la vie quotidienne des enfants et des parents. Les questions aussi importantes que la réussite scolaire des enfants de milieu populaire, la transmission des valeurs, la cohérence éducative, l'autorité... sont abordées. L'objectif est aussi de modifier les regards des parents sur les institutions et des institutions sur eux. La démarche permet aux parents de se positionner comme des acteurs, chercheurs et citoyens.

- Valoriser et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs en favorisant le dialogue dans le respect de chacun et ainsi conforter la relation parent/enfant.
- Respecter la singularité, la diversité des besoins, de contexte de vie et de culture de chacun.
- Maintenir des valeurs associatives et démocratiques dans les actions menées auprès des familles.
- Considérer l'intérêt de l'enfant et de sa famille comme condition fondamentale de toutes démarches.
- Favoriser les relations enfant/adulte sans aucun jugement ni visée psycho-thérapeutique.

Moyens mis en œuvre :

L'APEP compte 13 employés (11 vacataires, 1 temps plein et 1 bénévole).

Partenaires :

Municipalité de Mantes-laJolie (CCAS), Réussite Éducative, Conseil Général 78 (SAS de Mantes, Éducateurs), Caisse d'Allocations Familiales 78, ACSE, Préfecture 78 et sous-Préfecture de Mantes, Éducation Nationale (Établissements scolaires du territoire - Primaire au Lycée, Assistantes sociales, infirmières, CIO, CPE, médiatrices,...), IPT (psychologues...), Associations du territoires...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Familles issues des quartiers du Val Fourré, Gassicourt et Centre-ville

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
 les frais financiers et crédits bancaires divers pour 25 €
 les contributions volontaires en nature pour 250 €

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	320,00	2,06%
services externes (location, entretien, assurance, études, documentation,...)	810,00	5,23%
Autres services externes (transports de biens et transports collectifs, déplacements, frais postaux et télécom, ...)	2 400,00	15,48%
SERVICES BANCAIRES	25,00	0,16%
FRAIS DE PERSONNEL	11 695,00	75,45%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	250,00	1,61%
Total	15 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE EC	500,00	3,23%
Région EC	4 000,00	25,81%
Département EC	5 500,00	35,48%
Commune de Mantes la Jolie ec	500,00	3,23%
CAF EC	4 750,00	30,65%
Contributions volontaires en nature	250,00	1,61%
Total	15 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	4 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003758
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - PARCOURS D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	47 300,00 €	10,57 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE GRAINES DE SOLEIL
 Adresse administrative : 7 RUE DE LA CHARBONNIERE
75018 PARIS 18
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Régine CLEMENT, Présidente

Objet : Pratique et enseignement du théâtre, production de spectacles afin de découvrir l'univers de l'autre et le partager. Intervention auprès des jeunes adolescents et auprès de groupes d'individus afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une recherche artistique commune.

Date de publication au JO : 13 juin 1998

N° SIRET : 42046186500032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison "Parcours d'orientation et d'insertion professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Objectifs généraux :

- lutter contre l'exclusion et la discrimination des populations les plus fragilisées et en particulier les jeunes

en difficulté,

- lutter contre la récidive, offrir une alternative à l'incarcération, permettre aux jeunes de sortir de l'économie illégale,
- utiliser la valeur pédagogique de l'art et de la pratique artistique pour favoriser la redynamisation ou la découverte des compétences du jeune, la confiance en soi et sa relation avec les autres.

Objectifs pour le jeune :

- accompagner le jeune dans le respect des mesures judiciaires afin d'éviter la situation d'échec avec les conséquences pénales afférentes,
- favoriser son développement personnel et professionnel par le collectif et la rencontre avec des équipes pluri-disciplinaires de travail,
- favoriser son développement personnel par l'artistique et le développement professionnel à travers la rencontre de métiers de la communication et de l'audiovisuel.

Description :

Le projet d'accompagnement complet se fait en quatre 4 phases :

- immersion professionnelle dans des structures reconnues du domaine culturel,
- sessions de Développement Personnel par l'Artistique, qui permettent aux jeunes une remise en confiance, une estime de soi, une remobilisation de ses compétences, la formulation et l'affirmation d'un choix d'orientation,
- suivi social et pédagogique avec proposition de formations adaptées,
- ouverture au monde extérieur avec des sorties culturelles à portées pédagogiques, contribuant à la mise en place d'une dynamique positive autour de la question de l'insertion (notamment à travers le mélange des publics).

Ces phases d'accompagnement amènent le jeune à construire son projet de vie à travers une meilleure connaissance de soi et une ouverture vers l'extérieur. Cette méthodologie artistique vise à favoriser la responsabilisation et l'autonomie du jeune pour le préparer à s'insérer dans la vie active et devenir acteur de la société dans laquelle il va évoluer.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 éducateurs salariés de l'Association de Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (ADCLJC) pour 384h par an, 1 intervenant artistique salarié de la Compagnie Graines de Soleil (+ 2 intermittents du spectacle) pour 288h, 1 administratrice coordinatrice du projet pour 960h, 2 formateurs de l'Espace Dynamique d'Insertion pour 384h, 1 formatrice du CEFIL pour 288h, 1 formatrice de l'Espace Proximité Emploi salarié pour 72h.

Partenaires :

Protection Judiciaire de la Jeunesse, CEFIL, Espace Dynamique d'Insertion Le TIPI, Espace Proximité Emploi, Mission Locale de Paris, établissements culturels divers, Réserve Parlementaire, FIPD.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

8 jeunes garçons de 18 à 24 ans, sous mains de justice, connus et suivis par la prévention spécialisé du quartier de la Goutte d'Or/La Chapelle Sud et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 2013, 6 jeunes ont intégré le parcours, âgés de 18 à 24 ans. En janvier 2014, 2 nouveaux jeunes ont intégré le parcours et 5 nouvelles structures culturelles d'insertion les ont accueillis.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, d'activités, petit matériel)	2 070,00	3,08%	Région	5 000,00	7,43%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	2 650,00	3,94%	FIPD (EC)	9 000,00	13,37%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, déplacements, publicité, transports, frais postaux et de télécommunication, défraiements repas)	28 280,00	42,02%	DRAC (EC)	5 000,00	7,43%
FRAIS DE PERSONNEL	14 300,00	21,25%	Réserve parlementaire (ATT)	13 000,00	19,32%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	20 000,00	29,72%	Adultes relais (ATT)	4 300,00	6,39%
			Ville de Paris (EC)	4 000,00	5,94%
			Fondation (EC)	7 000,00	10,40%
			Contributions volontaires en nature	20 000,00	29,72%
Total	67 300,00	100,00%	Total	67 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 600,00 €
2012	Soutien à la prévention	4 000,00 €
2012	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 600,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 600,00 €

		Montant total 105 800,00 €
--	--	----------------------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003760
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - PERMANENCES D'ECRIVAIN PUBLIC ET D'ACCES AU DROIT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	40 730,00 €	4,91 %	2 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEMMES DE LA TERRE
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA SOLIDARITE
75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Evelyne BOURGI, Présidente

Objet : Permanence juridique (droit des étrangers) et sociale pour les femmes immigrées ou issues de l'immigration; lutte contre la double discrimination; permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

Date de publication au JO : 30 décembre 1992

N° SIRET : 39940662800046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Permanence d'écrivain public et d'accès au droit"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Aider à comprendre les documents administratifs ou juridiques et les procédures associées, en expliquant la situation et les enjeux, puis assister et/ou orienter dans les démarches ;
- faciliter l'accès aux droits des personnes en difficulté ou en précarité pour des raisons économiques, sociales ou culturelles, en leur donnant des moyens d'agir immédiatement et à long terme ;
- faire le lien entre les bénéficiaires et les organismes ou institutions, afin d'éviter les situations de litiges ;

- favoriser un changement d'attitude face au droit qui ne doit plus être craint ou subi, mais connu et utilisé.

Description :

L'action consiste en la tenue d'une permanence hebdomadaire sans rendez-vous. Lors de cette permanence, une équipe de 2 bénévoles et de 3 salariées, dont deux juristes, effectue un accueil individuel et personnalisé des usagers en les aidant dans leurs démarches administratives par un travail d'écrivain public, et en les informant sur leurs droits (droit du travail, du logement, de la famille, de la consommation...).

La pratique d'intervention est double :

- immédiate avec l'aide à la compréhension, l'analyse, la constitution et la résolution des dossiers ;
- préventive avec une information sur les procédures et la législation en vigueur.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

5 personnes : 2 juristes, 1 chargée d'accueil et d'accompagnement et 2 bénévoles.

Partenaires :

Centres sociaux et culturels du 19ème arrondissement, associations et structures d'aide et de soutien aux particuliers (Antenne Jeunes, Point d'Accès au Droit, association Entraide et Espoir, association Inser Asaf etc.), Ville de Paris, Préfecture de Paris.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Habitants des quartiers "Danube-Solidarité-Porte de Chaumont" et "Flandres", classés en zone Politique de la Ville, et tout le 19ème arrondissement de Paris et même de villes de départements proches.

Les bénéficiaires de cette action sont des personnes en difficulté ou en situation de précarité pour des raisons économiques, sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

Au 30 septembre 2013, 242 personnes ont été reçues.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- services ou bancaires pour 69 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 10 311 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau/gaz/électricité, fournitures de bureau et d'entretien, ménage)	2 184,00	4,27%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	3 106,00	6,08%
Autres services externes (déplacements, missions, frais postaux, publicité, cotisations)	1 635,00	3,20%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	69,00	0,14%
impôts et taxes liés à l'action	397,00	0,78%
FRAIS DE PERSONNEL	33 408,00	65,36%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	10 311,00	20,17%
Total	51 110,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	2 000,00	3,91%
Politique de la ville Paris (EC)	12 000,00	23,48%
Dons et adhésions	600,00	1,17%
DPVI (EC)	3 294,00	6,44%
Ville de Paris (EC)	6 000,00	11,74%
Emplois aidés par l'Etat CNASEA (ATT)	15 385,00	30,10%
FONJEP (EC)	1 520,00	2,97%
Contributions volontaires en nature	10 311,00	20,17%
Total	51 110,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	476,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
	Montant total	4 476,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003761
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON - FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	12 000,00 €	50,00 %	6 000,00 €
Montant Total de la subvention			6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMPLIETUDE
 Adresse administrative : 14 RUE EGLISE
 78440 BRUEIL EN VEXIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Corinne JOLLY, Présidente

Objet : Favoriser le développement personnel et professionnel par l'expression, la communication et la formation de tout public, l'association évalue, forme, crée des supports pédagogiques, conseille, informe et aide à l'emploi.

Date de publication au JO : 13 novembre 1999

N° SIRET : 42811108200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison
 " Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des détenus et sortants de prison "

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des détenus et sortants de prison par une aide personnalisée ou en groupe, dans toutes les techniques de recherche d'emploi.

Description :

Accueil sur le flux ou intervention à la demande des éducateurs :

Sur le flux : aide rédactionnelle (CV, lettre de motivation), travail de l'entretien d'embauche (en particulier comment trouver les parades à l'absence d'expérience professionnelle)

Sur les groupes : préparer à l'entrée dans la vie active en leur donnant les moyens d'y parvenir et en développant la culture d'entreprise.

Moyens mis en œuvre :

L'intervenante est titulaire d'une maîtrise de droit privé et est formée aux techniques de recherche d'emploi. Elle bénéficie de plus de 20 années d'expérience dans l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sur sites dits sensibles : Chanteloup les Vignes, Les Mureaux, Mantois
Personnel d'accueil du public des CVS.

Partenaires :

Communauté d'Agglomération de Mantes En Yvelines, Conseil Général, Acsé, les Communes de Mantes La Jolie et Mantes La Ville, Pôle Emploi, Mission Locale, Travailleurs sociaux du Conseil Général, Educateurs de l'IFEP, Médiateurs

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Détenus et sortants de prison prioritairement issus des quartiers Politique de la Ville (individuellement ou en groupe)

Localisation géographique :

- CA DE MANTES EN YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	32,00	0,27%	Crédits politique de la ville	2 000,00	16,67%
Services externes (assurance, ...)	13,00	0,11%	EC		
Autres services externes (déplacements, frais postaux et télécom, ...)	856,00	7,13%	Région EC	6 000,00	50,00%
frais de personnel	11 099,00	92,49%	Département EC	2 000,00	16,67%
Total	12 000,00	100,00%	Intercommunalité EC	2 000,00	16,67%
			Total	12 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	34 229,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	17 100,00 €
2013	Soutien à la prévention	6 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	17 000,00 €
	Montant total	80 329,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003762
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - FAVORISER L'AUTONOMIE DES FEMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, PAR UNE INFORMATION JURIDIQUE INDIVIDUELLE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	113 923,00 €	14,92 %	17 000,00 €
Montant Total de la subvention			17 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES
 Adresse administrative : 167 AVENUE JOLIOT CURIE
92000 NANTERRE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Stéphane LAURENT, Président

Objet : Favoriser l'autonomie des femmes, faire évoluer leur place dans la société et contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes

Date de publication au JO : 22 décembre 1972

N° SIRET : 31778064100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit " Favoriser l'autonomie des femmes et la lutte contre les violences sexistes, par une information juridique individuelle "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Depuis 1972, le CIDFF de Nanterre informe, oriente et accompagne le public et en priorité les femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre les violences sexistes et du soutien à la parentalité. La demande du public, et en particulier des femmes, concerne l'accès au droit. Il s'agit donc de répondre à la demande d'information juridique du public dans le cadre d'une permanence ouverte tous

les jours de la semaine et toute l'année et de permettre le fonctionnement d'une permanence à destination des femmes d'origine étrangère, souvent très éloignées de l'information juridique, à Villeneuve-la-Garenne.

Description :

Le public est reçu au téléphone et sur rendez-vous pendant 8 demi journées, sur 5 jours par semaine, toute l'année. Les permanences assurées dans le cadre de ce projet sont généralistes, avec une forte demande concernant le droit de la famille et la lutte contre les violences faites aux femmes. Le droit du travail représente une part importante de cette activité. Les permanences sont ouvertes à tous les publics mais le public est très majoritairement féminin.

Le CIDFF oriente parfois vers des permanences plus spécialisées : ADIL pour le droit au logement, APTM pour le droit des étrangers, ou FNFS pour un soutien psychologique ou l'hébergement des femmes victimes de violences.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 juristes assurent la réception du public en Préfecture, 1 juriste assure la permanence de Villeneuve-la-Garenne.

Partenaires :

DRDFE, DDCS ACSE FIPD CDAD ARS, les villes d'Asnières, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, et Suresnes sont les structures partenaires du projet.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires viennent de toute l'Île-de-France, majoritairement du département des Hauts-de-Seine.

Plus de 5000 personnes par an dont environ 2500 au siège, en grande majorité entre 25 et 45 ans.

En 2012, plus de 5034 personnes reçues en entretien individuel. 2171 personnes ont été reçues au siège de l'association (1784 femmes, 367 hommes et 20 personnes morales).

Les données 2013 ne sont pas arrêtées mais seront très proches.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 40 €

les dotations aux amortissements et provisions pour 37 €

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 230,00	1,08%
Services externes (locations, assurance, documentation, ...)	8 533,00	7,49%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux et de télécommunication, ...)	4 800,00	4,21%
SERVICES BANCAIRES	40,00	0,04%
Impôts et taxes	6 000,00	5,26%
FRAIS DE PERSONNEL	93 360,00	81,89%
Dotations aux amortissements	37,00	0,03%
Total	114 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	14 000,00	12,28%
Droit des femmes ATT	43 000,00	37,72%
Emplois aidés CNASEA ATT	8 000,00	7,02%
ACSE EC	2 000,00	1,75%
CDAD ATT	21 280,00	18,67%
Région EC	17 000,00	14,91%
Département EC	3 170,00	2,78%
COMMUNE EC	5 500,00	4,82%
Autres produits de gestion courante	50,00	0,04%
Total	114 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	13 600,00 €
2015	3 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
	Montant total	65 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003770
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA PARENTALITÉ - SOUTENIR LES PARENTS D'ADOLESCENTS DANS LEUR FONCTION DE PREMIERS EDUCATEURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	13 000,00 €	22,31 %	2 900,00 €
Montant Total de la subvention			2 900,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JEUX CREATIVITE PARTAGE
 Adresse administrative : 317 BD DE LA BOISSIERE
 93110 ROSNY SOUS BOIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pierre MOSSANG, Président

Objet : Promouvoir et faire reconnaître le jeu comme expression culturelle et médiation éducative par la mise en place de toute activité en lien indirect avec le jeu, concevoir et développer des initiatives et des projets qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire.

Date de publication au JO : 27 février 1999

N° SIRET : 43777623000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale "Soutenir les parents d'adolescents dans leur fonction de premiers éducateurs"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Soutenir la fonction parentale de parents d'adolescents afin de créer une synergie entre adultes et mineurs et, par conséquent, mieux vivre ensemble dans son quartier et dans sa cité,
- rappeler aux parents les conséquences juridiques de la non surveillance des fréquentations de leurs

enfants et leurs responsabilités envers eux,

- dialoguer avec les adolescents afin de créer un climat de confiance,
- les orienter si besoin vers d'autres structures partenaires, susceptibles de leur apporter une aide (mission locale, point info jeunesse, point écoute, PMI, centre de santé..)
- orienter les parents vers des structures spécialisées (service juridiques, sociaux,..).

L'action se déroule en Seine-Saint-Denis, à Rosny-sous-Bois, mais également dans le Val-de-Marne, à Fontenay-sous-Bois, où l'association a ouvert une antenne en 2008.

Description :

Le projet s'articule sur trois types d'interventions :

- intervention envers les parents
- intervention envers les adolescents
- temps communs de convivialité parents/adolescents.

Un groupe de parole mensuel est organisé le samedi pour les parents. Des thèmes sont proposés autour de l'autorité, la relation avec l'école, le temps libre des adolescents,...

Un accueil individuel est réservé aux parents qui ont besoin de compléments d'informations ou tout simplement être conseillés pour une démarche particulière (comment contacter un service social, ou une fédération de parents d'élèves,...).

Pour les adolescents, les interventions en milieu scolaire et l'animation de rue permettent de les aborder plus efficacement. Une ludothécaire accompagnée de stagiaires en formation socioculturelles sont affectés aux animations et aux ateliers. Une malle de jeux de règles autour de la citoyenneté est utilisée. Participation à la "semaine du petit citoyen" qui se déroule comme chaque année, en lien avec la semaine des droits de l'enfant en novembre. En 2014, le thème est le droit à la santé et aux soins. Tout au long de l'année, des temps de convivialité sont organisés pour permettre aux adolescents/parents de se retrouver en famille.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 éducatrice spécialisée, des bénévoles engagés dans ce projet, des stagiaires en formation socioculturelle, des intervenants culturels, les acteurs du quartier (travailleurs sociaux, parents d'élèves,..), les professionnels partenaires (mission locale, PMI, point info jeunesse,...).

Partenaires :

Réseau d'accompagnement à la parentalité de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, soutenu par la Caisse d'allocations Familiales et la DDCS ; convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Rosny-Sous-Bois. Dans le Val-de-Marne, locaux mis à disposition par l'Office HLM dans le quartier des Larris ; services Politique de la Ville ;

réseaux de partenaires et d'acteurs locaux : centres sociaux, Mission locale, Point info jeunesse, PMI, institution scolaire, Médiathèque Municipale, associations culturelles.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Environ 200 adolescents âgés de 15/16 ans dont 45% de filles et 60 parents concernés de Seine-Saint-Denis, à Rosny-sous-Bois et du Val-de-Marne, à Fontenay-sous-Bois.

En 2013, 200 adolescents et une cinquantaine de parents ont bénéficié du projet.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 2 500 €.

Localisation géographique :

- ROSNY-SOUS-BOIS
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, d'activités, petit matériel)	2 800,00	18,06%	Région	2 900,00	18,71%
Services externes (documentation, formation, séminaire)	550,00	3,55%	PRESTATIONS DE SERVICES (ATT)	500,00	3,23%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, transports, frais postaux et de télécommunication)	1 650,00	10,65%	FONJEP (ATT)	3 500,00	22,58%
FRAIS DE PERSONNEL	8 000,00	51,61%	Politique de la ville (ATT)	2 500,00	16,13%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	2 500,00	16,13%	CAF (EC)	2 500,00	16,13%
			Dons & cotisations (ATT)	1 100,00	7,10%
			Contributions volontaires en nature	2 500,00	16,13%
Total	15 500,00	100,00%	Total	15 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2012	Soutien à la prévention	2 900,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 300,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 900,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 300,00 €
	Montant total	28 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003785
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - GROUPE DE PAROLES DE PARENTS INCARCERES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	39 716,00 €	13,85 %	5 500,00 €
	Montant Total de la subvention		5 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APME ASSOCIATION PERE MERE ENFANTS

Adresse administrative : 36 RUE DES CHANTIERS
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Christine DE GAULEJAC, Présidente

Objet : Encourager et promouvoir les liens parentaux selon des principes égalitaires, grâce à des médiations familiales. Participer ainsi à la prévention des ruptures de liens familiaux et des violences au sein de la famille.

Date de publication au JO : 17 novembre 1983

N° SIRET : 39177368600038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " Groupe de paroles de parents incarcérés "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Permettre à ces hommes et femmes condamnés et en milieu carcéral de rester parents et d'intégrer dans leur projet de réinsertion la dimension de leur parentalité :

- Donner une place à la dimension de la parentalité et la faire exister dans le milieu carcéral;
- Préparer et soutenir le parent incarcéré dans la mise en place et la préservation concrète de son lien à l'enfant (entretiens téléphoniques, rencontres au parloir, permission de sortir);
- Intégrer la question de la parentalité dans le projet de réinsertion ;
- Soutenir l'acceptation des changements, pertes et possibles désillusions et ainsi, anticiper la confrontation à la réalité de la réorganisation familiale.
- Ouvrir la possibilité d'une médiation entre le parent incarcéré et l'autre parent.

La visée de ce projet est de prévenir :

- pour le parent sortant de prison, une récurrence du fait de conflit ou d'exclusion familiale ;
- pour la famille, un conflit familial avec ses risques pour les parents mais surtout pour l'enfant : la rupture de lien et/ou la violence intrafamiliale.

Description :

L'action s'organise en 2014 autour de :

- La mise en place de groupes de paroles de pères au sein de la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy. Durant l'année 2013, un groupe de paroles a fonctionné en continu, sur le « Petit quartier » de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy auprès de pères détenus.

Les groupes de parole de pères se déroulent avec :

- Deux entretiens individuels au préalable et suite à la participation au groupe de parole de pères, afin d'en définir les objectifs et d'évaluer le travail réalisé au niveau personnel;
- 5 séances hebdomadaires de groupe de 2h.
- Un soutien vers la médiation familiale avec une mise en œuvre possible en milieu carcéral puis sur les sites d'implantation de l'APME Médiation (78).

Moyens mis en œuvre :

- 2 médiateurs diplômés d'Etat assurent l'animation de ces groupes. Ils bénéficient d'une supervision de leurs pratiques de groupes de parole.
- Une infrastructure de secrétariat/gestion et d'encadrement technique est assuré par l'APME Médiation

Partenaires :

le Conseil Général 78, la C.A.F.Y, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, AESAD, le SPIP 78, ...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

84 pères incarcérés à la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
 les frais financiers et crédits bancaires divers pour 15 €
 les dotations aux amortissements et provisions pour 269 €

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-élec, ...)	245,00	0,61%	FIPD EC	13 000,00	32,50%
services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	926,00	2,32%	Région EC	5 500,00	13,75%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et télécom, ...)	2 288,00	5,72%	Département EC	5 200,00	13,00%
SERVICES BANCAIRES	15,00	0,04%	CAF EC	10 500,00	26,25%
Impôts et taxes	1 444,00	3,61%	SPIP Yvelines EC	3 000,00	7,50%
FRAIS DE PERSONNEL	34 813,00	87,03%	Asso AESAD EC	2 500,00	6,25%
Dotations aux amortissements et aux provisions	269,00	0,67%	Autres produits de gestion courante	300,00	0,75%
Total	40 000,00	100,00%	Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	26 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	22 800,00 €
2012	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	22 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 500,00 €
	Montant total	108 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003787
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCES AU DROIT - PERMANENCE JURIDIQUE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	8 600,00 €	40,70 %	3 500,00 €
Montant Total de la subvention			3 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRES TERRES DES FEMMES
 Adresse administrative : 111 BOULEVARD MACDONALD
75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Hélène DUREUX, Présidente

Objet : L'association a pour but de lutter par tous les moyens contre toutes les formes de violences faites aux femmes ; manifester une solidarité active et concrète avec toute femme victime de violences sans limitations de frontières ; mettre à la disposition des femmes victimes de violences tous les moyens nécessaires pour qu'elles accèdent à leurs droits.

Date de publication au JO : 26 octobre 2006

N° SIRET : 49334953400021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : Financement d'une permanence juridique à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Permettre aux femmes victimes de violences conjugales de :

- connaître leurs droits,
- comprendre les procédures,

- être accompagnées, y compris physiquement, dans les démarches auprès de la police et de la justice,
- avoir accès à des outils explicatifs simples et facilement utilisables,
- bénéficier d'une écoute en toute confiance et confidentialité,
- ne plus craindre la justice, la police et l'administration.

Description :

Mise en place d'une permanence juridique animée par une avocate spécialisée pour les femmes victimes de violences conjugales qui sont déjà accompagnées par l'association. Cette permanence a lieu deux jeudis par mois par session de 5 heures. Elle permet d'expliquer les procédures juridiques, policières, administratives, de suivre les dossiers, de donner aux femmes des outils simples et faciles à utiliser qui reprennent les explications.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 avocate spécialisée du barreau du 93 pour 110h par an, 1 directrice du pôle social, pour 168, 1 bénévole pour environ 60h.

Partenaires :

Travailleurs sociaux et scolaires, ville de Paris, le 3919, commissariats, hôpitaux, centres d'hébergement, Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les femmes victimes de violences conjugales et de façon ponctuelle victimes de violences familiales. Pour 49% de Paris intra-muros et pour 51% de toute l'Île-de-France, particulièrement du 93 (1/3) et du 95. En 2013, plus de 300 femmes reçues pour 22 permanences animées.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 2 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	175,00	1,65%
Services externes (location)	147,00	1,39%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux et de télécommunication)	3 380,00	31,89%
FRAIS DE PERSONNEL	4 898,00	46,21%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	2 000,00	18,87%
Total	10 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 500,00	33,02%
FIPD (ATT)	3 000,00	28,30%
Ville de Paris (ATT)	1 600,00	15,09%
Contributions volontaires en nature	2 000,00	18,87%
Droit des femmes (ATT)	500,00	4,72%
Total	10 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	4 677,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	11 652,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	9 272,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	4 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	14 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 500,00 €
	Montant total	54 601,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003796
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - FAVORISER L'ACCES AUX DROITS POUR LES FEMMES ET LES FAMILLES QUI EN SONT LES PLUS ELOIGNEES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	4 350,00 €	29,89 %	1 300,00 €
	Montant Total de la subvention		1 300,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 92 CENTRE D'INFORMATION SUR
LES DROITS DES FEMMES ET DES
FAMILLES

Adresse administrative : 55 AVENUE JEAN JAURES
92140 CLAMART

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie-Françoise LEFILLEUL, Présidente

Objet : Favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles, les sensibiliser sur les droits et devoirs, contribuer à développer l'égalité entre hommes et femmes.

Date de publication au JO : 28 septembre 1977

N° SIRET : 32186349000041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles qui en sont les plus éloignées, lutter contre les violences faites aux femmes, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :

Informers les femmes sur leurs droits contribue à :

- renforcer leur capacité d'action ;
- leur permettre de mettre en œuvre leurs droits et de remplir leurs obligations ;
- repérer les personnes ressources et les lieux ressources sur leur territoire.

Description :

Mise en place d'une permanence juridique hebdomadaire au centre social du Pavé Blanc situé en zone CUCS.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 juriste qualifiée; 1 conseillère conjugale et familiale, 1 médiatrice familiale.

Partenaires :

Service Prévention de la Mairie de Clamart, personnels du Centre social du Pavé Blanc, intervenants ponctuels au Centre social: ADAVIP, ADIL92, conciliateur de justice, Restos du coeur, association ARPE.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Femmes seules avec enfants à charge, habitant les quartiers de la Plaine et Trivaux sur le Haut-Clamart.

En 2012, 170 personnes informées dont 79% de femmes entre 26 et 35 ans. 315 demandes délivrées.

Au 30 septembre 2013 : 112 personnes reçues dont 75% de femmes. 160 demandes délivrées.

- 48% en droit et procédures principalement sur des questions de procédures civiles, d'aide juridictionnelle mais aussi des demandes liées au surendettement et à la consommation
- 26% en droit de la famille, principalement sur des questions de rupture du couple et ses conséquences
- 17% en droit du travail et notamment les questions liées au licenciement
- 13% pour des questions de violences conjugales

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 220 €.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'atelier ou d'activités, communes 4%)	50,00	1,09%
Services externes (documentation, dépenses communes proratisées 4%)	140,00	3,06%
Autres services externes (publicité, dépenses communes 4%)	40,00	0,88%
FRAIS DE PERSONNEL	4 120,00	90,15%
Emplois des contributions volontaires (dépense non éligible)	220,00	4,81%
Total	4 570,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région (EC)	1 300,00	28,45%
Droit des femmes (EC)	850,00	18,60%
Département 92 (EC)	1 000,00	21,88%
Villes du 92 (EC)	1 200,00	26,26%
Contributions volontaires en nature	220,00	4,81%
Total	4 570,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	1 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	1 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	1 500,00 €
	Montant total	14 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003800
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - NOTRE MONDE AU TRAVAIL, ECHANGES ENTRE DETENUS ET LYCEENS AUTOUR DE LA REALISATION D'UN FILM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	58 000,00 €	17,24 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : QUESTIONS DE REGARD
 Adresse administrative : 66 RUE DU SERGENT BOBILLOT
 93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Elisabeth LEGRIS, Présidente

Objet : L'association Questions de Regard est un collectif d'artistes (cinéastes, photographes) qui intervient dans le cadre d'institutions ou d'associations pour proposer une démarche artistique actrice de lien social.

Date de publication au JO : 3 juillet 1997

N° SIRET : 41516089400036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison "Notre monde au travail, échanges entre détenus et lycéens autour de la réalisation d'un film"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Cette action concerne des jeunes incarcérés à Fleury-Mérogis (91) du CJD (centre des jeunes détenus) et des jeunes scolarisés au lycée Jean Jaurès de Montreuil (93).

Prévention de la délinquance et de la récidive :

Le dispositif de rencontre à distance sur lequel est articulé le projet, permet aux adolescents d'élaborer un

film en commun sans se rencontrer physiquement. Le film, "L'objet à fabriquer" sert de tiers entre les groupes qui ne se rencontrent que par le travail.

Retour vers la scolarité :

Au CJD, l'action s'inscrit en partenariat avec les éducateurs PJJ et les enseignants. L'objectif est de permettre un retour vers le cursus scolaire à des jeunes en voie de déscolarisation.

Apprentissage du travail collectif :

Le dispositif de cet atelier permet aussi à chaque adolescent d'expérimenter un passage au collectif qui ne soit pas vécu comme quelque chose d'agressif ou de destructeur.

Description :

Ce projet pose un regard sur le monde du travail et développe l'aspect "prévention", au sein du CJD et du lycée. Il se déroule sur l'année scolaire 2013-14 avec un stage d'animation au lycée en juin et des finitions en automne pour une projection.

Les deux groupes élaborent le même film ensemble sans se rencontrer physiquement. Ce dispositif incite chaque participant à dépasser des clichés et à priori et à entrer dans une dynamique d'appropriation positive de son avenir.

La nouvelle thématique "public/privé" questionne l'univers de l'entreprise privée et celui des métiers au service de l'organisation sociale. Le passage de l'individu au groupe se fait par paliers et à deux niveaux, au sein de chaque groupe, puis d'un groupe à l'autre.

Le projet aboutira à un film court sur le monde du travail.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 réalisatrices pour 600h, 8 techniciens pour l'apprentissage technique pour environ 160h, des comédiens selon les projets sur le temps de tournage pour 50 à 70h, des prestataires pour le travail de cinéma d'animation et le mixage pour environ 50 heures, des bénévoles membres de l'association pour le travail administratif, soit environ 140h, 3 enseignants, des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Partenaires :

Administration Pénitentiaire, Centre Scolaire, service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, enseignants et autres partenaires en fonction des besoins (cuisinier, Intendant...), Direction de la Cohésion Sociale 93, Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance, Direction de la Cohésion Sociale 91, Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance, Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 91 (SE CJD)...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

70 à 80 adolescents de 13 à 18 ans avec environ 60% de garçons :

- 30-40 jeunes environ au Centre des Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis (91), provenant de toute l'Ile-de-France et notamment du département de la Seine-Saint-Denis ;

- 30 élèves du Lycée Jean Jaurès de Montreuil (93), mixte garçons-filles.

En 2013 le projet a eu lieu comme prévu au Centre des Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis et au lycée Jean Jaurès de Montreuil. Au lycée, l'atelier s'est inscrit dans une option "Littérature et Société" (classe de Seconde), au CJD l'action s'est inscrite dans le cadre scolaire.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 13 000 €.

Localisation géographique :

- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	1 600,00	2,25%
Services externes (assurance, location, moyens techniques cinéma animation, mixage son)	4 300,00	6,06%
Autres services externes (rémunération d'intermédiaires et honoraires, régie de tournage, réunions, publications, projection, frais postaux et photocopies)	4 150,00	5,85%
FRAIS DE PERSONNEL	44 450,00	62,61%
Autres charges de gestion courante (comptabilité)	3 500,00	4,93%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	13 000,00	18,31%
Total	71 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	14,08%
FIPD 91 et 93 (EC)	28 700,00	40,42%
Direction départementale PJJ (EC)	2 000,00	2,82%
Direction régionale PJJ (EC)	3 000,00	4,23%
DDJS 93 (EC)	5 000,00	7,04%
Ville de Montreuil (EC)	1 500,00	2,11%
Fondation HSBC pour l'éducation (EC)	7 800,00	10,99%
Contributions volontaires en nature	13 000,00	18,31%
Total	71 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	11 500,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	31 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003812
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - FAVORISER CHEZ LES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE UNE REFLEXION AUTOUR DE LA LOI, DES INTERDITS, DES DROITS ET DES DEVOIRS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	131 260,00 €	7,62 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE FRENE ASSOCIATION
 Adresse administrative : 28 RUE DE TREVISE
 75009 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Martine LELLUCH, Présidente

Objet : Réalisation d'activité de formation, de conseils, d'animation pour promouvoir le développement culturel de personnes ou de groupe, et toutes activités annexes, connexes complémentaires s'y rattachant.

Date de publication au JO : 11 juillet 1990

N° SIRET : 38073823700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison
 "Favoriser chez les personnes sous main de justice une réflexion autour de la loi, des interdits, des droits et des devoirs"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Analyser les processus psychiques et relationnels à l'origine du passage à l'acte ;
- faire la différence entre colère, agressivité et violence ;

- reconnaître et apprendre à gérer sa colère, son agressivité et sa violence ;
- connaître la loi et la reconnaître dans sa dimension de "protection" de la personne ;
- développer une communication positive.

Description :

Productions de groupe et individuelle (film)

Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels sur des thématiques différentes :

- Groupe de parole autour de "l'exécution d'une peine sous bracelet électronique" et sur les "parcours de vie" ;
- Groupe de communication autour de la gestion des conflits, de "la légitimité de la colère à l'interdit de la violence", "soi et l'autre", "image de soi et respect de l'autre" (thématiques non exhaustives).
- Groupe de communication autour de : parler de soi, l'entretien d'embauche, se mettre en valeur, comment rassurer l'autre...

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

5 personnes salariées sur 35 heures hebdomadaires:

- 1 responsable, 1 coordinateur dispositif des aménagements de peine, 1 CESF, 1 conseiller Emploi, 1 comptable

Intervenants ponctuels : 1 psychologue, des spécialistes de la santé (Codes), des bénévoles.

Partenaires :

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du 95, Conseil Général du 95, Préfecture du 95, Missions Locales, centres de formation, associations de prévention, services accompagnant les bénéficiaires du RSA (SSD et CCAS) et différents opérateurs inscrits dans le PDI du 95, centres de soins et de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Action départementale (Val-d'Oise), principalement des quartiers prioritaires en politique de la ville, d'Argenteuil, de Villiers-le Bel, Sarcelles, Gonesse, Cergy, et des départements limitrophes (93 et 78). Environ 70 personnes en aménagement de peine sous bracelet électronique, dont 2 femmes, majoritairement de 18 à 25 ans.

En 2013, 2 ateliers sur le rapport à la loi, 2 ateliers d'écriture ayant donné lieu à des textes sur l'agressivité et la violence, 1 atelier sur l'approche sociale de la violence et les phénomènes de groupe, 2 ateliers sur l'argent et le rapport à la frustration, plusieurs ateliers de communication autour de la présentation et des représentations. A chaque atelier, présence de trois à 8 personnes. Production de film : séances filmées avec l'accord des participants (plus de deux heures).

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les dotations aux amortissements et provisions pour 1 500 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 1 000 €.

Localisation géographique :

- YVELINES
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, aides placées)	4 000,00	2,99%	Région	10 000,00	7,48%
Services externes (location, documentation)	17 600,00	13,16%	FIPD (EC)	25 000,00	18,69%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	7 100,00	5,31%	Direction Régionale SPIP 95 (ATT)	97 760,00	73,09%
impôts et taxes liés à l'action	26 552,00	19,85%	Contributions volontaires en nature	1 000,00	0,75%
FRAIS DE PERSONNEL	75 508,00	56,45%	Total	133 760,00	100,00%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	0,37%			
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 500,00	1,12%			
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	1 000,00	0,75%			
Total	133 760,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003829
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE PERMANENCES D'ACCES AUX DROITS SOCIAUX POUR LES DEMANDEURS D'ASILE D'ÎLE-DE-FRANCE.
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	51 022,00 €	27,44 %	14 000,00 €
Montant Total de la subvention			14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOM'ASILE
 Adresse administrative : 46 BD DES BATIGNOLLES
75017 PARIS 17
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Yves BALLARD, Président

Objet : Apporter, notamment par le biais de la domiciliation postale, une aide et une orientation aux demandeurs d'asile

Date de publication au JO : 23 août 2003

N° SIRET : 45253677400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Développement et renforcement de permanences d'accès aux droits sociaux pour les demandeurs d'asile d'Ile-de-France"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Il s'agit de permettre un meilleur accès aux droits économiques et sociaux des demandeurs d'asile. L'objectif est de garantir la fluidité de l'accès aux droits sur l'ensemble des territoires dans lesquels se déroule l'action. La sollicitation est de plus en plus forte de la part des demandeurs d'asile au sein des domiciliations financées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), qui n'incluent pas les prestations d'accompagnement (cinq départements concernés en Île-de-France).

Il est donc essentiel de renforcer les permanences existantes mais aussi de continuer à communiquer les outils aux partenaires pour qu'ils puissent apporter une réponse fiable aux demandeurs qui ne passent pas par les lieux d'accueil. Egalement afin que l'information circule au sein des communautés de demandeurs d'asile.

Description :

Pour favoriser l'accès aux droits des demandeurs d'asile (allocation de subsistance, hébergement, couverture maladie ou soins, compte bancaire et travail), Dom'Asile initie des permanences dédiées à l'accès aux droits sociaux. Il s'agit de développer cette activité en renforçant les permanences existantes mais également en en créant de nouvelles, pour étendre l'activité vers des départements franciliens où la demande est importante (77, 91 et 93). Ces permanences permettent d'aider les personnes en cours de demande d'asile dans l'exercice de leurs droits et de résoudre les blocages les plus importants, notamment par le recours au contentieux si cela s'avère nécessaire.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 salariés de la coordination, spécialisés dans l'accès aux droits sociaux des demandeurs d'asile, 2 équipes de 5 bénévoles, 1 référent technique, 1 coordinateur chargé du suivi des projets.

Partenaires :

La Cimade et le Secours Catholique, membres fondateurs de Dom'Asile, accompagnent l'action en mettant à disposition des locaux, du matériel. Pôle Emploi, Caisses d'assurance maladie ou centres de sécurité sociale, banques, PASS des hôpitaux, OFII, DIRECCTE, Ministère de la Santé, de l'Intérieur, de l'Egalité du Territoire et du Logement ...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

En plus des 9000 demandeurs d'asile domiciliés dans les centres répartis sur sept départements franciliens (de Rosny-sous Bois à Cergy, du Kremlin-Bicêtre à Saint-Denis), il s'agit de demandeurs d'asile issus de l'ensemble de la région, adultes isolés ou en famille. La plupart sont sans domicile stable, et ont besoin d'aide pour l'accès à l'hébergement, la couverture maladie, aux soins ou à une allocation de survie. L'accompagnement se fait en priorité pour ceux qui ne sont pas pris en charge ou suivis par une structure publique. Ils étaient plus de 3000 en 2013.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 43 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	1 200,00	2,35%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	3 693,00	7,23%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération des intermédiaires et honoraires, déplacement, frais postaux et de télécommunication, formation...)	5 351,00	10,48%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	43,00	0,08%
impôts et taxes liés à l'action	1 063,00	2,08%
FRAIS DE PERSONNEL	39 715,00	77,77%
Total	51 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	14 000,00	27,42%
Conseil Général 93 (EC)	500,00	0,98%
Ville de Paris (EC)	15 000,00	29,37%
Secours Catholique (EC)	15 000,00	29,37%
Dons cotisations (EC)	6 565,00	12,86%
Total	51 065,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	11 200,00 €
2015	2 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	5 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	14 000,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	83 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003834
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - L'ECOLE DES PARENTS : AMELIORER ET RENFORCER LES BONNES PRATIQUES D'EDUCATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	18 650,00 €	26,81 %	5 000,00 €
Montant Total de la subvention			5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADDFEAP - ASSOCIATION DEFENSE DES DROITS DE LA FAMILLE D'ENTRAIDE ET AMITIE ENTRE LES PEUPLES

Adresse administrative : 1 ALLEE DU MONT-DE-SARCELLES
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Djiby GUEYE, Président

Objet : L'association a pour but de défendre les droits de la famille, d'entraider, et de travailler à l'assimilation réelle de populations d'origines étrangères; elle facilite également l'insertion sociale et professionnelle des citoyens français.

Date de publication au JO : 19 juin 1991

N° SIRET : 40430611000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale "L'école des parents : améliorer et renforcer les bonnes pratiques d'éducation"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Renforcer les parents sur leurs compétences et expériences éducatives ;

- répondre aux questions portant sur l'éducation ;
- renforcer l'acquisition des valeurs éducatives ;
- éviter le repli communautaire des parents et enfants ;
- assurer une écoute réciproque entre parents et enfants.

Description :

L'action "Ecole des parents" permet d'aider les parents à s'exprimer et réfléchir sur leur fonction et action éducative. Pour ce faire, l'association a créé un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, d'aide et d'accompagnement. Lors de ces rencontres, les thèmes suivants sont abordés : l'autonomie et les loisirs, la fratrie et le sexe, l'autorité et les limites, la scolarité et attitude éducative. L'Ecole des parents propose en 2014 les actions suivantes :

- 11 ateliers de recettes culinaires suivis de thèmes autour de différentes phases de l'adolescence et le rôle parents dans ce processus ;
- 7 ateliers de jeux éducatifs qui favorisent la prise de parole et les échanges entre les parents ;
- 6 ateliers esthétiques à transmettre aux enfants (henné, soins du corps).

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 intervenants spécialisés en prévention :

2 médiateurs social et interculturel, 1 médiateur ethnoclinicien, 1 bénévole médiatrice traditionnelle.

Partenaires :

Service DSU de la ville de Sarcelles, centre social Chantepie-les-Rosiers, plate-forme municipale de Chantepie-les-Rosiers, CAF.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

L'action vise 400 personnes, âgées de 13 à 65 ans, dont 115 hommes et 385 femmes. Il s'agit de familles monoparentales, des pères et mères de famille, d'adolescents (filles et garçons). Elles sont pour la plupart issues de l'immigration et habitent dans les ZUS de Sarcelles, Saint-Brice et Garges-les-Gonesse.

En 2013, 96% du nombre de personnes ciblées : 278 âgées de 14 à 45 ans et 69 âgées de 45 à 63 ans, dont 312 femmes. Le nombre de participants varie entre 7 et 117 personnes par atelier.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 2 286 €.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE
- SARCELLES
- SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien, matériel, alimentation)	2 850,00	13,61%
Services externes (assurance, entretien réparation)	600,00	2,87%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, transports d'activités et d'animation, frais postaux et de télécommunication)	3 700,00	17,67%
FRAIS DE PERSONNEL	11 500,00	54,93%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligible)	2 286,00	10,92%
Total	20 936,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 000,00	23,88%
Politique de la ville (EC)	4 500,00	21,49%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	4 000,00	19,11%
Ville de Sarcelles (EC)	2 750,00	13,14%
CAF 95 (EC)	2 000,00	9,55%
FONDS PROPRES	400,00	1,91%
Contributions volontaires en nature	2 286,00	10,92%
Total	20 936,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	14 200,00 €
2012	Soutien à la prévention	6 700,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2013	Soutien à la prévention	7 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
	Montant total	49 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003841
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - CORRESPONDANTS DU PARQUET DANS LE VAL-DE-MARNE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	386 392,00 €	11,65 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHRS APCARS
 Adresse administrative : 4 BD DU PALAIS
75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur André ZERVUDACHI, Président

Objet : Favoriser l'individualisation de la réponse judiciaire, tant au civil qu'au pénal, pour les mis en cause, les victimes, les familles

Date de publication au JO : 18 octobre 1980

N° SIRET : 32073428800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Correspondants du Parquet dans le Val-de-Marne"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Offrir un lieu d'accueil des victimes, de proximité, axé sur l'aide au dépôt de plainte, le suivi des plaintes et des procédures ;
- participer à la résolution à l'amiable de certains conflits (médiation extrajudiciaire) et à la prévention de la délinquance (rappel à la loi, rappel à l'ordre) ;
- proposer à tout public (victimes ou auteurs d'infractions, familles, jeunes) une permanence considérée comme un lieu ressources et de primo accès au droit, visant à mieux cibler les problématiques (analyse

des demandes, aide et orientation vers les structures ou professionnels spécialisés, dès lors qu'il s'agit de demandes hors champs pénal).

Description :

Les correspondants du Parquet ont un champs d'action orienté sur plusieurs axes de travail :

- le primo accès au droit : ils informent les victimes et l'ensemble du public (procédure pénale, droits des victimes, de la famille, des étrangers, du travail, de la consommation...) sur l'organisation judiciaire, afin de faciliter les démarches des usagers dans le cadre d'une aide aux démarches administratives.
- L'aide aux victimes : accueil et écoute qui permettent à la victime de connaître ses droits et l'aident à formaliser un dépôt de plainte, orientation vers le partenaire le plus pertinent (bureau d'aide aux victimes du TGI, le barreau de Créteil ou tout autre service spécialisé).
- La résolution à l'amiable des conflits : recherche, hors mandat judiciaire, des solutions négociées à des conflits locaux (troubles divers de voisinage, conflits avec les bailleurs sociaux...) qui ne relèvent pas du dépôt de plainte et de la procédure correctionnelle, par la mise en place de médiation intra-juridiques.
- La prévention de la délinquance : cet axe répond aux priorités définies par l'Etat en faveur des territoires les plus en difficulté, objectifs définis par les contrats urbains de cohésion sociale. Les missions des correspondants du Parquet s'inscrivent pleinement dans les 3 priorités définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 : les actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, aux violences intrafamiliales et aide aux victimes, les actions visant à l'amélioration de la tranquillité publique.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

11 correspondants du Parquet salariés en CDI. Afin de parfaire leurs connaissances, l'APCARS forme chaque année ses intervenants en matière pénale et dans le domaine de l'aide aux victimes, avec le soutien de l'INAVEM ; 1 directeur coordonne les activités. Partenaires :

Parquet de Créteil, commissariats du département 94, services sociaux et mairies.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toute personne orientée vers une permanence du correspondant du Parquet, hommes, femmes, majeurs ou mineurs. Environ 8000 visites par an. Les permanences sont assurées dans les localités suivantes : Alfortville/Maison de l'accès aux droits ; Arcueil/Centre Marius Sidobre ; Bonneuil/Police municipale ; Cachan/Maison de la prévention ; Champigny-sur-Marne/Bois l'Abbé/MJD/Maison du projet ; Chevilly-Larue/Espace des solidarités ; Choisy-le-Roi/Mairie ; Créteil/Mont-Mesly/Relais du Palais ; Fontenay-sous-Bois/PADM ; Fresnes/Mairie ; l'Hay-les-roses/Relais Mairie/Mairie annexes ; Limeil-Brévannes/Mairie ; Orly/Mairie ; Valenton/Mairie ; Villejuif/Mairie annexe/Maison des parents/MJD ; Villeneuve-le-Roi/Le Relais/SMJ ; Villeneuve-st-Georges/Mairie/Espace Senghor ; Villiers sur Marne/Escale ; Vitry-sur-Seine/Relais Gare/Hôtel de ville/Relais gymnase Gosnat.

En 2013, 7800 visites dont 1300 victimes d'infractions (dépôt et suivi de plainte), 1200 autres justiciables (information et orientation), 30 rappels à l'ordre, 300 médiations, 50 notifications de classement sans suite...

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien)	2 542,00	0,66%	Région	45 000,00	11,65%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	3 837,00	0,99%	Politique de la ville (EC)	164 000,00	42,44%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	9 542,00	2,47%	Villes du 94 (EC)	142 700,00	36,93%
impôts et taxes liés à l'action	25 343,00	6,56%	Entreprises (EC)	34 692,00	8,98%
FRAIS DE PERSONNEL	345 128,00	89,32%	Total	386 392,00	100,00%
Total	386 392,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	36 000,00 €
2015	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	23 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	45 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	45 000,00 €
	Montant total	218 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003855
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - SOUTIEN PAR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE VERS L'EMPLOI DE JEUNES PLACES SOUS MAIN DE JUSTICE ET/OU SORTANTS DE PRISONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	68 582,00 €	29,16 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETHIK SERVICES
 Adresse administrative : 5 RUE DE LA COLLEGALE
75005 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Samira EL KILANI, Présidente

Objet : Former aux métiers de pizzaiolo et de crépier
 Promouvoir les produits bio et ou équitables par le biais d'un restaurant
 Permettre l'insertion professionnelle par le biais 'une entreprise d'insertion
 proposer des services à la personne

Date de publication au JO : 29 novembre 2008

N° SIRET : 52312858500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison
 "Soutien par un accompagnement personnalisé vers l'emploi de jeunes placés sous main de justice et/ou sortants de prisons"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Lever les freins à l'employabilité,

- prévenir la délinquance et la récidive,
- permettre une prise en charge rapide des jeunes orientés,
- faciliter l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle,
- accompagner le bénéficiaire dans son parcours d'insertion, de réinsertion,
- faciliter le passage entre la détention et le monde extérieur (mise en place de régime de semi-liberté),
- proposer une formation courte et qualifiante dans les métiers de la restauration,
- permettre l'accès à une première expérience professionnelle,
- permettre la mise en relation entre le bénéficiaire et de futurs employeurs

Description :

Les bénéficiaires sont présélectionnés et orientés par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), les clubs de préventions, l'association d'Aide Pénale (service de contrôle judiciaire socio-éducatif) ou les éducateurs de la Protection judiciaire de la Jeunesse (service d'investigation et d'orientation éducative).

- Accueil, formation, accompagnement et suivi dans le cadre d'un projet professionnel en lien avec le secteur de la restauration ;
- Acquisition d'une première expérience professionnelle par le biais de l'immersion en entreprise.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

10 bénévoles professionnels de l'action sociale, de l'animation socioculturelle et de la restauration pour environ 10000h/an, 1 salarié + 2 en cours.

Partenaires :

EDI Sud 13, Préfecture de Paris, Mairie d'arrondissement, Mission locale, Club de prévention Arc 75 et Jean Coxtet, association d'aide pénale, SPIP de Fleury-Mérogis et Fresnes, PJJ, organisme de formation professionnelle aux métiers de la restauration.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Jeunes déscolarisés à partir de 16 ans, jeunes sous main de justice, jeunes sortants de prisons (sous contrôle judiciaire ou en régime de semi-liberté) et leur famille des quartiers du 13ème principalement, puis de tous les quartiers en Politique de la ville parisiens.

En 2013, 20 jeunes ont bénéficié de l'action, ils ont tous eu une formation courte au métier de la restauration, 10 ont obtenu un "tremplin jeune insertion" par le biais du centre social CAF Chevaleret, 8 sur 10 ont validé leur stage de base BAFA, 15 ont repris une formation qualifiante à l'issue du stage et 5 sont suivis sur 2014.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 77 240 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, fournitures d'activités)	7 117,00	4,88%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, formation, séminaire)	19 586,00	13,43%
Autres services externes (transports, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	8 166,00	5,60%
FRAIS DE PERSONNEL	33 713,00	23,12%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	77 240,00	52,97%
Total	145 822,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	13,72%
Produits des services et ventes diverses	4 254,00	2,92%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) ATT	24 078,00	16,51%
FIPD 75 (EC)	20 000,00	13,72%
Dons cotisations (ATT)	250,00	0,17%
Contributions volontaires en nature	77 240,00	52,97%
Total	145 822,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €
2015	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003856
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON - ANIMATION D'UN ATELIER VIDEO AU SEIN DE LA MAISON D'ARRET DE FRESNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	55 000,00 €	25,45 %	14 000,00 €
Montant Total de la subvention			14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES

Adresse administrative : PLACE SALVADOR ALLENDE
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Ghaïss JASSER, Présidente

Objet : Promouvoir les créations de femmes en matière cinématographique et audiovisuelle, notamment par l'organisation de festivals, et par tout autre moyen et accessoirement de promouvoir la réflexion sur l'image des femmes dans le domaine artistique.

Date de publication au JO : 27 mars 1985

N° SIRET : 32925428800023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison
" Animation d'un atelier vidéo au sein de la maison d'arrêt de Fresnes "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

"TV Fresnes" est une chaîne de télévision interne à la maison d'Arrêt de Fresnes. Cette télévision carcérale interne est réalisée avec et pour les personnes détenues. Avec ce canal interne, il s'agit de

donner directement aux personnes détenues des informations sur leur quotidien carcéral et leur préparation à la sortie. Des rencontres culturelles avec des artistes (metteurs en scène, chanteurs,...) sont parfois proposées.

Les émissions, entièrement présentées et fabriquées par les 30 détenus de l'atelier vidéo sont diffusées toute l'année en boucle sur la chaîne 7, directement sur les téléviseurs installés dans les cellules et touchent ainsi les 2500 personnes incarcérées à Fresnes au cours de l'année.

Description :

L'atelier vidéo a lieu toute l'année, 4 après-midi par semaine, soit 200 séances de 3 heures dans l'année. Les personnes détenues sont initiées progressivement aux techniques vidéo et aux notions plus théoriques. Pour les 30 personnes de l'atelier vidéo, la fabrication d'une télévision interne permet une activité pendant laquelle elles se réhabituent à un travail, qui plus est collectif et créatif. S'insérer dans un groupe qui a pour objectif final la réalisation d'émissions est pour les personnes de l'atelier une opportunité de se confronter au travail en équipe et d'assimiler des logiques constructives et non pas des rapports sociaux fondés sur un rapport de force. En facilitant leur accès à la santé, au droit et au retour à l'emploi, ainsi que leurs démarches sociales et administratives, les sortants de prison sont accompagnés dans leur insertion sociale afin qu'ils ne soient pas renvoyés vers une nouvelle exclusion et de nouvelles violences.

Moyens mis en œuvre :

2 intervenantes professionnelles rémunérées
(18 séances par mois, soit 54 heures par mois, sur 12 mois).

Partenaires :

Maison d'Arrêt de Fresnes, personnels de Santé, associations d'accès au droit, enseignants,...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

L'ensemble des personnes enfermées à l'Etablissement Pénitentiaire de Fresnes sont concernées par la diffusion de « TV Fresnes », soit 2500 personnes environ par an (compte tenu des sorties, transferts, nouveaux arrivants etc...).

65 % de ces 2500 personnes ont entre 18 et 35 ans.

97 % des personnes incarcérées au CP de Fresnes regardent toutes les émissions de TV Fresnes.

Localisation géographique :

- FRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	50 000,00	90,91%	ARS EC	13 000,00	23,64%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	9,09%	Région EC	14 000,00	25,45%
Total	55 000,00	100,00%	organismes privés EC	28 000,00	50,91%
			Total	55 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	11 200,00 €
2015	2 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux manifestations cinématographiques	18 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	15 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2012	Soutien aux manifestations cinématographiques	18 000,00 €
2012	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	30 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	14 000,00 €
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	21 000,00 €
	Montant total	126 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003885
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON - CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	203 400,00 €	4,18 %	8 500,00 €
	Montant Total de la subvention		8 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACJUSE ASSOCIATION DE CONTROLE
JUDICIAIRE SOCIO EDUCATIF DE SEINE
ET MARNE

Adresse administrative : 17 AVENUE DU MARECHAL DE JUIN
77000 MELUN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Claude REVEAU, Président

Objet : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes placées par les juridictions pénales sous contrôle judiciaire institué par la loi ; elle les aide, par l'intermédiaire de son équipe éducative et d'enquêtes de personnalité, à remplir les conditions et à satisfaire aux obligations qui leur sont imposées.

Date de publication au JO : 21 décembre 1984

N° SIRET : 33440203900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison
" Contrôle judiciaire socio-éducatif "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

L'association lutte contre la récidive et évite la détention provisoire par une prise en charge socio-éducative dès la mise en examen avec le placement sous contrôle judiciaire. Il s'agit d'un contrôle judiciaire socio-éducatif en milieu associatif, qui s'accompagne d'une aide à la réinsertion professionnelle (organisation de la recherche d'emploi, aide aux demandeurs d'emploi pour les frais de transport afférents) et sociale (conseils administratifs, orientation vers d'autres organismes).

Description :

ACJUSE apporte une réponse rapide et efficace aux infractions de violences conjugales :

- en prévenant la récidive par le biais d'un contrôle judiciaire strict ;
- en engageant avec le mis en cause, dès le début de la procédure, un travail de réflexion sur les faits commis par une prise en charge socio-éducative et psychologique favorisant la prise de conscience du passage à l'acte ;
- en organisant l'éloignement de l'auteur du domicile conjugal afin de permettre à la victime de continuer à y vivre, lui évitant ainsi de devoir se réfugier dans des foyers ou autres structures d'accueil ;
- en fournissant à l'autorité judiciaire au moment du jugement un maximum d'éléments sur la personnalité, la situation de l'auteur, son évolution, ses projets.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants : 3 contrôleurs enquêteurs salariés, 20 contrôleurs judiciaires bénévoles (la plupart sont des retraités de la fonction publique : Education nationale, police nationale, services sociaux...), 1 psychologue vacataire, 3 salariés administratifs.

Partenaires :

Tribunaux de Grande instance de Melun et Fontainebleau, ACSE, DDCS, département 77.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toute personne faisant l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire socio-éducatif ordonnée par un magistrat, dans l'attente d'un jugement, et dont le lieu de résidence se situe en Seine-et-Marne.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 5 075 €

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	0,00		Produits des services	0,00	
FRAIS DE PERSONNEL	0,00		ACSE EC	0,00	
Autres de gestion courante	0,00		DDCS EC	0,00	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00		Région EC	0,00	
Total	0,00	100,00%	Département EC	0,00	
			COMMUNE	0,00	
			Contributions volontaires en nature	0,00	
			Total	0,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	45 645,00	21,89%	Produits des services	138 000,00	66,19%
FRAIS DE PERSONNEL	140 875,00	67,57%	ACSE EC	5 000,00	2,40%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 880,00	8,10%	DDCS EC	38 400,00	18,42%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5 075,00	2,43%	Région EC	8 500,00	4,08%
Total	208 475,00	100,00%	Département EC	3 000,00	1,44%
			COMMUNE EC	10 500,00	5,04%
			Contributions volontaires en nature	5 075,00	2,43%
			Total	208 475,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	9 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	8 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 500,00 €
	Montant total	26 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003899
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - PREVENIR LA RECIDIVE PAR L'AIDE A LA REINSERTION ADMINISTRATIVE, L'INSERTION PAR L'HEBERGEMENT ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	34 700,00 €	28,82 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MRS MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE
 Adresse administrative : 12 RUE CHARLES FOURIER
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Claire TRANCHIMAND, Présidente

Objet : Aider les sortants de prison à retrouver une place dans la société.

Date de publication au JO : 31 décembre 1969

N° SIRET : 41941022000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison
 "Prévenir la récidive par l'aide à la réinsertion administrative, l'insertion par l'hébergement et le retour à l'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Assurer aux personnes suivies, sortants de prison et personnes sous main de justice, un hébergement d'insertion et un accompagnement individualisé qui facilite l'insertion professionnelle.
- résoudre le dilemme emploi/logement (pas d'emploi sans logement, pas de logement sans emploi) et

prévenir ainsi la récidive.

Description :

Mise en place du dispositif d'hébergement vers l'insertion avec accompagnement pour environ 25% des personnes accueillies :

- location de 6 chambres d'hôtel dans des hôtels sélectionnés par l'association MRS : hôtels dont les gérants effectuent un travail social et sont de véritables partenaires ;
- 15% du temps du travailleur social dédié au suivi des personnes hébergées depuis l'admission en chambre (selon critères prédéfinis) jusqu'à la sortie vers un CHRS (Centres d'Hébergement de Réinsertion Sociale) ou en autonomie ;
- un référent bénévole pour chaque hébergé, chargé du suivi des démarches d'insertion, de l'accompagnement et du "coaching" ;
- une commission hébergement soutenant les référents et définissant les priorités et procédures.

Possibilité d'hébergement plus long avec accompagnement spécifique vers l'accession au logement autonome, pour ceux dont la réinsertion professionnelle est en cours et qui ont le souhait et l'aptitude à l'autonomie.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

47 bénévoles à forte qualification acquise lors de leur parcours professionnel (industrie, administration, secteur social,...) ou associatif ; 10 sont spécialement formés à la préparation à la sortie. Tous bénéficient d'une formation spécifique par des instituts de formation et l'APCARS (Association de Politique Appliquée et de Réinsertion Sociale) ;

1 travailleur social à temps plein, éducatrice spécialisée ; 1 assistante administrative et comptable.

Partenaires :

SPIP des différents départements, Juges d'Application des Peines, permanences sociales d'accueil des communes concernées, CHRS, CHU, SIAO (Systèmes intégrés d'Accueil et d'Orientation), Pôle Emploi, missions locales, associations intermédiaires et entreprises d'insertion, centres de formation, divers centres de soin ou associations spécialisées pour l'accompagnement de personnes dépendantes et psychologiquement fragiles.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires sont originaires de tous les départements de la Région Ile-de-France. Près de 90% des personnes suivies sont issues des établissements pénitentiaires de Fleury-Mérogis, Nanterre, Paris-La-Santé et Villepinte.

Jusqu'à fin octobre 2013 : 110 personnes hébergées. La durée moyenne en chambres MRS varie de 1 à 10 mois selon l'orientation prévue : intégration en CHRS ou accession à un logement autonome. 25% d'entre eux bénéficient d'un accompagnement individualisé spécifique du travailleur social. L'insertion administrative est réalisée pour 85% des hébergés. Concernant la sortie de l'hébergement, 50% des hébergés intègrent un centre de type CHRS et près de 20% accèdent à l'autonomie. Concernant l'insertion professionnelle, la majorité des hébergés sur plusieurs mois, réussissent leur insertion professionnelle. Près de 45% des hébergés signent des CDI.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 42 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Services externes (location)	30 000,00	39,11%	Région	10 000,00	13,04%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et télécommunication, ...)	2 600,00	3,39%	Département 75 (EC)	6 000,00	7,82%
FRAIS DE PERSONNEL	2 100,00	2,74%	Ville de Paris (EC)	4 500,00	5,87%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	42 000,00	54,76%	CAF 75 (EC)	10 700,00	13,95%
			Autres produits de gestion courante (adhésions)	3 500,00	4,56%
Total	76 700,00	100,00%	Contributions volontaires en nature	42 000,00	54,76%
			Total	76 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	12 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	22 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003911
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - ACCUEILLIR DANS UN LIEU NEUTRE LES ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS, POUR ETABLIR ET RETABLIR LA COMMUNICATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	60 390,00 €	6,62 %	4 000,00 €
Montant Total de la subvention			4 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU
 Adresse administrative : 17 RUE PAUL JOZON
77300 FONTAINEBLEAU
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Luc POUPAT, Président

Objet : Accueillir dans un lieu neutre et protégé, individuellement ou en groupe, les enfants, parents, grands-parents ou tous autres membres de la famille afin de rétablir la communication et les liens affectifs entre eux.

Date de publication au JO : 1 décembre 2001

N° SIRET : 44764324800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " Accueillir dans un lieu neutre les enfants, parents, grands-parents, pour établir et rétablir la communication "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 27 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

1 - Exercice effectif de l'autorité parentale : exercice du droit de visite en milieu neutre.
 L'objectif est de créer ou de recréer des liens entre l'enfant et le parent chez lequel il ne réside pas au

quotidien et de permettre ainsi l'accès de l'enfant à ses deux parents, accès indispensable son développement équilibré.

Cette action est en lien direct avec la question de la violence des jeunes puisqu'un enfant mieux sécurisé est moins agressif et moins violent.

2 - Les entretiens de parentalité s'adressent aux personnes en droit de visite.

Ils ont pour but d'aider les parents à pouvoir exercer conjointement leur autorité parentale à l'égard de leur enfant, au-delà de leur propre conflit.

Les entretiens de parentalité s'adressent aussi aux pré-adolescents et aux adolescents car ce sont eux qui posent le plus de difficultés dans le retissage des relations avec l'autre parent car ils sont souvent pris dans un conflit de loyauté à l'égard du parent hébergeant.

Description :

- Exercice du droit de visite en milieu neutre :

Mettre en présence et rétablir la relation entre les enfants de 0 à 18 ans tout particulièrement les pré-adolescents et les adolescents et leur parent avec lequel ils ne vivent pas au quotidien lors de rencontres régulières qui ont lieu à la Maison de la Famille les mercredis et les samedis. Chaque permanence est assurée par deux intervenants.

- Les entretiens de parentalité :

Ces entretiens ont lieu soit sur rendez-vous avec la responsable soit avec l'équipe des intervenants à la fin du droit de visite, ou si un parent ou un enfant en fait la demande ou dès que la nécessité s'en fait sentir.

Ces entretiens permettent à ces jeunes adolescents de pouvoir exprimer leur sentiment de culpabilité, d'abandon, d'isolement, de souffrance et d'anxiété et de se sortir de la tendance à protéger un ses parents.

Ces entretiens permettent d'aider les parents à revaloriser leurs rôles et comportements : respect de l'un à l'égard de l'autre, confiance en eux-mêmes, élaboration de repères.

Moyens mis en œuvre :

- 1 secrétaire à mi-temps formée à l'accueil des familles,
- 1 directrice à tiers temps, conseillère conjugale et familiale, certifiée en thérapie familiale systémique,
- 11 intervenants bénévoles formés à l'accueil, à l'écoute et à l'exercice du droit de visite, au soutien à la parentalité, à l'orientation vers une médiation.

Partenaires :

Caisse d'allocations familiales de Melun, Cour d'Appel de Paris, Conseil Général 77, Mutualité Sociale Agricole de l'Ile de France, Communes de Fontainebleau, Avon, Montereau, Nemours, les Juges aux Affaires Familiales

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Tous les parents, grands-parents, d'enfants de 0 à 18 ans dont les familles sont en séparation et en conflit.

En 2013, l'association a reçu 148 enfants de 9 mois à 17 ans.

Ce sont 204 adultes qui ont fréquenté l'espace de rencontre en 2013.

Ce sont 352 personnes (enfants et adultes) qui ont fréquenté l'espace de rencontre une à deux fois par mois, de deux heures à trois heures le mercredi ou le samedi.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers et crédits bancaires divers pour 280 €.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, matières et fournitures, ...)	3 140,00	5,18%	Produits des services	6 100,00	10,05%
services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	13 100,00	21,59%	Etat-Justice EC	14 000,00	23,08%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, ...)	5 800,00	9,56%	Région EC	4 000,00	6,59%
SERVICES BANCAIRES	280,00	0,46%	Département EC	4 000,00	6,59%
Impôts et taxes	500,00	0,82%	COMMUNE EC	7 000,00	11,54%
CHARGES DE PERSONNEL	37 850,00	62,39%	CAF	25 000,00	41,21%
Total	60 670,00	100,00%	Fonds européens EC	570,00	0,94%
			Total	60 670,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	4 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003933
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCES AU DROIT - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LEUR(S) ENFANT(S)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	27 599,00 €	36,23 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS FEMMES MEAUX
 Adresse administrative : 13 RUE GEORGES COURTELINE
77100 MEAUX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Raymonde JOBELIN, Présidente

Objet : L'association a pour objet prioritaire la lutte contre l'oppression spécifique des femmes et des enfants et contre toutes les formes de discrimination et de violence qu'elles et ils subissent. Dans ce cadre, elle met à disposition des femmes les moyens dont elle dispose (qui leur sont nécessaires) pour surmonter leurs difficultés, notamment afin de permettre aux femmes d'accéder aux informations dont elles peuvent avoir besoin, en matière juridique, médicale, psychologique, sociale, etc et de répondre aux besoins d'hébergement pour les femmes en détresse avec ou sans enfants.

Date de publication au JO : 23 octobre 1979

N° SIRET : 32125412000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit " lutte contre les violences faites aux femmes et leur(s) enfant(s) "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Le résultat attendu est de développer des réseaux d'aide, constitués de professionnels informés et sensibilisés à cette problématique. L'objectif est de faire en sorte que les actions proposées dans la complémentarité des rôles et des missions de chaque professionnel soient concertées et coordonnées pour faciliter le parcours de ces femmes en répondant de façon cohérente aux difficultés qu'elles rencontrent.

Description :

Diagnostic, orientation, suivi et évaluation des situations de violence conjugale en direction des acteurs professionnels du territoire : information, sensibilisation et mise en réseau.

Mission de coordination de proximité :

Parce que les stratégies des auteurs de violence conjugale affectent lourdement les femmes qui en sont victimes dans toutes les dimensions de leur existence (santé physique et psychologique, vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle, parentalité, accès ou maintien dans un logement autonome), ce sont les professionnels(les) de tous les corps de métier qui sont susceptibles d'être sollicité(e)s lorsqu'elles demandent de l'aide, l'objectif commun à tous ces acteurs étant de « favoriser l'autonomisation des femmes ».

En tant que « Référent violences conjugales », l'association développe des réseaux d'aide constitués de professionnels informés et sensibilisés à cette problématique.

Moyens mis en œuvre :

2 Salariés : 1 éducatrice spécialisée et 1 juriste soit 0,20 E.T.P. par an (300 heures).

Partenaires :

Centres sociaux, Maisons Départementales des Solidarités du Nord du département 77, Communes, Police, Justice

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

- Toutes femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ;
- Toutes femmes hébergées à l'hôtel (dans le cadre du 115) ;
- Actions de sensibilisation auprès des partenaires.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers et crédits bancaires divers pour 136 €

Localisation géographique :

- CA PAYS DE MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, alimentation, ...)	836,00	3,01%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	2 970,00	10,71%
autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécom, ...)	1 916,00	6,91%
SERVICES BANCAIRES	136,00	0,49%
Impôts et taxes	1 517,00	5,47%
FRAIS DE PERSONNEL	20 360,00	73,41%
Total	27 735,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Droit des femmes EC	5 000,00	18,18%
FIPD EC	10 000,00	36,36%
Région EC	10 000,00	36,36%
Communes EC	2 500,00	9,09%
Total	27 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003940
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - APPUI AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS ET ACCES A LEURS DROITS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	95 925,00 €	8,34 %	8 000,00 €
Montant Total de la subvention			8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APICED ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE, ET POUR L'EGALITE DES DROITS

Adresse administrative : 141 RUE OBERKAMPF
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ANNE OUVRARD, Présidente

Objet : Développer toute action tendant à favoriser la promotion individuelle et collective ainsi que l'égalité de droits et de traitement des populations les plus précaires, en particulier des travailleurs migrants.

Date de publication au JO : 11 juin 2005

N° SIRET : 48338708000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Appui aux travailleurs migrants et accès à leurs droits"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Le projet s'adresse à des travailleurs migrants en situation de précarité, qui ont résolu leur problème de

séjour, mais demeurent confrontés à des difficultés de logement, de droit du travail, d'accès à la formation, d'accès aux droits sociaux et à la santé, d'éducation/scolarité, de situations de ruptures familiale...

Ses objectifs se déclinent autour de 3 axes :

- donner aux migrants les moyens de mieux maîtriser leur environnement, de mieux connaître leurs droits et obligations par la diffusion d'une information juridique de base sur l'évolution de la législation, les dispositifs publics, le fonctionnement des institutions,
- soutenir et accompagner individuellement les ménages pour qu'ils accèdent à leurs droits dans les domaines du logement, du travail, de la protection sociale, de la santé...,
- organiser, en partenariat avec les acteurs de terrain, l'orientation et la prise en charge progressive de ce public dans les dispositifs de droit commun.

Description :

Les actions individuelles :

- permanence téléphonique (quotidienne) : information, conseils, orientation ;
- accompagnements socio-juridiques individualisés sur rendez-vous ;
- mise en place d'actions adaptées aux problématiques spécifiques du ménage en mobilisant l'outil juridique (médiation administrative et contentieux) et une approche plus classique d'accompagnement social. Principales thématiques abordées : droit locatif et droits relatifs au logement, droit du travail, protection sociale, droit de la famille...

Les actions collectives (7 par an) :

- sessions d'information : elles portent sur des thèmes choisis par le public, souvent en lien avec l'actualité ;
- les agoras : temps collectifs axés sur l'échange, l'expression, la réflexion et le débat.
- une sortie axée sur la découverte du patrimoine culturel francilien.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 juristes, 1 coordinatrice, 1 réseau de personnes ressources (avocats, juristes, syndicalistes, militants associatifs, professionnels du social, de la santé, de l'éducation, universitaires...), les bénévoles qui composent le conseil d'administration.

Partenaires :

Services préfectoraux et municipaux en charge du logement et de l'habitat, services sociaux de secteur (communaux ou départementaux), services sociaux scolaires, CAF, CPAM, Pôle emploi, CNAV, caisse de retraite complémentaire, Inspection du travail, missions locales, services de l'aide sociale à l'enfance, services en charge de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, bailleurs sociaux, structures publiques d'hébergement...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Environ 250 ménages, dont 140 pour un accompagnement socio-juridique individualisé. 85% de familles (dont 25 à 30% de familles monoparentales), soit au moins 550 personnes de façon directe, dont 60% de femmes.

Environ 2/3 réside à Paris, dans les arrondissements et les quartiers populaires du nord et de l'est parisien. Le tiers restant se répartit entre la Petite et la Grande couronne, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis.

En 2013, environ 135 ménages ont bénéficié d'un accompagnement socio-juridique, soit 530 personnes ; 20 personnes participent ponctuellement aux actions collectives, soit 550 bénéficiaires au total.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 79 € ;
- les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 21 816 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 1 180 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 4 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	2 836,00	2,31%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	6 068,00	4,93%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	5 753,00	4,68%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	79,00	0,06%
impôts et taxes liés à l'action	473,00	0,38%
FRAIS DE PERSONNEL	80 795,00	65,69%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	21 816,00	17,74%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 180,00	0,96%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	4 000,00	3,25%
Total	123 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 000,00	6,50%
Participation des usagers (EC)	910,00	0,74%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) ATT	17 790,00	14,46%
FONJEP (EC)	4 213,00	3,43%
Emploi tremplin (ATT)	9 267,00	7,53%
DDCS 75 (EC)	45 000,00	36,59%
Ville de Paris - DPVI (EC)	16 960,00	13,79%
Associations (ATT)	15 000,00	12,20%
Dons cotisations (EC)	90,00	0,07%
PRODUITS FINANCIERS	970,00	0,79%
Reprise sur amortissements et provisions	800,00	0,65%
Contributions volontaires en nature	4 000,00	3,25%
Total	123 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	7 600,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
	Montant total	31 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003973
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - REDONNER CONFIANCE AUX PARENTS ET LES RESTAURER DANS LEUR ROLE EDUCATIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	33 107,00 €	21,14 %	7 000,00 €
Montant Total de la subvention			7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPE ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS 77 SUD

Adresse administrative : 5 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE
77250 VENEUX-LES-SABLONS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Sophie BRUGUIERE, Présidente

Objet : L'association a pour but d'aider les membres du groupe familial à développer leurs ressources personnelles, leurs capacités d'analyse et leurs connaissances afin de les conforter dans leur rôle éducatif.

Date de publication au JO : 14 août 2004

N° SIRET : 47968560400031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " redonner confiance aux parents et les restaurer dans leur rôle éducatif "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- redonner confiance aux parents et les restaurer dans leur rôle éducatif
- accompagner les parents dans des moments clés de leur parcours familial
- s'inscrire dans une démarche de prévention, permettant, par la restauration du dialogue familial, d'éviter

l'apparition de difficultés plus lourdes.

- favoriser l'échange entre parents, et entre parents et professionnels
- renforcer les liens sociaux et permettre aux parents de rompre l'isolement.

le projet : proposer un espace d'écoute, d'information et d'échange aux parents visant à les conforter dans leur rôle éducatif.

Description :

- Ateliers de communication familiale

7 rencontres de 3h pour un groupe d'environ 12 parents. Permet aux parents d'échanger, de confronter leurs expériences, de découvrir de nouveaux outils de communication, et d'apaiser d'éventuels conflits.

- Ateliers à destination de jeunes parents accompagnés de leur nourrisson.

Au travers du massage du bébé, aider ces jeunes parents à devenir parent et les accompagner dans leurs premiers questionnements.

- Ateliers à destination des parents dont les enfants peuvent être en difficulté scolaire.

Prendre conscience des différentes manières d'apprendre, d'être attentif, de mémoriser pour mieux accompagner son enfant dans ses apprentissages.

- Soirées des parents.

Proposer des temps de réflexion et d'échanges sur des thèmes liés à l'éducation, à la famille, au rôle de parent. S'apporter mutuellement des pistes de réflexion et/ou de solutions par rapport à des difficultés parentales rencontrées.

- Soirées débat dans les écoles.

Exemples de thèmes : Agir contre le harcèlement à l'école ; Savoir dire oui, savoir dire non : pourquoi, comment ? / Pleurs, colères, caprices de mon enfant : comment les gérer ?

- Café des parents.

Rencontres animées par les parents eux-mêmes. Lieu d'échange sur les questions de parentalité.

- Conférence annuelle sur un thème de parentalité large s'adressant à un public de parents et professionnels.

- Un espace d'accueil et d'écoute individuelle permettant d'aborder des difficultés plus personnelles. Cela répond au besoin exprimé par les familles, à certains moments de la vie familiale, de faire le point, de s'informer, d'être orienté. Ces rencontres visent avant tout à proposer un éclairage extérieur et ne constituent pas des suivis thérapeutiques.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants qualifiés, bénévoles et/ou rémunérés : psychiatre, psychologues, travailleurs sociaux, conseillère conjugale, enseignantes, puéricultrices.

Partenaires :

la CAF de Seine-et-Marne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Général de Seine et Marne, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, la Mission générale d'Insertion de l'Education Nationale, les municipalités, les établissements scolaires, les structures petite enfance, le Centre social Moret Seine et Loing.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

L'action s'adresse à TOUS LES PARENTS, quel que soit l'âge des enfants, quelle que soit la situation familiale, quelle que soit la difficulté rencontrée.

L'EPE77sud est ouverte à tout parent, qui, dans une démarche spontanée,
 - recherche un espace ouvert d'accueil, d'information et d'échange entre parents et professionnels
 - s'interroge sur sa parentalité ou le mode de communication intra-familiale
 - souhaite rompre l'isolement, créer des liens sociaux entre parents

Dans le cadre des actions à dimension collective, la constitution de groupes «hétérogènes» (papa, maman, couple, parent solo, divorcé, famille recomposée, parents d'enfants en bas âge, d'adolescents ou jeunes adultes) apporte une grande richesse aux échanges.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
 les contributions volontaires en nature pour 39 698 €

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 140,00	1,57%	Produits des services	758,00	1,04%
Services externes (locations, assuranc, documentation, ...)	1 224,00	1,68%	Etat-Affaires sociales EC	7 400,00	10,16%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	13 204,00	18,14%	Région EC	7 000,00	9,61%
Impôt et taxes	200,00	0,27%	Département EC	4 100,00	5,63%
FRAIS DE PERSONNEL	17 339,00	23,82%	Communes EC	1 294,00	1,78%
Contributions volontaires en nature	39 698,00	54,53%	CAF EC	12 555,00	17,24%
Total	72 805,00	100,00%	Contributions volontaires en nature	39 698,00	54,53%
			Total	72 805,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003986
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - FAVORISER L'ACCES AU DROIT, PREVENIR LA DELINQUANCE ET LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	126 550,00 €	7,11 %	9 000,00 €
Montant Total de la subvention			9 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Adresse administrative : 17 RUE JEAN POULMARCH
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Agnès BOSSUET, Présidente

Objet : Afin de favoriser l'autonomie des femmes et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association a pour objet de permettre aux femmes et au public en général, l'accès aux droits par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Date de publication au JO : 22 avril 2006

N° SIRET : 48937656600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : Favoriser l'accès au droit des personnes notamment des quartiers en difficulté, prévenir la délinquance et les violences notamment envers les femmes et contribuer à la protection des personnes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Consolider et développer cette action dans l'objectif de promouvoir et de faciliter l'accès au droit, notamment des femmes, sur le territoire parisien,
- contribuer au développement de l'accès au droit, au profit des habitants des quartiers en difficulté,
- lutter contre l'exclusion et renforcer la cohésion sociale par une meilleure connaissance des droits et obligations,
- oeuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes,
- favoriser l'information juridique des femmes victimes de violences,
- faciliter l'accès à la justice en décryptant les différentes procédures,
- développer l'aide et l'information aux victimes de discriminations.

Description :

Information et accompagnement en entretien individuel dans des permanences juridiques : le CIDFF de Paris informe le public parisien et majoritairement les femmes sur leurs droits et les moyens de les faire valoir, principalement dans les domaines juridiques liés aux différents aspects de la vie quotidienne. Les personnes victimes de violences se voient proposer un accompagnement juridique global et individualisé spécifique, possible grâce à la formation continue dont bénéficient les juristes.

Par ailleurs, ces permanences contribuent à la construction, le maintien et/ou le développement d'un partenariat étroit avec les acteurs du territoire. Elles constituent également un observatoire tant des difficultés d'accès aux droits que des bénéficiaires de l'information. Ces permanences représentent actuellement 66 heures d'information juridique hebdomadaire, soit 2970 heures par an minimum.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 juristes titulaires (maîtrise et Master II en droit) spécifiquement formées à l'accueil des femmes victimes de violences, ainsi qu'aux discriminations et à l'égalité femmes-hommes ; 1 directrice et 1 secrétaire.

Partenaires :

Ministère des Droits des Femmes, Direction Régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité d'Île-de-France, Chargée Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité de Paris, Mairie de Paris, Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, MJD et PAD parisiens, UMJ de l'Hôtel Dieu, réseaux d'aide aux victimes, ateliers santé ville et leur partenaires, associations Paris Aide aux Victimes, AVFT, CFCV, Planning Familial, centres d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, centre de victimologie, hôpitaux de Paris, centres sociaux et socio-culturels situés dans les territoires de la politique de la ville de Paris...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Personnes domiciliées à Paris : environ 2500 personnes par an, 2000 personnes environ reçues à l'accueil pour l'information et/ou orientation. Environ 80% femmes, dont 20% de 15-35 ans, majoritairement habitant ou travaillant à Paris.

En 2013 le CIDFF de Paris a assuré 9 permanences d'information juridique :

- siège de l'association au 17 rue Jean Poulmarch (10ème),
- Maisons de Justice et du Droit des 10e, 17e et 14e arrondissements,
- Points d'Accès au Droit des 13e, 19e et 20e arrondissements,
- Unité Médico-judiciaire de l'Hôtel Dieu,
- Ministère de la Culture.

Les chiffres pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013 montrent que l'association a reçu une majorité de femmes (80.3%) dont la plupart habitent ou travaillent à Paris.

Au 1er semestre 2013, en plus des entretiens individuels, 25 séances d'information ou de formation collectives ont été organisées.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les

services bancaires pour €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien, fournitures d'activités)	1 915,00	1,51%	Région	9 000,00	7,09%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	20 150,00	15,87%	Droit des femmes (EC)	43 500,00	34,25%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération des intermédiaires et honoraires, publicité, déplacement, frais postaux et de télécommunication)	7 550,00	5,94%	FIPD (EC)	25 000,00	19,69%
impôts et taxes liés à l'action	4 490,00	3,54%	Justice (EC)	6 000,00	4,72%
FRAIS DE PERSONNEL	92 445,00	72,79%	DPVI (EC)	3 500,00	2,76%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	450,00	0,35%	Ville de Paris (EC)	40 000,00	31,50%
Total	127 000,00	100,00%	Total	127 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2011	Lutte contre les discriminations	8 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 578,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €

2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	7 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	8 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	8 959,00 €
	Montant total	96 537,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003987
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - ORIENTER ET SOUTENIR DES PERSONNES EN DIFFICULTE, TRAVAILLER A LEUR RESTAURATION PERSONNELLE ET A LEUR INSERTION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	105 649,00 €	28,40 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APASO ASS PREVENTION ACCUEIL
SOUTIEN ET ORIENTATION

Adresse administrative : 6 RUE AUGUSTE CAIN
75014 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Daniel DERRIEN, Président

Objet : Cette association a pour but de :

- accueillir, accompagner, soutenir, orienter des personnes en souffrance ou en difficultés, travailler à leur restauration personnelle et à leur insertion ou réinsertion
- prévenir la marginalisation, la désocialisation et les inadaptations sociales
- susciter et favoriser toute réflexion et analyse concernant les personnes et les publics en difficulté
- proposer toute action de formation en relation avec l'objet de l'association

Date de publication au JO : 9 octobre 1999

N° SIRET : 37937216200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Orienter et soutenir des personnes en difficulté, travailler à leur restauration personnelle et à leur insertion"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Accueillir, écouter les jeunes et les personnes en difficulté face au droit,
- repérer et traiter les difficultés juridiques ou administrative qui freinent ou compromettent leur insertion socioprofessionnelle en les accompagnant le temps nécessaire à leur démarche,
- prévenir l'apparition de problèmes juridiques et de la délinquance,
- repérer et tenir compte des problématiques (psychologiques/sociales/familiales) se cachant parfois derrière la question de droit pour une orientation adaptée,
- développer et consolider un réseau de partenaires autour des problématiques rencontrées par les jeunes en Île-de-France.

Description :

Pour résoudre les problématiques juridiques qui freinent ou compromettent le parcours d'insertion des jeunes, les juristes d'APASO interviennent directement au sein des Missions Locales et des Espaces Dynamiques d'Insertion. Ils proposent un mode d'intervention adapté, conjuguant des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Les professionnels de ces structures sont associés aux démarches afin de faciliter l'effectivité de l'accès au droit et compléter leur travail socio-professionnel.

APASO développe également un réseau de partenaires, via le Réseau Jeunes (champs juridique, logement, santé, professionnel...), susceptibles de pouvoir se mobiliser autour des jeunes reçus au PAD Jeunes (CIDJ).

Afin d'apporter une réponse appropriée à la singularité des situations, l'action s'inscrit dans une logique de territoire et des méthodes diversifiées (permanences juridiques, permanences d'écrivain public). Ce projet permet ainsi un accueil souple et ajusté.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 juristes, 1 coordinatrice pour le développement du Réseau Jeunes, personnel administratif : Direction (CAFDES et Master II en Droit), secrétariat (Bac professionnel), salariés en CDI à temps plein. Nombre d'heures annuelles totales d'intervention : 3692 heures, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers professionnels d'APASO.

Sur Paris : 40 permanences d'entretiens individuels de 2 heures et 5 ateliers en droit du travail de 3 heures, au sein de la Mission Locale du 14^{ème} arrondissement.

Pour l'Essonne : En raison de nouvelles demandes de la Mission Locale (ML) de Grigny et de l'EDI de Corbeil, le nombre de permanences et d'ateliers collectifs a été redéployé entre les différents lieux d'interventions :

ML Massy : 40 permanences et 9 ateliers, ML Val d'Orge : 30 permanences et 8 ateliers,

ML Grigny : 30 permanences et 8 ateliers, ML Brétigny : 10 permanences, ML Evry : 35 permanences et 8 ateliers, ML Les Ulis : 25 permanences et 8 ateliers, ML de Corbeil : 40 permanences et 4 ateliers, ML Val d'Yerres Val-de-Seine : 30 permanences et 8 ateliers, EDI Savigny : 20 permanences et 5 ateliers, EDI Brétigny : 10 permanences et 5 ateliers, EDI Corbeil : 10 permanences et 5 ateliers.

Partenariat :

Missions Locales, municipalités, centre social, MJD du 14^{ème}, services sociaux, professionnels de santé et de l'insertion situés sur chaque territoire, EDI, Point d'Accès au Droit des Jeunes situé au CIDJ.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

- Jeunes âgés de 16 à 26 ans en parcours d'insertion (environ 1000 jeunes), habitant sur les territoires de compétence des 9 Missions Locales et 3 Espaces Dynamique Insertion situés à : Paris 14[°], Massy, Corbeil, Les Ulis, Evry, Crosnes, Saint-Michel sur Orge, Brétigny sur Orge, Savigny sur Orge, Grigny.

- Public en difficulté d'insertion ou en risque d'isolement vis-à-vis du Droit et de la Justice, soit environ 500 personnes. Le public provient de Paris 14^{ème} (75 % des personnes résident sur le quartier Politique de la

Ville de la Porte de Vanves).

- Professionnels des champs sanitaires, sociaux et professionnels de l'ensemble de la Région Ile-de-France, accompagnant les jeunes en insertion dans un objectif de consolidation et de développement de réseau, soit 200 professionnels.

En octobre 2013, 799 jeunes de 16 à 26 ans sur l'Essonne et 210 sur Paris ont été accueillis. L'objectif initial de toucher 1000 jeunes devrait donc être dépassé en fin d'année 2013. La répartition hommes/femmes reste équilibrée. 212 permanences individuelles de 2h00 ont été réalisées, 52 ateliers de 3h00 ont jusqu'à présent été réalisés bénéficiant à 470 jeunes.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 36 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien, d'activités, eau-gaz-électricité, frais pédagogiques)	905,00	0,86%	Région	30 000,00	28,39%
Services externes (locations, entretien et réparation, assurance, documentation)	5 590,00	5,29%	Politique de la Ville (EC)	10 014,00	9,48%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	8 127,00	7,69%	Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	6 982,00	6,61%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	36,00	0,03%	Département 75 (EC)	13 227,00	12,52%
Impôts et taxes liés au projet	8 450,00	8,00%	CDAD 75 (EC)	24 500,00	23,18%
Frais de personnel	82 577,00	78,14%	Ville de Paris (EC)	16 945,00	16,03%
			Prestations de services	4 017,00	3,80%
Total	105 685,00	100,00%	Total	105 685,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2014	24 000,00 €
2015	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003992
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - ORGANISER DES PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES DANS DES LIEUX OU SE RENDENT LES PERSONNES EN SITUATION PRECAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	267 263,00 €	4,86 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DROITS D'URGENCE
 Adresse administrative : 1 PASSAGE DU BUISSON SAINT-LOUIS
75010 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur JEAN LUC BEDOS, Président

Objet : Création de tout moyen destiné à faciliter l'accès au droit des plus démunis et leurs proches.

Date de publication au JO : 23 août 1995

N° SIRET : 40276441900048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Organiser des permanences juridiques gratuites dans des lieux où se rendent les personnes en situation précaire".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

L'objectif de l'association depuis 1995 est de favoriser l'accès au droit de personnes en situation précaire ou démunies en organisant des permanences juridiques gratuites, assurées par des bénévoles et des salariés de l'association, dans des lieux d'exclusion (associations parisiennes - Boutique de la Solidarité, Bus des Femmes, Mie de Pain, Secours Populaire - et PASS de l'hôpital Saint-Antoine).
 Les lieux dans lesquels se déroulent les permanences accueillent un grand nombre de personnes

rencontrant des difficultés en droit des étrangers. Les cinq salariés du siège qui ont, entre autres, la charge de l'organisation de permanences, assurent par ailleurs le soutien des bénévoles.

Description :

Les permanences sont organisées à jour et heure fixes une fois par semaine ou tous les quinze jours dans des associations ou des hôpitaux. Les rendez-vous sont pris par le personnel des structures, car ce sont eux, qui souvent, vont orienter l'utilisateur vers la permanence. Ces mêmes salariés assurent l'organisation, le soutien logistique et les contacts permanents avec les structures qui accueillent. Un suivi de dossiers, de la simple rédaction de courrier au contentieux, est issu des permanences. Enfin les usagers sont parfois accompagnés physiquement dans leurs démarches auprès de certaines institutions.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

Les permanences sont assurées conjointement par des salariés et des bénévoles.

- Salariés : 5 salariés du siège sont affectés en partie au dispositif (équivalent 3,8 TP).

- Bénévoles : sur les 300 bénévoles, 130 d'entre eux effectuent des permanences et 170 prennent en charge des dossiers.

Partenaires :

Associations et hôpitaux parisiens : hôpital Saint-Antoine, hôpital Lariboisière, Emmaüs, Médecins du Monde, CAMRES, Boutique de la Solidarité, Secours Populaire, Amis du Bus des Femmes.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Plus de 1200 personnes pour environ 350 permanences : personnes en situation précaire, 60% des usagers habitent Paris (quartiers Nord-Est essentiellement) et 40%, l'Ile-de-France.

En 2013, sur 288 permanences gratuites, 1200 personnes reçues.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 500 € ;

- les contributions volontaires en nature pour 358 110 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, d'activités, prestations de services)	9 904,00	1,58%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	26 409,00	4,22%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	20 148,00	3,22%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	500,00	0,08%
impôts et taxes liés à l'action	11 693,00	1,87%
FRAIS DE PERSONNEL	197 223,00	31,51%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 886,00	0,30%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	358 110,00	57,22%
Total	625 873,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	13 000,00	2,08%
Prestations de services Barreau de Paris Solidarité (EC)	53 210,00	8,50%
Matignon (EC)	20 000,00	3,20%
Ministère des Affaires sociales (EC)	21 000,00	3,36%
Ville de Paris (EC)	30 000,00	4,79%
DDCS 75 (EC)	22 000,00	3,52%
Ordre des avocats (EC)	30 000,00	4,79%
Dons et partenariats (EC)	38 553,00	6,16%
Réserve parlementaire (Ec)	40 000,00	6,39%
Contributions volontaires en nature	358 110,00	57,22%
Total	625 873,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 400,00 €
2015	2 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	12 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	11 500,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	13 000,00 €
	Montant total	95 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003996
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - AIDE A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	259 780,00 €	9,62 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION
ACTION PRISON ET JUSTICE

Adresse administrative : 66 RUE DE LA FOLIE REGNAULT
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame DEBU-CARBONNIER Irène, Présidente

Objet : L'ARAPEJ a pour but de créer et de développer des activités éducatives, sociales et culturelles en faveur des familles et des personnes marginalisées et en particulier des détenus et de leur famille.

Date de publication au JO : 6 avril 1976

N° SIRET : 30737705100213

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

L'objectif premier de l'action est de lutter contre la récidive :

- éviter le risque de rupture dans l'accompagnement entre les structures de l'accès au droit en milieu pénitentiaire et le réseau de l'accès au droit en ville par la création des permanences spécifiques d'accès

au droit en direction des sortants de prison et des personnes placées sous main de justice,

- favoriser la réinsertion avec l'aide à l'obtention de la Carte Nationale d'Identité ou de Titre de Séjour au cours de la détention, afin de faciliter l'accès à certains droits ou à la préparation de la sortie de prison,
- favoriser la création de confiance aux institutions et la prise de conscience de la condition de citoyen,
- assurer des actions de préventions et organiser des ateliers (juridiques et éducatifs) en direction des personnes incarcérées et notamment des jeunes majeurs et mineurs détenus (Centre des Jeunes Détenus à Fleury-Mérogis et la Maison d'Arrêt de Nanterre).

Description :

- Permanences mensuelles et bimensuelles par des Juristes dans chaque CHRS (6 établissements) gérés par l'ARAPEJ, destinées en priorité à assurer le suivi des démarches des personnes sortantes de détention et l'accompagnement vers les dispositifs du droit communs ;
- animation d'ateliers juridiques auprès des mineurs et majeurs, en vue de sensibiliser et informer les participants aux règles de droit, aux situations juridiques et aux conséquences juridiques et sociales des suites des condamnations ;
- mission de Référent Administratif d'Insertion qui permet d'accompagner et de lever les freins administratifs à l'insertion sociale et professionnelle des personnes incarcérées :
 - diagnostic et évaluation de la situation administrative des personnes détenues ;
 - formalisation du dossier administratif de délivrance ou de renouvellement des Cartes Nationales d'Identité et des Titres de séjour ;
 - constitution des dossiers administratifs ;
 - orientation et mise en relation avec les partenaires (SPIP, établissement, CAF, Préfectures, Conseil Général, MDPH,...) ;
- participation au recensement des besoins et offres d'insertion du territoire.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 coordinateur du projet, 5 juristes en charge des permanences juridiques et des ateliers de formation, 1 référent administratif d'insertion. Nombre d'heures : 3332 heures.

Partenaires :

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse CDAD du 91, 77, 92 et 94, Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, Nanterre.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Détenus incarcérés dans les établissements pénitentiaires : Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (4000 détenus, majeurs et mineurs), Maison d'Arrêt de Nanterre (900 détenus, majeurs et mineurs), Centre Pénitentiaire de Réau (900 détenus), et personnes sortantes de prisons hébergées dans les CHRS de l'ARAPEJ à Sainte Geneviève-des-Bois, Paris, Créteil, Joinville-le-Pont, Aulnay-sous-Bois et Châtenay-Malabry (en moyenne 900 personnes/an).

- Permanences assurées dans les CHRS de l'association à : Sainte-Généviève-des-Bois (91), Paris 13ème, Joinville-le-Pont (94)

- Ateliers de formation juridique : personnes volontaires, mineurs et majeurs, incarcérées à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, mineurs de la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine et mineurs pris en charge par la PJJ de Hauts-de-Seine.

Objectif : Informer 80 personnes détenues.

- Mission de référent administratif d'insertion pour les personnes placées sous main de justice, incarcérées à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.

Objectif : accompagner 100 personnes détenues dans l'accès aux droits sociaux et dans l'accompagnement administratif.

En 2013, les juristes ont reçu 31 155 demandes d'informations juridiques et d'aide dans l'accompagnement des démarches.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 550 € ;
- les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 27 200 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien)	1 000,00	0,35%	Région	25 000,00	8,69%
SERVICES EXTERNES (entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	9 330,00	3,24%	SPIP 91 et 92 (EC)	9 000,00	3,13%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	11 000,00	3,83%	CDAD 77, 91, 92 (ATT)	189 800,00	66,01%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	550,00	0,19%	Emplois aidés par l'Etat (CNSEA) EC	33 140,00	11,53%
FRAIS DE PERSONNEL	227 450,00	79,10%	FIPD (EC)	15 590,00	5,42%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	27 200,00	9,46%	EMPLOI TREMPLIN	15 000,00	5,22%
Autres charges de gestion courante (frais de structure)	11 000,00	3,83%	Total	287 530,00	100,00%
Total	287 530,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €
2015	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	46 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	11 247,00 €
2013	Soutien à la prévention	25 000,00 €
	Montant total	172 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004003
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - PERMETTRE AUX PARENTS QUI N'ONT PAS LA GARDE DE LEURS ENFANTS DE LES RENCONTRER DANS UN LIEU NEUTRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	82 750,00 €	6,65 %	5 500,00 €
	Montant Total de la subvention		5 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE/AFCC ASSOCIATION FEDERALE
POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 77

Adresse administrative : 12 SQUARE BLAISE PASCAL
77000 MELUN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Claude HERAUD, Président

Objet : L'association a pour objet d'accompagner et soutenir, les personnes, couples et familles.

Date de publication au JO : 29 décembre 2007

N° SIRET : 31338509800121

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " Permettre aux parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants de les rencontrer dans un lieu neutre "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Permettre aux parents qui n'ont pas la garde de leur enfant/adolescent de les rencontrer dans un lieu neutre dans le cadre d'un droit de visite ordonné par les juges aux affaires familiales.

Permettre aux parents ou grands-parents d'évoluer à court terme vers un droit de visite ou d'hébergement

classique.

Description :

Après rencontre individuelle par la responsable de chaque parent et de leur enfant, l'association procède à la mise en place d'un planning de visites pendant plusieurs mois.

Les familles sont accueillies le samedi par l'équipe d'intervenants qui observe l'évolution du droit de visite. La responsable suit régulièrement les parents/enfants grâce aux réunions de régulation avec l'équipe et envoie aux JAF un document récapitulatif du nombre de visites réalisées. Le juge décidera d'arrêter les visites ou maintenir dans la structure de l'association ou d'octroyer un droit de visite au domicile du visiteur voire d'hébergement.

La durée du droit de visite ou la possibilité à sortir de l'espace de rencontre (sauf interdiction des juges) augmente en fonction de la capacité d'adaptation du parent dans son rôle d'éducateur auprès de l'enfant, du bien-être de l'enfant à revoir régulièrement son père ou sa mère.

Ce sont majoritairement des pères qui exercent leurs droits de visite dans la structure.

Moyens mis en œuvre :

Une équipe de 7 intervenants fonctionne par roulement de 3 dans un local de type F4 pour organiser les droits de visite. La durée du droit de visite augmente progressivement en fonction du bien-être de l'enfant et de la capacité d'adaptation du parent qui n'en a pas la garde. Il peut être décidé en réunion d'équipe (mensuelle) d'augmenter la durée du droit de visite et souvent une convention de droit de sortie progressive.

Partenaires :

CAF, CUCS/ACSE Melun, Conseil Général, DDCS, Justice

Juges aux affaires familiales

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Parents séparés ou divorcés présentant des difficultés de communication

Enfants et adolescents mineurs

135 hommes et 165 femmes (parents) âgés entre 25 et 49 ans et 145 enfants âgés entre 2 et 17 ans. Les origines géographiques sont diverses : pour les parents hébergeants: 77 essentiellement, 91 et 75. Pour les parents visiteurs : 77 mais aussi 91, 93, 94, 78.

Bilan provisoire 2013 :

642 parents présents et 500 enfants/adolescents.

434 rencontres organisées et 289 rencontres réalisées entre le parent qui n'en a pas la garde et son ou ses enfants.

Il y a eu 62 nouvelles familles en 2013 soit 62 dossiers ouverts. Au total : 107 dossiers concernant les nouvelles et les anciennes familles

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 750 €

les contributions volontaires en nature pour 5 900 €

Localisation géographique :

- MELUN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	360,00	0,40%
services externes (entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	283,00	0,32%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	3 520,00	3,94%
SERVICES BANCAIRES	750,00	0,84%
Impôts et taxes	4 320,00	4,83%
FRAIS DE PERSONNEL	66 350,00	74,22%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 917,00	8,86%
contributions volontaires en nature	5 900,00	6,60%
Total	89 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	14 000,00	15,66%
DDCS-REAAP EC	12 000,00	13,42%
Justice EC	19 000,00	21,25%
Région EC	5 500,00	6,15%
Département 77 EC	10 000,00	11,19%
CAF EC	23 000,00	25,73%
contributions volontaire en nature	5 900,00	6,60%
Total	89 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	7 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
	Montant total	19 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004070
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - MESURES ALTERNATIVES A L'INCARCERATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	204 200,00 €	22,04 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABC INSERTION - ASSOCIATION
ARGENTEUIL BATIMENT CHANTIERS

Adresse administrative : 10 ESP SALVADOR ALLENDE
95100 ARGENTEUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Gérard MOÏSE, Président

Objet : Concourir à la qualification sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion, par la mise en œuvre d'actions, de formation et d'insertion. Favoriser le développement, la diffusion et la promotion d'actions d'insertion par l'économique, notamment dans le cadre d'actions de formation, d'enquêtes, d'expertise, de maîtrise d'œuvre, d'ingénierie sociale sans que cette liste soit exhaustive.

Date de publication au JO : 20 décembre 1995

N° SIRET : 42509482800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison "Mesures alternatives à l'incarcération"

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Stages de citoyenneté :

- contribuer à la prévention de la récidive des personnes probationnaires qui sont placées sous main de justice (PPSMJ).

Travail d'Intérêt Général :

- sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société,
- permettre d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée,
- impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

Description :

Pour l'action stage de citoyenneté :

La durée d'un stage est de 3 à 6 jours selon les départements et comporte 1,5 jour de tronc commun (positionnement collectif sur l'origine et le fonctionnement de nos institutions). Ce stage comprend plusieurs thématiques :

- une rencontre avec un élu de la République,
- des informations sur l'aide à l'accès aux droits et la protection des biens et des personnes,
- un débat et une mise en situation autour des relations entre agents de la force publique et des citoyens,
- une rencontre avec les représentants de l'Institution judiciaire,
- le citoyen face aux enjeux de notre société (quiz sur l'application des lois dans la vie quotidienne),
- information et aide à la création d'un projet associatif,
- visite du Musée de la Police,
- passation du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sur 2 journées complètes.

La partie « tronc commun » traite de l'égalité en droit, la laïcité, la loi de 1905, la loi de 1901.

Pour l'action TIG :

La mission confiée à ABC Insertion vise à assurer l'encadrement des chantiers, à accompagner les publics durant les activités du chantier et à conduire un suivi social et professionnel 6 mois après la peine. Les activités sont les suivantes : débroussaillage et réhabilitation de chemins forestiers, curage des rus et des fossés de façon à fluidifier les cours d'eau naturels, retrait de la végétation sauvage, nettoyage des abords des rus, abattage d'arbres malades signalés par les services municipaux, nettoyage de plusieurs sites sur la commune de Luzarches : terrain de football, abords du lycée, enlèvement et évacuation de déchets et de débris divers abandonnés sur la voie publique et présentant un danger pour les riverains : canettes, seringues usagées, papiers ; aide à la réhabilitation et à l'embellissement de sites historiques. Parallèlement à l'encadrement, un diagnostic socioprofessionnel de chaque condamné est réalisé pendant l'exécution de la peine et une aide à la recherche d'emploi/formation est proposée.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

Stages de citoyenneté : 1 formateur de l'association, 1 assistant, 1 formatrice, conseillère en insertion, 1 directrice et formatrice.

Action TIG : 1 encadrant technique, 1 conseillère d'insertion professionnelle, 1 assistante de Direction, 1 directrice.

Partenaires :

SPIP du Val-d'Oise, Communauté de Communes du Pays de France, SPIP des Yvelines, de Paris, de Seine-et-Marne, Assemblée Nationale ou Sénat, Police Nationale, services de Prévention, Brigades des Sapeurs-Pompiers de Paris et des Yvelines, Préfectures des départements, association Paris Aide aux Victimes, Palais de Justice de Paris, Juge de l'application des peines, représentant du Parquet, château de Versailles, Quai Branly, Maison des associations, UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires), Collectif Bail, SODEXO/Justice Service, SIGES, AAVIP (Association d'aide aux victimes d'infractions pénales).

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Stages de citoyenneté :

Public adulte de plus de 18 ans primo-délinquants condamnés pour incivilités, dégradations volontaires, vols, outrages à agents de la force publique, violences et actes de rébellion, menaces de mort, violences conjugales...

Nombre : 180 personnes, 90% : de 15 à 35 ans, participants issus de Paris, de Seine-et-Marne et des Yvelines.

Action TIG :

Personnes majeures placées sous mains de justice (PPSMJ) qui ont fait l'objet d'une condamnation aménagée par le juge d'Application des peines. La durée du TIG est comprise entre 40 et 240 heures selon le niveau de l'infraction.

Nombre : Environ 50 personnes, 95% : de 15 à 35 ans, participants issus de l'Est du Val-d'Oise.

En 2013, 50 condamnés ont été orientés à ABC Insertion, dont 48 hommes et 2 femmes, soit un nombre d'heures TIG effectuées de 4258. La moyenne d'âge est de 26 ans, 68% demandeurs d'emploi, 13% étudiants ou en formation.

Travaux réalisés : 42 sites ont été traités (nettoyage et entretien de deux lavoirs situés sur des chemins de randonnée, curage de rus, de fossés, enlèvements des déchets verts et détritiques, nettoyage et débroussaillage de parcelles, réhabilitations de chemins forestiers, retrait de la végétation sauvage, abattage d'arbres malades signalés par les services municipaux).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien, d'activités, eau-gaz-électricité)	15 500,00	7,59%	Région	45 000,00	22,04%
Services externes (assurance, entretien réparation, location)	16 400,00	8,03%	Politique de la ville (EC)	42 000,00	20,57%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	20 000,00	9,79%	SPIP 95 (EC)	48 200,00	23,60%
impôts et taxes liés à l'action	4 800,00	2,35%	Département 95 (EC)	45 000,00	22,04%
FRAIS DE PERSONNEL	147 500,00	72,23%	Fondation du Patrimoine (EC)	24 000,00	11,75%
Total	204 200,00	100,00%	Total	204 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	36 000,00 €
2015	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	66 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	45 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	48 000,00 €
	Montant total	207 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004107
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - PROMOTION ET AIDE POUR LA REINSERTION DES PERSONNES DETENUES ET SORTANT DE PRISON EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	440 000,00 €	6,82 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS SECTION FRANCAISE

Adresse administrative : 7 BIS RUE RIQUET
75019 PARIS 19

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Antoine LAZARUS, Président

Objet : Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, l'OIP-SF agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues

Date de publication au JO : 21 février 1996

N° SIRET : 40766804500054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : Financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison
"Promotion et aide pour la réinsertion des personnes détenues et sortant de prison en Ile-de-France"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Au 01/10/2013, les 15 établissements pénitentiaires d'Île-de-France présentaient une capacité opérationnelle de 9545 places. Le taux moyen d'occupation de 132,3%, bien supérieur au taux national

de 116,4%, fait de l'Île-de-France la seconde région la plus touchée par le phénomène, après l'Outre-mer. L'ensemble des maisons d'Arrêt et Quartiers maisons d'Arrêt est surpeuplé. Leur taux moyen d'occupation était de 143% au 01/10/2013. Le présent projet vise à promouvoir et protéger les droits de l'homme et le respect de la dignité des personnes détenues et sortant de prison dans la région, afin de les aider dans leur réinsertion.

Description :

L'action se décompose en plusieurs volets complémentaires :

- la permanence répond aux sollicitations émanant de toute personne vivant, travaillant ou intervenant en détention en Ile-de-France (détenu, proches, intervenant, personnel, avocat, magistrat, etc.),
- parallèlement, l'OIP élabore, publie et tient à la disposition des personnes détenues, des professionnels et sortants de prison dans la région, des outils d'information sur les droits et procédures applicables, ainsi que sur les dispositifs d'insertion accessibles,
- l'observation des conditions de détention et de préparation à la sortie,
- l'alerte et l'information sur les dysfonctionnements, atteintes aux droits, et problématiques constatées dans les prisons de la région.

Une attention particulière est portée, dans le cadre d'une enquête initiée en 2013, sur la prise en charge du handicap et de la dépendance dans les établissements pénitentiaires franciliens.

Des enquêtes initiées en 2013 doivent se poursuivre en 2014 : la perception par les personnes détenues et leurs familles des "Unités de vie familiale et des salons familiaux", l'accès des personnes détenues étrangères à la régularisation de leur situation administrative, le respect du droit de culte, l'accès au mariage pour tous, le droit de vote, et la question des longues peines.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

équipe pluridisciplinaire réunissant 10 permanents (8,1 ETP) et des bénévoles et stagiaires.

Partenaires :

Professionnels et personnes intervenant dans les établissements franciliens : personnels pénitentiaires, personnels soignants, éducateurs, associations intervenant en prison, bénévoles des maisons d'accueil des familles, professionnels des structures accueillant les sortants de prison, avocats.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

L'action s'adresse aux 12 631 personnes qui sont actuellement détenues en Île-de-France (parmi lesquelles 33,7% en détention provisoire). Au 01/10/2013, la population détenue en Ile-de-France comptait 456 femmes (soit 3,6% de la population détenue dans la région) et 12 175 hommes.

En 2013, OIP a traité 662 sollicitations concernant 141 personnes détenues. Plus de la moitié des sollicitations émane directement des personnes détenues (61% directement et 10% suite à une enquête de l'OIP menée auprès des détenus). Les autres origines : les familles (11%), les intervenants en détention (18% dont 4% avocats).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, travaux d'impression)	17 300,00	3,93%
Services externes (documentation, location)	48 100,00	10,93%
Autres services externes (rémunérations d'intermediaires et honoraires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	31 800,00	7,23%
impôts et taxes liés à l'action	9 800,00	2,23%
FRAIS DE PERSONNEL	333 000,00	75,68%
Total	440 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	30 000,00	6,82%
Produits des services et ventes diverses	3 800,00	0,86%
Affaires sociales - DGS-INPES (EC)	60 000,00	13,64%
Premier Ministre - réserve parlementaire (EC)	52 000,00	11,82%
Jeunesse et sports DRJSCS -FDVA (EC)	28 000,00	6,36%
FIPD (EC)	50 000,00	11,36%
Ville de Paris (EC)	44 000,00	10,00%
Régions Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais,... (EC)	43 700,00	9,93%
Fondations - Barreaux (ATT)	55 000,00	12,50%
Département 75 (EC)	7 500,00	1,70%
Dons, cotisations, legs	6 000,00	1,36%
Emmaüs - Sidaction (ATT)	60 000,00	13,64%
Total	440 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	24 000,00 €
2015	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS
Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	40 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	25 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	15 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
	Montant total	215 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004121
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - RESPONSABILISER LES PARENTS DANS L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS, LES ACCOMPAGNER ET LES SOUTENIR DANS LEUR FONCTION PARENTALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	63 000,00 €	15,87 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARIFA ARCHIVES DE L'IMMIGRATION FAMILIALE
 Adresse administrative : 14 RUE UTRILLO
93370 MONTFERMEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur GUY DEPELLEY, Président

Objet : L'association a pour but de développer toutes actions socioculturelles auprès des femmes immigrées pour améliorer leur insertion dans la vie collective et une meilleure information dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement pour les femmes et leur famille.

Date de publication au JO : 6 juin 1988

N° SIRET : 35354932200033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale "Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

A travers la démarche de médiation sociale et culturelle, le projet vise à offrir aux parents un soutien dans l'exercice de leur fonction parentale entre deux cultures, s'articulant autour des trois objectifs suivants :

- permettre aux parents de se rencontrer dans le cadre d'espaces de paroles et d'échanges ;
- favoriser les liens école/famille pour une meilleure connaissance réciproque ;
- favoriser des moments privilégiés entre parents et enfants.

Description :

Permanences en plein air au Square du Chêne :

Les médiatrices sociales et culturelles qui ont une double culture interviennent au square afin d'attirer l'attention des mères de familles sur la responsabilité du parent et de son enfant dans l'espace public. L'objectif est de favoriser les liens école/famille pour une meilleure connaissance réciproque :

1) En direction des familles :

- explication du fonctionnement et des obligations du système scolaire français ;
- aide à la reconnaissance des différents stades de la scolarité des enfants ;
- aide à la prise de confiance en l'école ;
- aider les familles à accomplir des gestes simples et quotidiens en dépit de la non-maîtrise de la langue française.

2) En direction de l'équipe éducative :

- explication de la perception de l'école par des parents de cultures différentes ;
- traduction, explication des attentes, des ressentis, des questionnements des parents
- participation à des rencontres parents-enseignants lors d'informations collectives à la rentrée, à la remise des bulletins, etc.

Enfin, favoriser des moments privilégiés entre parents et enfants à travers des activités culturelles et de loisirs.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

10 médiatrices sociales et culturelles, 1 coordinatrice, 1 secrétaire, 1 directrice.

Partenaires :

Associations locales ; CPAM ; CLJ (Centre de loisirs jeunesse) de la Police Nationale de Montfermeil ; établissements scolaires ; programme de Réussite Educative des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ; association Sauvegarde Seine-Saint-Denis.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Environ 250 personnes du Grand Ensemble de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, principalement des femmes, mères de famille. Dans le cadre de médiations plus individuelles ou en famille, l'action est dirigée vers 250 à 400 personnes.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires au 31/08/2013 : 373 (125 personnes pour l'accompagnement individuel et 248 personnes sur les questions de parentalité.

Localisation géographique :

- CA CLICHY S/BOIS-MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	1 750,00	2,78%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	1 900,00	3,02%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	6 250,00	9,92%
impôts et taxes liés à l'action	1 800,00	2,86%
FRAIS DE PERSONNEL	51 300,00	81,43%
Total	63 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	15,87%
Politique de la ville Clichy-Montfermeil (EC)	9 500,00	15,08%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	36 500,00	57,94%
REAPP 93 (EC)	3 000,00	4,76%
Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (EC)	3 000,00	4,76%
CAF 93 (EC)	1 000,00	1,59%
Total	63 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	24 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	9 500,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	11 000,00 €
	Montant total	74 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004134
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - INSERTION SOCIALE ET ACCES A L'EMPLOI
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	322 846,00 €	6,19 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAIRE ASSOCIATION DE FORMATION ET AIDE A LA REINSERTION

Adresse administrative : 48 RUE DE L'AMIRAL MOUCHEZ
75014 PARIS 14

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Michel PERETTI, Président

Objet : Faciliter par tous moyens la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et sortants de prison.

Date de publication au JO : 10 février 1981

N° SIRET : 32329988300021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison "Insertion sociale et accès à l'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Animation d'un dispositif régional de préparation à la sortie et d'accompagnement de sortants de prison, dans le cadre d'aménagements de peine. Il s'agit de proposer aux bénéficiaires un accompagnement spécifique vers l'autonomie personnelle, sociale et économique. Pour ce faire, outre la résolution des diverses problématiques sociales et de santé de ce public, il s'agit de favoriser leur accès à l'emploi.

Description :

Ce dispositif repose sur les actions menées "intra muros" par les travailleurs sociaux de FAIRE :

- rencontres individuelles et/ou collectives avec les bénéficiaires,
- travail en partenariat avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP),
- évaluation globale des situations des bénéficiaires pour l'élaboration d'un parcours individualisé.

L'accompagnement proposé sur le service d'insertion et d'emploi de FAIRE :

- sessions collectives et individuelles d'aide à la recherche d'un emploi ou d'une formation,
- travail sur le positionnement,
- entretiens réguliers de suivi en matière d'insertion,
- stages en entreprise.

L'utilisation d'outils spécifiques à FAIRE :

- lieu ressource pour la recherche d'emploi (journaux, Internet, deux formateurs référents),
- l'Espace dynamique insertion pour les moins de 26 ans,
- les plateaux techniques du chantier - école horticulture,
- le réseau de partenaires en matière d'hébergement, de santé, d'entreprises, etc.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 assistants de service social, conseillers en insertion professionnelle.

Partenaires :

SPIP (toute l'Ile de France), associations (centres d'hébergement, lieux d'accueil, centres de soins) associations spécialisées dans le domaine de l'emploi, Structures d'Insertion par l'Activité Économique, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris, FSE DRIHL de Paris, Fondation de France.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les personnes majeures orientées par un Service d'Insertion et de Probation d'Île-de-France ayant un projet de sortie de prison en aménagement de peine, ou ayant une peine à effectuer dans ce cadre. Cette action concerne 250 personnes.

Jusqu'à fin novembre 2013, 307 personnes ont été reçues afin de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du dispositif d'insertion sociale et d'accès à l'emploi (ISAE) ; 211 personnes ont reçu un avis favorable ; 145 personnes sont rentrées dans le module ISAE pour une durée moyenne de 4 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les dotations aux amortissements et provisions pour 348 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures)	4 248,00	1,31%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	16 774,00	5,19%
Autres services externes (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions)	63 042,00	19,51%
impôts et taxes liés à l'action	16 614,00	5,14%
FRAIS DE PERSONNEL	222 168,00	68,74%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	348,00	0,11%
Total	323 194,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	6,19%
Administration Pénitentiaire (EC)	179 652,00	55,59%
CAF 75 (EC)	16 500,00	5,11%
FONDATION DE FRANCE (EC)	25 000,00	7,74%
Fonds européens (EC)	73 642,00	22,79%
DRHIL	8 400,00	2,60%
Total	323 194,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €
2015	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	9 975,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	30 250,00 €
2012	Soutien à la prévention	15 000,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	824 872,00 €
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	7 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	412 436,00 €
	Montant total	927 597,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004141
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCÈS AU DROIT - PERMANENCES QUOTIDIENNES, SOCIALES ET JURIDIQUES D'ACCES AUX DROITS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	32 450,00 €	24,65 %	8 000,00 €
Montant Total de la subvention			8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEMMES DES FRANCS MOISINS
 Adresse administrative : 3 RUE DU LANGUEDOC
93200 SAINT DENIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Blandine VEITH, Présidente

Objet : L'association est un lieu d'accueil et de formation, elle a pour but de permettre l'insertion sociale et économique des familles étrangères ou d'origine étrangère.

Date de publication au JO : 30 juillet 1980

N° SIRET : 33222642200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit "Permanences quotidiennes, sociales et juridiques d'accès aux droits"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination en favorisant l'accès aux droits,
- favoriser l'autonomie des personnes dans les démarches de la vie quotidienne.

Description :

L'intervention s'articule autour de deux axes :

- accompagner de manière concrète les personnes sur leur situation et leur donner un certain nombre d'informations et d'outils, afin qu'elles soient en capacité d'acquérir une mobilité sociale plus aisée, Pour ce qui est du premier axe soit l'orientation, l'accompagnement et le suivi des dossiers reçus, des partenariats ont été établis qui permettent de dénouer un certain nombre de situations (rendez vous semestriel avec la Maire-Adjointe chargée du logement et des responsables administratifs de ce service afin d'étudier les dossiers les plus épineux, etc...).
- mettre en place des temps d'informations sur divers thèmes : "comment remplir un dossier, un questionnaire, demander un rendez-vous, trouver la bonne information, apprendre à renseigner ou à actualiser sa situation administrative ?".

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 secrétaire pour 384 heures par an qui assure l'accueil, l'écoute et la prise de rendez-vous ; 1 directrice pour 336 heures, psychologue sociale, thérapeute familiale ; 1 avocate de Bobigny, partenaire et conseil. Les permanences se déroulent : les mercredis sans rendez-vous de 9 h à 17 h, les autres jours sans rendez-vous entre 9 heures et 17 heures.

Partenaires :

Services de la ville de Saint-Denis : Logement, Santé, Politique de la Ville, Vie associative, Droit des femmes, PMI, bailleurs HLM : Plaine Commune Habitat et Logirep,

Maison du droit et de la Justice, tissu associatif dyonisien: La Place Santé (Centre de Santé).

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Personnes éloignées de l'insertion sociale, économique et professionnelle, vivant dans des quartiers populaires classés ZUS en Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement des familles étrangères et/ou immigrés, des femmes précaires, étrangères et ne maîtrisant pas ou peu la langue française et ses codes socioculturels.

De janvier à novembre 2013, 96 personnes (67 adhérentes, 29 non-adhérents) ont été accueillies : 88 femmes et 8 hommes (dossiers suivis).

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 50 €.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	6 473,00	19,92%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	4 650,00	14,31%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et frais de télécommunication)	5 210,00	16,03%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	50,00	0,15%
impôts et taxes liés à l'action	860,00	2,65%
FRAIS DE PERSONNEL	15 017,00	46,21%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240,00	0,74%
Total	32 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 000,00	24,62%
Politique de la ville (EC)	8 000,00	24,62%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	3 000,00	9,23%
FONJEP (EC)	2 000,00	6,15%
Département 93 (EC)	3 500,00	10,77%
Ville de Saint-Denis (EC)	8 000,00	24,62%
Total	32 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la prévention	1 900,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	8 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
	Montant total	35 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004146
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCES AU DROIT - ACCOMPAGNEMENT DANS LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	597 450,00 €	8,37 %	50 000,00 €
Montant Total de la subvention			50 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOUVELLES VOIES
 Adresse administrative : 4 AVENUE ROBERT SCHUMANN
92360 MEUDON LA FORET
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Sylvie JANIN, Présidente

Objet : Renforcement du lien social - Accompagnement des personnes en difficulté sociale

Date de publication au JO : 31 août 2002

N° SIRET : 43903707800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'accès au droit " Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques pour les personnes en difficulté sociale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- renforcer les liens sociaux
- accompagner durablement les personnes en difficulté financière, familiale ou professionnelle dans la défense de leurs droits
- lutter contre les abus de droit qui naissent d'une discrimination sociale, culturelle ou financière : compte tenu des origines, du niveau d'études et des connaissances ou du statut social

- assurer un relais entre le public et l'ensemble de ses interlocuteurs (assistantes sociales, services municipaux, centres sociaux, organismes)

Description :

L'action se déroule en plusieurs temps :

- réalisation de permanences hebdomadaires ou bi-mensuelles pendant lesquelles les personnes exposent les problèmes qu'elles rencontrent.

Après écoute, analyse et synthèse :

- rédaction d'un ou plusieurs courriers
 - aide à la rédaction de dossiers administratifs avec contact avec les administrations concernées
 - orientation ou information juridique, avec l'aide de l'avocat consulté
 - mise en place d'un accompagnement personnalisé : accompagnement physique auprès d'une administration, d'un partenaire social, d'un avocat, ou d'une entreprise concernée (banque, bailleur, employeur, ...).

Afin de pouvoir répondre rapidement aux problèmes à caractère juridique, l'association travaille en lien avec les avocats du barreau.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

16 salariés à temps plein (juristes, accompagnants sociaux, écrivains publics).

125 avocats bénévoles.

Partenaires :

assistantes sociales de secteur ; CAF ; CCAS ; Clic ; CDAD, PAD et MJD ; centres sociaux ; associations de quartier ; associations spécialisées (GISTI, CIDF, ADIL).

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Environ 240 personnes, dont 70 à 80 accompagnements personnalisés par an et par permanence. En 2014, il est prévu la réception de plus de 6500 personnes pour environ 17 500 h de travail (6 500 en permanences, 11 000 pour les accompagnements individuels). L'action se développe sur 5 départements d'Ile-de-France et à 80% dans des quartiers classés en ZUS ou en CUCS.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 1 300 €

les contributions volontaires en nature pour 133 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, fournitures, ...)	16 000,00	2,19%	Etat - politique de la vile EC	73 000,00	9,98%
Services externes (locations, assurances, documentation, ...)	23 150,00	3,16%	CDAD EC	19 000,00	2,60%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	61 300,00	8,38%	Région EC	50 000,00	6,83%
Impôts et taxes	25 600,00	3,50%	Département EC	118 000,00	16,13%
CHARGES DE PERSONNEL	471 400,00	64,42%	Communes EC	215 000,00	29,38%
Charges financières	1 300,00	0,18%	Communauté d'agglomération EC	17 000,00	2,32%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	133 000,00	18,18%	CAF EC	45 000,00	6,15%
			Centres sociaux associatifs ATT	20 500,00	2,80%
Total	731 750,00	100,00%	Fondation Abbé Pierre ATT	26 250,00	3,59%
			Autres produits de gestion courante	15 000,00	2,05%
			Contributions volontaires en nature	133 000,00	18,18%
			Total	731 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	40 000,00 €
2015	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	55 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	45 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	50 000,00 €
	Montant total	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004158
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS ET SORTANTS DE PRISON - ATELIERS DE PERCUSSIONS AFRICAINE ET SENSIBILISATION A L'INTERCULTURALITE POUR LES DETENUS MINEURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	11 100,00 €	22,52 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DES TAMBOURLINGUEURS
 Adresse administrative : 27 RUE EDMOND MICHELET
77000 MELUN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Luc VERREAUX, Président

Objet : Favoriser les rencontres interculturelles avec les pays d'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement le Mali par la pratique et la promotion de la musique, de la danse et autres activités.

Date de publication au JO : 1 octobre 2011

N° SIRET : 53757895700038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison " Ateliers de percussions africaine et sensibilisation à l'interculturalité pour les détenus mineurs "

Date prévisionnelle de début de projet : 3 février 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action commence le 03/02/2014

Objectifs :

- Apprendre une pratique musicale selon une tradition d'enseignement oral et y prendre du plaisir
- Favoriser la confiance en soi et l'écoute des autres dans un travail de groupe

- Valoriser les différences culturelles et développer le respect de l'autre
- Découvrir des éléments de culture africaine et de tradition orale

Description :

L'action proposée possède 3 dimensions :

- 1) Des séances hebdomadaires qui s'inscrivent dans la durée (environ 1 an) par 3 cycles de 3 mois
- 2) Des stages ponctuels pendant les vacances scolaires
- 3) Une restitution/démonstration à la fin de chaque cycle de 3 mois

Les ateliers permettent de :

- découvrir les instruments de musique d'Afrique de l'ouest (jembé, dundun, kora, baafon...)
- apprendre individuellement les rythmes traditionnels (au jembé et dunduns)
- s'initier à l'histoire de la musique africaine (sens, contextualisation, tradition musique vivante...)
- mettre en place des polyrythmies grâce à différents groupes
- échanger avec les jeunes sur les questions d'interculturalité et d'identité.
- pour les jeunes des séances hebdomadaire, préparer des morceaux pour une restitution/démonstration aux équipes éducatives et pénitentiaires avec la participation exceptionnelle de professionnels à renommée internationale : une ancienne chanteuse/danseuse du Ballet National du Mali et un Percussionniste/Maître tambour anciens du Ballet National du Mali.

En synthèse : Oser jouer, jouer pour soi, jouer avec les autres et adapter son "je" au "je" de l'autre.

Moyens mis en œuvre :

- 1 professeur de percussion professionnel assure les cours, les stages, l'organisation et la conduite de l'ensemble du projet, le lien avec l'équipe éducative de la PJJ et l'équipe pénitentiaire.
- 2 artistes professionnels maliens pour les restitutions/démonstrations en fin de trimestre.
- Un support administratif et logistique de l'association pour la bonne gestion du projet .
- Intervenants bénévoles éventuels

Partenaires :

Le projet a été conçu et est piloté avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse du 92 et du 91. La Préfecture par l'intermédiaire d'un subvention au titre du FIPD.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Jeunes mineurs des Maisons d'Arrêt de Nanterre et d'Essonne (2/3 sont issus des Hauts de Seine et d'Essonne, les autres d'IDF)

L'action est proposée à tous, soit en cycle de séances hebdomadaires, soit en stage pendant les vacances

L'organisation du projet permettrait ainsi de toucher tous les jeunes dans l'année à Nanterre et 1/4 de l'effectif à Fleury Mérogis

Les groupes constitués permettent d'alterner des séquences individuelles et des séquences collectives à 5/7 jeunes

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Autres services extérieurs (déplacements, missions)	300,00	2,70%	Produits des services	2 400,00	21,62%
CHARGES DE PERSONNEL	10 800,00	97,30%	Région EC	2 500,00	22,52%
Total	11 100,00	100,00%	FIPD EC	1 200,00	10,81%
			Dons cotisations EC	5 000,00	45,05%
			Total	11 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	2 500,00 €
	Montant total	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004178
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON -"DE PART ET D'AUTRE", DISPOSITIF D'ATELIERS DE PRODUCTION DE REGARDS EXPLORANT LA QUESTION DU "MILIEU OUVERT"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	181 138,00 €	5,52 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES YEUX DE L'OUÏE
 Adresse administrative : 90 AV SIMON BOLIVAR
75019 PARIS 19
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pierre VILLEMIN, Président

Objet : favoriser la diffusion, la promotion et la production d'œuvres sonores et visuelles ; fédérer les lieux et institutions qui poursuivent le même objet, et créer des réseaux d'échange des différentes pratiques artistiques.

Date de publication au JO : 20 avril 2002

N° SIRET : 44199978600037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison "De part et d'autre", dispositif d'ateliers de production de regards explorant la question du "milieu ouvert"

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

L'action s'adresse à des hommes et jeunes majeurs placés sous main de justice, incarcérés à la Maison d'arrêt Paris-La-Santé ou en semi-liberté.

En privilégiant l'accessibilité à la culture et à la réflexion sur soi, Les Yeux de l'Ouïe fonde sa démarche

sur une collaboration constante entre amateurs et professionnels du cinéma et de la vidéo. Conjointement à un travail d'atelier au long court (en entrée/sortie permanentes) qui vise à approfondir la trajectoire des personnes engagées, l'association étend les propositions à un réseau d'associations pouvant accueillir des ateliers de courte durée.

L'atelier permanent est structuré comme un lieu d'incitation collective à sortir de soi.

Description :

L'atelier permanent à la Maison d'Arrêt Paris-la-Santé est structuré autour de 3 champs de travail :

- le Grand Ecran (proposition à une trentaine de personnes détenues d'une projection avec rencontre avec le cinéaste),
- la programmation au MK2 Beaubourg (projection d'un film et d'un court-métrage réalisé par les personnes détenues),
- le canal interne où les membres de l'atelier expérimentent des nouvelles formes du savoir et d'information sous forme d'un magazine télévisuel.

Les ateliers s'adressant au milieu ouvert sont un prolongement et une profonde mutation de l'action menée à la Maison d'arrêt Paris-la-Santé depuis 16 ans.

S'appuyant sur les acquis du Grand Ecran, e-ciné développe les ateliers de courte durée en partenariat avec le réseau d'associations, et s'installe à chaque fois en immersion dans les structures.

Prolongeant l'expérience du canal interne, e-public met en œuvre une WebTV, et produit une programmation restant attentive aux publics hors de portée.

Enfin e-crédation est le prolongement de la programmation au MK2, et s'adresse dans un premier temps aux personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général et celles en semi-liberté.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

3 cinéastes : 1248h par an, 1 médiateur culturel, 1 opérateur, 1 administratrice, 1 chargé de développement, 1 jeune engagé en service civique, 2 stagiaires : 2x 400 h, des intervenants ponctuels : 480 h, des intervenants bénévoles : cinéastes, monteurs, techniciens,...

Partenaires :

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris, Ville de Paris : Mission Cinéma, Acsé, Centre National du Cinéma et de l'image animée, DRAC Île-de-France, Fondation M6, Cultures Publics et Territoires : association favorisant le Développement d'actions culturelles et artistiques en direction des publics éloignés.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Hommes et jeunes majeurs placés sous main de justice, incarcérés à la Maison d'arrêt Paris-La-Santé ou en semi-liberté ; hommes, jeunes majeurs et femmes placés sous main de justice en aménagement de peine (Travail d'Intérêt Général, bracelet électronique) suivis par le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation de Paris ; sortants de prison en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

L'atelier à la prison accueille 20 personnes par an, l'atelier permanent "milieu ouvert" accueille 30 personnes par an (en entrée/sortie), les ateliers de courte durée peuvent bénéficier à 120 personnes par an.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 15 400 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 14 500 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (droits diffusion films, consommables et petit matériel, fournitures bureau, matériel et logiciel)	3 500,00	1,66%	Région	10 000,00	4,74%
Services externes (locations matériel, local et droits de diffusion, documentation)	8 500,00	4,03%	SPIP (ATT)	20 000,00	9,48%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	3 600,00	1,71%	DRAC IDF (ATT)	11 000,00	5,21%
FRAIS DE PERSONNEL	152 680,00	72,35%	Affaires sociales (EC)	20 000,00	9,48%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	15 400,00	7,30%	CNC (EC)	10 000,00	4,74%
Charges indirectes (charges fixes de fonctionnement)	12 858,00	6,09%	FIPD (ATT)	7 500,00	3,55%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligible)	14 500,00	6,87%	Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) ATT	11 000,00	5,21%
Total	211 038,00	100,00%	Ville de Paris (EC)	20 000,00	9,48%
			Emploi tremplin (ATT)	5 000,00	2,37%
			Autres organismes (Fondation M6, cercle culturel Paris-La-Santé) ATT	50 000,00	23,69%
			Contributions volontaires en nature	14 500,00	6,87%
			Prestations de services (ATT)	32 038,00	15,18%
			Total	211 038,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	14 250,00 €
	Montant total	34 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004184
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - STAGES DE CITOYENNETE, MESURES ALTERNATIVES A L'EMPRISONNEMENT AVEC LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	53 706,00 €	9,31 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DIALOGUES CITOYENS
 Adresse administrative : 104 RUE EDOUARD VAILLANT
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Angela XAVIER DE BRITO, Présidente

Objet : Construire des dispositifs d'intervention et de médiation dans les champs judiciaire, pédagogique, thérapeutique et de la prévention, au travers d'expérimentations, avec l'apport des science sociales.

Date de publication au JO : 22 avril 2006

N° SIRET : 49018069200033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison "Stages de citoyenneté, mesures alternatives à l'emprisonnement avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Il s'agit d'une part de maintenir un dispositif existant, les stages de citoyenneté, une mesure pénale alternative, réalisés en partenariat avec le Tribunal de Grande instance de Bobigny. D'autre part, l'objectif

est de mettre en place une expérimentation, dans le cadre des stages de citoyenneté, concernant des personnes en récidive (ou répétitions de délits différents). Celle-ci consiste à permettre aux magistrats du TGI de Bobigny, en fonction de la gravité des faits, de proposer une mesure plus longue, c'est-à-dire le stage plus un suivi individuel et une réunion collective à la fin du mois.

Description :

8 à 10 stages de trois jours sont organisés tout au long de l'année 2014.

Le projet inclut un travail de concertation avec les magistrats du Tribunal, qui devront proposer des mesures alternatives en fonction du profil des personnes sous main de justice.

La structure du stage repose sur trois étapes :

- mise en confiance, création de la dynamique de groupe et dé-stigmatisation : atelier théâtre, réalisation d'entretiens individuels et rencontre avec des personnes proches de l'expérience des stagiaires, notamment des acteurs associatifs des banlieues ;
- émergence des représentations de la vie en société : rencontre avec l'institution judiciaire, un représentant du Parquet, un représentant de la Police, un représentant du Barreau et des élus ;
- retour sur soi et projection vers l'avenir : atelier "paroles citoyennes", insertion professionnelle et session de bilan, sous formes de saynètes théâtrales et bilan individuel sous formes d'entretiens individuels.

Le suivi se compose d'un rendez-vous individuel hebdomadaire, suivi d'une réunion collective.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 chargé du projet-sociologue, 2 médiateurs vacataires, pour un total de 60 journées de formation occasionnelle, 2 comédiennes vacataires, 1 conseillère d'orientation professionnelle de l'AFPA, 1 éducatrice spécialisée vacataire, 10 intervenants extérieurs et bénévoles (militants associatifs, élus, policiers, magistrats, avocats...).

Partenaires :

Tribunal de Grande Instance de Bobigny (Parquet), Conseil général, Ordre des avocats, Sécurité publique départementale, élus, collectivités locales, associations.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Personnes orientées par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny (93) dans le cadre d'une condamnation ou d'une alternative aux poursuites. Il s'agit d'un public de personnes majeurs (+18 ans), majoritairement des 18-25 ans.

Les stages de citoyenneté sont destinés à des personnes condamnées par la Justice dans un cadre pré ou post-sentenciel (alternatives à l'emprisonnement). Convocation centralisée par un Délégué du Procureur de la République du TGI. Au cours de l'année, 8 à 10 stages sont réalisés avec 8 à 12 personnes sous main de justice. De 80 à 100 personnes prévues, dont 15% de femmes ; 60% des stagiaires ont entre 18 et 25 ans. Parmi ce groupe, de 20 à 30 personnes ayant commis des faits plus graves et ayant un casier judiciaire, sont suivies pendant un mois. Il s'agit surtout d'hommes de 18 à 25 ans, connaissant des difficultés d'insertion.

Au cours de l'année 2013, l'association, en partenariat avec le TGI de Bobigny, a réalisé 8 stages, auxquels ont participé 65 personnes sous main de justice.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 390 € ;
- les frais financiers pour 550 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 2 354 €.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	3 880,00	6,81%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, étude recherche, documentation, formation, séminaire)	11 970,00	21,00%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transports, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	8 700,00	15,26%
impôts et taxes liés à l'action	230,00	0,40%
FRAIS DE PERSONNEL	28 926,00	50,75%
Charges financières (dépenses non éligibles)	550,00	0,96%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	2 354,00	4,13%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	390,00	0,68%
Total	57 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 000,00	8,77%
Participation des usagers (ATT)	12 000,00	21,05%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	2 000,00	3,51%
FIPD (EC)	30 000,00	52,63%
Reprises sur amortissements et provisions (ATT)	8 000,00	14,04%
Total	57 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	15 500,00 €
2012	Soutien à la médiation	7 500,00 €

2012	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	7 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
	Montant total	53 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004192
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS ET SORTANTS DE PRISON - PARLOIR PERES-ENFANTS ET SUIVIS PSYCHOLOGIQUES INDIVIDUELS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	69 780,00 €	45,54 %	31 780,00 €
Montant Total de la subvention			31 780,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARS ASSOCIATION POUR LA REINSERTION SOCIALE
 Adresse administrative : 52 RUE DES GRANDES COTES
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Michel TORRE, Président

Objet : Favoriser l'insertion sociale d'adultes en difficulté particulièrement les personnes, hommes et femmes, incarcérées ou sortant de prison, sous contrôle judiciaire ou toute autre mesure pénale, tant par la relation d'aide professionnelle au sein des structures d'hébergement, que par l'aide à l'emploi, l'accès aux droits et aux soins.

Date de publication au JO : 22 juillet 1973

N° SIRET : 30470797900064

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide à la réinsertion des détenus et sortants de prison "Parloir pères-enfants et suivis psychologiques individuels"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion sociale de détenus, hommes sous main de justice,

hommes en attente de jugement, pour l'après-jugement, hommes condamnés mais en placement extérieur (alternative à l'incarcération), hébergés au CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) La Garenne :

- en s'appuyant sur le parloir où un travail sur le lien père/enfant et sur la parentalité est effectué,
- en s'appuyant sur des entretiens psychologiques individuels hebdomadaires, mis en place au CHRS pour compléter le travail de l'équipe éducative,
- en parvenant à les faire se confronter à la réalité de leurs actes : travail thérapeutique où la psychologue apporte aussi sa contribution au soutien à la parentalité, participant à l'amélioration de la relation de ces hommes, de ces pères, avec leurs enfants,
- indirectement en luttant contre l'apparition d'éventuels dysfonctionnements de comportements chez les enfants de ces hommes (agressivité, échec scolaire, repli sur soi, délinquance dans la génération montante...).

Description :

Pour avoir accès au "parloir pères/enfants", le détenu doit faire une demande écrite et justifier sa motivation. Reçu par une psychologue, sa motivation et le sens de sa demande sont évalués. Si sa demande est considérée comme recevable, la professionnelle rencontre l'enfant et sa mère pour recueillir leur opinion et leur présenter le dispositif, lequel ne peut avoir lieu sans faire l'unanimité des bénéficiaires. Lorsque le dispositif s'applique, l'enfant et le père se rencontrent 1 fois par mois pendant 1h. Ils se retrouvent seuls, sans la mère. Grâce à quoi, la relation entre eux se crée ou se renforce, et évolue pour établir un lien de confiance et d'affection.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

3 psychologues, 1 directeur, 1 comptable et 1 chargée de recherche de fonds et de communication, bénévoles (trésorière et certains membres du CA).

Partenaires :

Partenaires du CHRS : TGI de Pontoise, association Culture du cœur, Pôle emploi, centres de formations, autres services de l'ARS 95 (antenne pénale, Intermédiation locative), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (autorité de contrôle), SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation),

Partenaires du parloir : réseau REAAP 95, TGI de Pontoise, associations en lien avec la protection de l'enfance, Aide sociale à l'Enfance, Comité Olympique Départemental, Poliville...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Détenus à la Maison d'Arrêt d'Osny (95), hommes hébergés au CHRS La Garenne, placés sous main de justice, en attente de jugement, en aménagement de peine, et enfants, familles et entourage de ces hommes.

En 2013, 133 personnes ont bénéficié du dispositif (38 pères, 38 mères et 57 enfants), l'âge moyen des pères est de 31 ans et celui des enfants de 5 ans. La majorité des pères ont entre 24 et 35 ans, et 20 ont moins de 35 ans.

Localisation géographique :

- OSNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de telecommunication)	4 200,00	6,02%	Région	31 780,00	45,54%
impôts et taxes liés à l'action	6 032,00	8,64%	FIPD 95 (EC)	10 000,00	14,33%
FRAIS DE PERSONNEL	51 080,00	73,20%	SPIP 95 (EC)	28 000,00	40,13%
Autres charges de gestion courante (frais de structure)	8 468,00	12,14%	Total	69 780,00	100,00%
Total	69 780,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 424,00 €
2015	6 356,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	495 684,60 €
2012	Intermédiation locative - Aide à la gestion	12 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	6 000,00 €
2012	Intermédiation locative - Aide à la prospection	15 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	6 000,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la gestion	16 000,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la prospection	9 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	40 000,00 €
	Montant total	675 684,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004196
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - MAISON DE L'ADOLESCENT
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	45 800,00 €	6,55 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POINT ECOUTE CHAMPIGNY
 Adresse administrative : 27 rue Albert Thomas
94500 CHAMPIGNY S/MARNE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Geneviève VIDY, Présidente

Objet : Prévention des comportements à risques et des addictions - Ecoute et soutien des relations parents / adolescents - Action de prévention.

Date de publication au JO : 5 août 1992

N° SIRET : 38858642200031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale " Maison de l'adolescent "

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- favoriser un rapprochement entre parents d'adolescents et école dans un esprit de co-éducation et de reconnaissance mutuelle.
- donner des outils de compréhension aux parents et de mobilisation de leurs compétences.
- créer un contexte d'implication des parents dans la vie scolaire et d'un dialogue de meilleure qualité entre parents et professionnels, facteur de meilleure intégration des jeunes.
- lutter contre le décrochage scolaire dans la mesure où cela donne à l'adolescent l'image d'adultes qui

se mobilisent et recherchent entre eux une cohérence structurante pour lui.

Description :

Il s'agit de collaborer avec les établissements scolaires du second degré à la mise en place de rencontres collectives à destination des parents.

Pour chaque établissement, il est proposé plusieurs rendez-vous dans l'année (2 ou 3) autour de thèmes liés à l'adolescence choisis avec les membres de la communauté scolaire, y compris les parents. Ils ont lieu à l'intérieur des établissements, en soirée, pour permettre la venue de tous les parents. Cette localisation permet en outre aux professionnels scolaires de participer aux échanges, créant ainsi une occasion de dialogue et d'écoute mutuelle en favorisant l'implication des parents dans la vie scolaire.

Lors de ces groupes de parole, la rencontre avec l'expérience d'autres parents et le croisement des regards de différents acteurs sur les adolescents contribuent à rassurer les parents dans leur rôle et à les éclairer sur leur place dans cette période souvent difficile à accompagner.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

3 psychologues, un éducateur spécialisé et une infirmière. Ils interviennent chacun 50h annuelles sur ce projet.

Partenaires :

Education Nationale, les CESC des établissements scolaires (équipes médico-sociales et éducatives, équipe encadrante), les parents d'élèves, les représentants des élèves.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Parents d'adolescents et de jeunes adultes

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
 les frais financiers et crédits bancaires divers pour 22 €
 les dotations aux amortissements et provisions pour 178 €

Localisation géographique :

- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, ...)	1 140,00	2,48%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	3 234,00	7,03%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et télécom)	2 793,00	6,07%
SERVICES BANCAIRES	22,00	0,05%
FRAIS DE PERSONNEL	38 589,00	83,89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	44,00	0,10%
Dotations aux amortissements	178,00	0,39%
Total	46 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	4 000,00	8,70%
Affaires sociales EC	21 000,00	45,65%
Région EC	3 000,00	6,52%
Département EC	7 650,00	16,63%
Communes EC	7 000,00	15,22%
CAF EC	3 000,00	6,52%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	350,00	0,76%
Total	46 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2010	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	2 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	7 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	2 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	33 000,00 €
2013	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	7 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	2 000,00 €
	Montant total	86 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004197
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE - ANIMATION DE GROUPES DE PARENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la prévention	80 750,00 €	18,58 %	15 000,00 €
Montant Total de la subvention			15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES
 Adresse administrative : 24 RUE DU HARLAY
75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Dalila AHMEDI, Présidente

Objet : Œuvrer pour la promotion des valeurs de citoyenneté avec des actions à vocation sociale, préventive et politique ; lutter contre l'exclusion sociale et culturelle par une présence dans les quartiers défavorisés, interventions facilitant l'accès au droit.

Date de publication au JO : 16 juillet 1991

N° SIRET : 40437164300028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la prévention
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de soutien à l'exercice de l'autorité parentale "Animation de groupes de parents"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Valoriser, soutenir et former les parents dans leur fonction parentale en confortant leurs compétences,
- faire prendre conscience de la responsabilité individuelle et collective de chacun dans l'éducation des

enfants et des jeunes,

- former les parents sur l'institution scolaire et sur l'environnement institutionnel, afin qu'ils assurent un accompagnement de la scolarité de leurs enfants, et qu'ils participent à la vie de l'établissement scolaire.

Description :

Organisation de rencontres, débats, d'ateliers de formation sur des thématiques en lien avec les enjeux éducatifs, d'accompagnement de la scolarité des enfants et de la responsabilité parentale, animés par des professionnels (avocats, juristes, psychosociologues).

A la demande, ces interventions collectives peuvent être suivies d'un accompagnement individuel dans le cadre de permanences juridiques.

Thèmes abordés : (définis en concertation avec les structures partenaires)

Le droit scolaire (règlement intérieur, sanctions...), les rapports parents/école (droits et devoirs), l'autorité parentale, l'égalité garçons/filles, les dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies, les discriminations, la transmission et le partage des valeurs, le droit de la famille, le droit des mineurs, l'accès à la nationalité, le droit au séjour.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

- Les groupes de parents ont lieu sur 2 départements de la région IDF (7 villes)
- Ce projet entre dans le cadre de la politique régionale francilienne qui vise à soutenir les parents dans leur fonction et leur autorité
- L'AJFB est membre du REEAP, et signataire de la "Charte Ethique d'accompagnement des familles", signée le 1er octobre 2013 à Bobigny.

Public(s) cible(s) :

500 parents franciliens bénéficiaires de cette action.

Les groupes de parents (constitués environ de 12 parents) sont souvent réguliers.

Ces actions mobilisent essentiellement des mères de famille, dont la moyenne d'âge est entre 25 et 45 ans.

Lieux de l'action :

DRANCY (70 parents) : Collège Jorissen, AARMI, CCB

BOBIGNY (290 parents) : Femmes Relais, Petits jardiniers de l'Amitié, CAF

AUBERVILLIERS (15 parents) : Collège Gabriel Péri

SAINT DENIS (25 parents) : association MABSD

EPINAY (35 parents) : Maison des parents, Centre social Source Presles, association FBE

ROSNY SOUS BOIS (10 parents) : association FBR

PARIS (25 parents) : association AFIF Paris 13ème, Point Accueil Paris 18ème

VIGNEUX SUR SEINE (45 parents) : Centres sociaux.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures)	750,00	0,85%
Services externes (assurance, documentation, location)	5 100,00	5,75%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunérations honoraires des avocats, publicité, déplacements, transports, frais postaux et de télécommunication)	16 270,00	18,33%
impôts et taxes liés à l'action	1 800,00	2,03%
FRAIS DE PERSONNEL	56 330,00	63,47%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	5 500,00	6,20%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	3 000,00	3,38%
Total	88 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 000,00	16,90%
ACSE (EC)	14 540,00	16,38%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	5 080,00	5,72%
FONJEP (EC)	1 080,00	1,22%
Emploi tremplin (ATT)	4 000,00	4,51%
Département 93 (EC)	16 000,00	18,03%
Villes de Bobigny, Drancy, Aubervilliers (EC)	11 600,00	13,07%
Barreau de Paris (EC)	1 500,00	1,69%
CAF 93 (EC)	13 950,00	15,72%
Participation des adhérents	3 000,00	3,38%
Contributions volontaires en nature	3 000,00	3,38%
Total	88 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	12 000,00 €
2015	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	18 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
	Montant total	53 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003775
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - PERMANENCES AU CENTRE MEDICO-JUDICIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	70 271,00 €	28,46 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADAVIP ASS DEP AIDE VICTIMES
INFRACTION PENALES

Adresse administrative : 57 RUE ERNEST RENAN
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Michel PINKERT, Président

Objet : Aide et assistance pour toutes personnes victimes hommes, femmes enfants
Service gratuit et confidentiel
Réseau INAVEM

Date de publication au JO : 10 novembre 1984

N° SIRET : 33218741800030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " Permanences au Centre Médico-Judiciaire des Hauts de Seine "

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Prise en charge psychologique des personnes victimes d'une infraction.

Description :

Environ 5000 victimes se présentent à la demande des services de police au Centre Médico-Judiciaire des Hauts de Seine.

La permanence de l'ADAVIP-92 permet de proposer aux victimes une aide psychologique immédiate et une orientation vers l'ensemble des services dont les victimes pourraient nécessités et notamment vers le service juridique et social de l'ADAVIP-92.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

- Les salariés de l'ADAVIP-92

Partenaires :

- La Justice,
- Département des Hauts de Seine,
- Hôpital Raymond Poincaré,
- Equipe médicale du Centre Médico Judiciaire.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toutes personnes, hommes, femmes, mineurs, victimes d'une infraction pénale se présentant au Centre Médico-Judiciaire des Hauts de Seine à la demande des services de police du département des Hauts de Seine.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	501,00	0,71%
services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	3 783,00	5,38%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	4 447,00	6,33%
Impôts et taxes	4 022,00	5,72%
CHARGES DE PERSONEL	57 518,00	81,85%
Total	70 271,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Justice ATT	1 306,00	1,86%
Région EC	20 000,00	28,46%
Département ATT	48 633,00	69,21%
Autres produits de gestion courante	332,00	0,47%
Total	70 271,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €
2015	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003791
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES MORALES, INTRAFAMILIALES ET DE HARCELEMENT (STALKING)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	31 200,00 €	16,03 %	5 000,00 €
Montant Total de la subvention			5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AJC CONTRE LA VIOLENCE MORALE
INTFAM STALKING

Adresse administrative : 2 PLACE D'AUXOIS
78310 MAUREPAS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Chantal PAOLI-TEXIER, Présidente

Objet : Sensibiliser l'opinion publique, les instances médicales, judiciaires, et politiques aux problèmes des victimes de violence morale dans la vie privée ; faire reconnaître l'existence de cette violence morale envers les adultes ou envers les enfants dans la vie privée ; assurer la sauvegarde des valeurs morales attachées à la dignité humaine ; assurer un accompagnement aux membres actifs dans leurs démarches.

Date de publication au JO : 6 novembre 1999

N° SIRET : 47921355500028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " Accueil et accompagnement des victimes de violences morales, intrafamiliales et de harcèlement (Stalking) "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Devenir association pilote dans la lutte contre les violence morales intrafamiliales et le harcèlement (Stalking)
- Sensibiliser l'opinion publique, les instances médicales, judiciaires et politiques
- Faire reconnaître l'existence de la violence morale intrafamiliale
- Assurer la sauvegarde des valeurs morales attachées à la dignité humaine
- Obtenir un texte de lois permettant un recours
- Assurer un accueil & un accompagnement aux victimes
- Aider la victime à comprendre sa situation et envisager les différentes solutions qui s'offrent à elles
- Participer à la reconstruction des victimes en favorisant leur libre arbitre
- Mettre en lumière les conséquences médicales et sociétales de la violence morale sous la forme du « stalking » dans la sphère privée
- Développer un projet de recherche au confluent de plusieurs disciplines, juridique, psychologique, philosophique et universitaire.

Description :

Le projet principal est de mener une recherche basée sur les témoignages, avec le concours de professionnels dans le domaine juridique et psychologique, afin de combler les inévitables lacunes de la société en regard de cette violence dite « légère », qui est pourtant comparée à un acte de torture par les spécialistes en victimologie.

Le projet vise à répondre à ce pourcentage de victimes de violence morale et de harcèlement, qui ne se retrouve dans aucune statistique en France.

Le « stalking » est dans la plupart des cas une manifestation de violence conjugale qui permet à l'agresseur de maintenir son lien après la séparation. Il se traduit principalement sous la forme de harcèlement moral, économique, juridique, voire physique pouvant mener jusqu'au suicide de la victime.

L'association développe principalement une action d'accueil et d'accompagnement des victimes (permanences téléphoniques gratuite « écoute » et « psychologique » - Conseils juridiques sur les procédures en cours – Soutien psychologique – Diagnostic de situation – Etude de dossier – Groupes de parole).

Le site Internet est le seul site qui offre définitions et réponses sur la violence morale, et son corollaire le « stalking ». L'association permet à de nombreuses victimes de comprendre et de pouvoir se défendre.

Contenu et déroulement de l'action :

- Accueil & Accompagnement des victimes
- Soutien juridique & psychologique
- Développer et assurer une Prévention
- Projet de recherche au confluent de plusieurs disciplines
- Information auprès du grand public (via les Médias)
- Formation / Colloque / Table Ronde (avec la participation de professionnels)

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

- une bénévole chargée en charge de l'accueil et de l'accompagnement.

Nombre d'heures passées sur le projet : 980 heures / an

- Une psychologue clinicienne, Orientations analytiques et DU de Méthodes projectives.

Nombre d'heures passées sur le projet : 250 heures / an

- Une psychologue du développement de l'enfant et de l'adolescent et Psychopathologie clinique

Nombre d'heures passées sur le projet : 200 heures / an

- Une avocate spécialisée en Droit de la Famille et Droit du Travail (conseil et contentieux)

Nombre d'heures passées sur le projet : 300 heures / an

- une conseillère socio-judiciaire (DU de criminologie, en charge de l'accueil et de l'accompagnement.
Nombre d'heures passées sur le projet : 1 000 heures / an

Partenaires :

Conseil Général des Yvelines, SDFE (Droit des Femmes), CAF des Yvelines, FIPD / ACSE, municipalités du 78 (Maurepas, Elancourt, Voisins le Bretonneux, Montigny le Bretonneux, Rambouillet)

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

- Les parents victimes de violences morales intrafamiliales
- Les enfants et adolescents victimes indirectes de cette violence
- Les professionnels et le grand public

Toute personne victime de violence morale intrafamiliale et de « stalking ».

Toutes origines, toutes situations sociales (CSP très diverses), tous âges.

Femmes (75%) + hommes (15%) + enfants / adolescents (10%)

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 13 000 €
les contributions volontaires en nature pour 17 693 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 200,00	1,94%	Produits des services	6 000,00	9,69%
Services externes (documentation, ..)	500,00	0,81%	Droit des femmes EC	4 000,00	6,46%
autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux et télécom, ...)	1 500,00	2,42%	FIPD EC	8 000,00	12,93%
FRAIS DE PERSONNEL	28 000,00	45,24%	Région EC	5 000,00	8,08%
Emploi tremplin	13 000,00	21,00%	Emploi Tremplin ATT	13 000,00	21,00%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	17 693,00	28,59%	Département EC	2 500,00	4,04%
Total	61 893,00	100,00%	COMMUNE EC	2 200,00	3,55%
			Autres produits de gestion courante	3 500,00	5,65%
			Contributions volontaires en nature	17 693,00	28,59%
			Total	61 893,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
	Montant total	32 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003814
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - REPERAGE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LE DROIT COMMUN DES MINEURS ETRANGERS EN SITUATION DE DANGER SUR TOUTE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	577 680,00 €	3,81 %	22 000,00 €
	Montant Total de la subvention		22 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HORS LA RUE
 Adresse administrative : 70 RUE DOUY DELCUPE
 93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Edouard DONNELLY, Président

Objet : Hors la rue a pour but d'apporter par tous les moyens matériels et culturels un soutien aux enfants et personnes en situation de difficulté ou de rupture sociale.

Date de publication au JO : 19 juin 2010

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Repérage et accompagnement vers le droit commun des mineurs étrangers en situation de danger sur toute la Région Île-de-France"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Depuis mars 2002, l'association mène une action auprès des mineurs étrangers en danger et/ou isolés

en situation d'errance en région parisienne dans le cadre de son programme "Rues de Paris". Dès le départ, l'association s'est concentrée sur la population des mineurs roumains. La venue des jeunes au centre leur permet de prévenir les comportements à risques. L'objectif est de permettre aux jeunes en situation de danger de construire un projet d'avenir, en conformité avec le cadre légal, et si possible en lien avec la famille, en France ou dans leur pays d'origine.

Les problèmes actuels rencontrés dans la prise en charge des bénéficiaires sont :

- une précarisation et vulnérabilité des enfants vivant en bidonvilles suite aux expulsions des terrains,
- la difficulté de mettre en place un dispositif spécifique pour les mineurs victimes de traite des êtres humains. Hors la rue travaille depuis 1 an maintenant sur la mise en place d'un dispositif d'éloignement géographique pour les mineurs victimes de traite.
- une grande difficulté pour les mineurs isolés étrangers non ressortissants de l'Union Européenne à accéder à une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Description :

L'action consiste à :

- repérer et approcher les mineurs là où ils se trouvent (lieux de vie ou d'activités). Les bénéficiaires sont extrêmement mobiles et, à priori, non demandeurs de protection ;
- accrocher les mineurs les plus fuyants sans les brusquer et en prenant garde de ne pas les mettre en danger vis-à-vis des adultes qui pourraient les surveiller. Qu'il s'agisse de mineurs en errance, délinquants ou prostitués, l'action consiste à susciter chez le jeune l'envie d'entrer en relation. L'animation se révèle être un outil particulièrement adapté car il permet d'aborder les jeunes par un biais détourné ;
- établir avec eux une relation de confiance, notamment par la régularité du contact, la pratique de l'écoute bienveillante et la réactivité lorsque le jeune est en difficulté. L'association est prête à intervenir en cas de besoin et/ou de danger ;
- leur proposer un lieu d'écoute, d'échanges, et d'activités qui soit un espace intermédiaire entre la rue et la sortie de rue ;
- faire émerger chez eux l'envie d'adhérer à une alternative éducative à l'errance ;
- les accompagner dans la réalisation de leur projet, les jeunes étant particulièrement fragiles lorsqu'ils franchissent le cap de la sortie de rue, et l'entrée dans le droit commun.
- favoriser l'accès au marché du travail et à une formation qualifiante.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

13 personnes à temps plein :

1 directeur, 1 chargé de mission du programme de lutte contre la traite des êtres humains et chargé des projets européens, 1 responsable de l'équipe éducative, 5 éducateurs polyvalents, 1 éducatrice à compétence psychologue, 1 assistante de direction, comptable et professeur de FLE (Français langue étrangère), 1 responsable administrative et financière, 1 éducatrice en contrat d'apprentissage, 1 professeur de roumain, 2 stagiaires éducatrices spécialisées, en stage long, 1 stagiaire recherche de financements et communication, 1 volontaire en service civique, 21 bénévoles.

Partenaires :

Associatifs: Les partenaires du dispositif d'Etat dit « Versini » (FTDA, EMDH Croix rouge), Arc 75, Les captifs la libération, Bus des femmes, Médecins du Monde, Samu Social International, foyer d'urgence de la Croix Nivert, Gisti, InfoMIE, Adjie, Service d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul, La Clairière , PUAMI, Romeurope, Collectifs locaux pour le droit des roms, collectifs pour le droit à la l'éducation des roms...

Institutionnels: DRIHL, Ministère de la justice, Ministère de la justice et des libertés, Conseils Généraux (75, 93, 91, 94), Aide Sociale à l'Enfance, Tribunal pour Enfants, Parquet des Mineurs, Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris, Brigade de Protection des Mineurs,...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans étrangers, en situation de danger, en Île-de-France (258

nouveaux contacts en 2012). Tranche d'âge : 10-18 ans pour les jeunes accueillis sur le centre de jour. 14 ans est la moyenne d'âge dont 65 % de garçons.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 2 465 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 7 664 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, activités socio-éducatives, séjour rupture)	54 185,00	9,22%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, formation)	51 285,00	8,72%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, abonnements)	36 404,00	6,19%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	2 465,00	0,42%
FRAIS DE PERSONNEL	435 806,00	74,14%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	7 664,00	1,30%
Total	587 809,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	22 000,00	3,74%
DRIHL (EC)	366 144,00	62,29%
PJJ (EC)	11 500,00	1,96%
ARS IDF (EC)	20 000,00	3,40%
Département 75 (EC)	121 502,00	20,67%
Organisme semi-public UNIFAF (EC)	5 012,00	0,85%
Entreprises (EC)	32 688,00	5,56%
Dons cotisations (EC)	1 300,00	0,22%
Reprise sur amortissements et provisions	7 663,00	1,30%
Total	587 809,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 600,00 €
2015	4 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	22 000,00 €
	Montant total	44 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003824
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHOTHERAPEUTIQUE DES VICTIMES DE TORTURE ET DES MINEURS ISOLEES ETRANGERS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	63 755,00 €	7,84 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARCOURS D'EXIL
 Adresse administrative : 12 RUE DE LA FONTAINE AU ROI
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Eiichi CHIJIWA, Président

Objet : Prise en charge médico-psychologique et sociale de toute personne victime d'atteintes aux Droits de l'Homme et/ou aux Droits de l'Enfant, notamment torture, violence d'état, pratiques culturelles préjudiciables à la santé des femmes ou des enfants, et des mineurs isolés en particulier.

Date de publication au JO : 8 septembre 2001

N° SIRET : 44400180400038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Prise en charge psychologique et psychothérapeutique des victimes de torture et des mineurs isolés étrangers"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'objectif de la prise en charge est de favoriser la réhabilitation et l'intégration des personnes qui ont connu des traumatismes majeurs.

Description :

L'action vise à proposer une prise en charge psychologique et psychothérapeutique des patients, en complément à l'accompagnement médical proposé. Toutes ses prestations sont réalisées gratuitement pour les patients du centre et ne bénéficient d'aucun remboursement par la CPAM. L'objectif est d'offrir une prise en soins holistique au sein d'une même structure de soins.

Elle se divise en plusieurs types de prise en charge :

- consultations avec un psychologue diplômé : consultations gratuites après orientation par un médecin généraliste du centre (350 consultations par an) ;
- ateliers d'art-thérapie pour mineurs étrangers isolés : 1 atelier d'art thérapie par semaine pour 10 participants en moyenne ;
- groupe de parole "excision et mariage forcé" : dirigé par un médecin psychothérapeute et co-animé par une intervenante bénévole diplômée en psychologie. 1 atelier par mois pour 8 personnes en moyenne ;
- groupe de parole "enfants absents" : dirigé par un médecin psychothérapeute et co-animé par un ethnologue diplômé. 1 atelier par mois à compter du mois de juillet pour 8 personnes en moyenne ;
- thérapies familiales, thérapies de réseaux : 10 consultations par mois en moyenne.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 directeur, psychothérapeute et thérapeute familial (12h/ mois) ; 1 directeur du développement (10h/ mois) ; 1 psychologue clinicienne (33h/mois) ; 1 art-thérapeute (33h/mois) ; 1 chargée d'accueil (30h/mois) ; bénévoles : 1 psychologue clinicienne (10h/mois) ; 1 psychologue (5h/mois).

Partenaires :

France Terre d'Asile, structures d'accueil pour demandeurs d'asile d'Île-de-France (FTDA, AFTAM, ADOMA...), Croix Rouge Française, Union Européenne, fonds des Nations-Unies pour les victimes de torture, ville de Paris...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

200 patients dont 38% de femmes, majoritairement entre 18 et 35 ans, répartis sur l'ensemble de la région Île-de-France. 45% habitent Paris et 55% dans les autres départements de la Région.

Ce projet de soutien psychologique aux victimes de tortures a permis :

419 consultations psychologiques, la mise en œuvre de 40 ateliers d'art-thérapie ayant bénéficié à 72 Mineurs Isolés Etrangers, 50 séances individuelles d'art thérapie, la réunion de 8 groupes de parole pour les femmes victimes d'excision et de mariage forcé, et le suivi régulier de 20 thérapies familiales ou thérapies de réseau.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 270 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 2 500 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	2 670,00	4,01%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	11 350,00	17,06%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux et de télécommunication)	3 500,00	5,26%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	270,00	0,41%
impôts et taxes liés à l'action	3 500,00	5,26%
FRAIS DE PERSONNEL	42 735,00	64,24%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	2 500,00	3,76%
Total	66 525,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 000,00	7,52%
Participation des usagers (ATT)	1 000,00	1,50%
ARS Ile-de-France (EC)	10 000,00	15,03%
Département 75 (EC)	10 000,00	15,03%
Fonds européens (EC)	15 000,00	22,55%
ONU (ATT)	7 000,00	10,52%
Associations (ATT)	10 000,00	15,03%
Dons cotisations, manuels ou legs	6 025,00	9,06%
Contributions volontaires en nature	2 500,00	3,76%
Total	66 525,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003848
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	38 660,00 €	31,04 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE 94 ASSOCIATION FEDERALE POUR LE COUPLE ET L'ENFANT CRETEIL
 Adresse administrative : 8 ALLEE BOURVIL
94000 CRETEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Abdellah DAOUDI, Président

Objet : Accompagner les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie sociale, et ce dans le respect de chacun ; prévenir les dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des parents comme des enfants ; favoriser le maintien des relations de l'enfant avec chacun de ses parents en cas de séparation du couple ou de recomposition familiale.

Date de publication au JO : 18 février 2006

N° SIRET : 33978135300059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " violences conjugales et intrafamiliales "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Les objectifs de la permanence sont :

- Renforcer et développer les possibilités d'accueil des victimes sur le territoire au plus près des besoins, l'intervention au SCMJ permettant en particulier de recevoir les victimes dans une unité de temps et de lieu.
- Ecoute, information et accompagnement des victimes

Description :

Depuis 1999, l'APCE94 assure avec 3 autres associations le co-pilotage du Schéma Départemental d'Aide aux victimes. Les actions d'aide aux victimes menées dans ce cadre par l'APCE94 sont les suivantes :

- accueil téléphonique, écoute et orientation des victimes au siège de l'association,
- accueil, suivi et accompagnement de victimes (violences conjugales ou intrafamiliales) dans le cadre des consultations tenues dans différentes communes du Val-de-Marne,
- permanence tenue au service des consultations médico-judiciaires de l'hôpital intercommunal de Créteil. Ces permanences ont pour vocation l'accueil et l'orientation des victimes reçues au SCMJ suite à un dépôt de plainte.
- Information au conseil conjugal suite à une condamnation pour violences conjugales concernant les couples qui désirent reprendre ou qui ont déjà repris la vie commune : lorsqu'une demande de main levée est déposée auprès du SPIP, une orientation peut être proposée vers l'apce94. Le couple s'engage alors sur 3 séances (3 mois maxi). L'auteur et la victime peuvent être reçus ensemble ou séparément. Une attestation de présence est transmise au SPIP et au Juge d'application des peines. Des réunions sont organisées régulièrement pour le suivi de ce dispositif.

Moyens mis en œuvre :

- moyens humains : salariés de l'APCE94, psychologues cliniciens, thérapeutes de couples, conseillers conjugaux et familiaux

Temps d'intervention :

- permanence SCMJ : 550 heures annuelles
- accueil permanences de thérapie et partenariat "SPIP" violences conjugales : 100 heures annuelles

Partenaires

Le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes (SDAV) du Val de Marne est piloté par le Parquet de Créteil, soutenu par la Cour d'Appel de Paris, le TGI de Créteil, le CDAD du Val-de-Marne, la Délégation Départementale à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

L'association reçoit les victimes d'infractions pénales qui doivent consulter les médecins de ce service suite à une plainte. Les violences conjugales concernent plus d'un tiers des victimes reçues. Les femmes représentent au moins 75% des victimes reçues chaque année.

38% des victimes reçues depuis le 1er janvier 2013 étaient concernées par des violences conjugales et/ou intrafamiliales

La majorité des victimes sont des femmes (77% des victimes reçues en 2013).

Âges des personnes reçues en 2013 :

36/50 ans : 34%, 26/35 ans : 25%, 18/25 ans : 19%, 51/65 ans : 12%, -18ans : 9%, +65 ans : 1%

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
 les frais financiers et crédits bancaires divers pour 27 €
 les dotations aux amortissements et provisions pour 387 €

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, fournitures, ...)	594,00	1,52%	Crédits politique de la ville EC	16 000,00	40,95%
Services externes (locations, entretiens et réparations, assurance, documentation, ...)	1 256,00	3,21%	Justice EC	4 000,00	10,24%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	2 425,00	6,21%	Région EC	12 000,00	30,71%
SERVICES BANCAIRES	27,00	0,07%	SPIP EC	6 750,00	17,27%
Impôts et taxes	354,00	0,91%	Autres produits de gestion courante	31,00	0,08%
FRAIS DE PERSONNEL	34 031,00	87,09%	PRODUITS FINANCIERS	47,00	0,12%
Dotations aux amortissements	387,00	0,99%	Reprise sur amortissements	246,00	0,63%
Total	39 074,00	100,00%	Total	39 074,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 600,00 €
2015	2 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	28 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	15 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	14 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003859
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	486 000,00 €	6,17 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS AIDE AUX VICTIMES
 Adresse administrative : 12 RUE CHARLES FOURIER
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Claude LIENHARD, Président

Objet : Accueil, écoute et information des victimes d'infractions sur leurs droits et soutien psychologique de ces victimes.

Date de publication au JO : 23 décembre 1987

N° SIRET : 34958524000030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Aide aux victimes d'infractions pénales"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Accueillir, écouter, informer et soutenir les victimes d'infractions pénales, d'accidents de circulation et de catastrophes collectives. Paris Aide aux Victimes (PAV) accueille sur 7 sites à Paris.

Description :

Les victimes contactent Paris Aide aux Victimes (PAV) pour obtenir des informations et un soutien, suite à

l'infraction qu'elles ont subie. Elles sont accueillies dans un premier temps par téléphone, entretien au cours duquel leur besoin est identifié et un rendez-vous proposé. Si au cours de l'évaluation, un soutien psychologique semble nécessaire, un psychologue rappelle la victime dans la journée pour s'entretenir avec elle et convenir d'un rendez-vous. Ces démarches sont possibles à tous les stades de la procédure et même avant le dépôt de plainte. Il est à noter que PAV peut prendre l'initiative de contacter une victime dans le cadre d'une démarche pro-active, c'est le cas pour les saisines émanant du Parquet, d'un juge d'instruction, et pour des ressortissants français victimes à l'étranger.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

11 salariés pour 8 ETP (15 000h annuelles) dont 4 juristes spécialisés en droit des victimes, 4 psychologues cliniciens spécialisés dans la gestion du trauma, 1 directrice juriste, 1 agent administratif et 1 assistante de gestion, 10 bénévoles pour 2 ETP (3 650h annuelles), dont 6 bénévoles juristes.

Partenaires :

TGI et Cour d'appel (procès exceptionnels), DPUP et PJ, BPM, AP/HP (particulièrement UMJ), PJJ, association du CLAVIF (Comité de liaison de l'aide aux victimes en IDF), Barreau de Paris, FGTI.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toutes victimes d'infractions pénales et d'accidents de circulation. PAV reçoit des hommes, des femmes et des enfants.

En 2013, 16491 entretiens, en progression de 6 % par rapport à 2012. 6664 personnes aidées, dont 6250 victimes parmi lesquelles : 5532 nouvelles victimes, 718 victimes ayant saisi PAV dans les années antérieures et ayant bénéficié d'un suivi à PAV en 2013.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 1 000 € ;
- les frais financiers pour 1 500 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 4 000 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 211 000 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, parc informatique)	7 300,00	1,04%
SERVICES EXTERNES (entretien réparation, assurance, documentation, formation, séminaire)	11 800,00	1,68%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	34 700,00	4,93%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 000,00	0,14%
Impôts et taxes liés au projet	3 000,00	0,43%
FRAIS DE PERSONNEL	428 518,00	60,91%
Autres charges de gestion courante	500,00	0,07%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	4 000,00	0,57%
Charges financières (dépenses non éligibles)	1 500,00	0,21%
Charges d'exploitation	182,00	0,03%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligible)	211 000,00	29,99%
Total	703 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	30 000,00	4,26%
PRESTATIONS DE SERVICES	42 000,00	5,97%
Cour d'appel de Paris (EC)	250 000,00	35,54%
Préfecture de Paris FIPD (EC)	52 000,00	7,39%
Ville de Paris (EC)	85 000,00	12,08%
CDAD 75 (EC)	8 200,00	1,17%
Ministère de la Justice (EC)	5 000,00	0,71%
Subventions privées	8 000,00	1,14%
Dons cotisations (EC)	10 800,00	1,54%
Produits financiers	1 500,00	0,21%
Contributions volontaires en nature	211 000,00	29,99%
Total	703 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	24 000,00 €
2015	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	40 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	38 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	38 000,00 €
	Montant total	154 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003869
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES : PERMANENCES, INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	220 566,00 €	10,43 %	23 000,00 €
Montant Total de la subvention			23 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 94 CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL DE MARNE

Adresse administrative : 12 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Dominique PERIGORD, Présidente

Objet : Le CIDFF 94 remplit une mission d'intérêt général confiée par l'Etat en matière d'information des femmes et du public dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Date de publication au JO : 3 avril 1975

N° SIRET : 31251792300164

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " femmes victimes de violences : permanences, information et accompagnement "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Recevoir les victimes et assurer une primo information.
- Accueillir, accompagner et orienter les victimes.

Description :

2 axes d'action :

1. Secteur d'Aide aux victimes généraliste : permanences dans les communes et permanences au SCMJ

A. L'activité se poursuit dans les 10 antennes spécialisées :

L'accueil : information juridique tant sur l'aspect civil que pénal

L'accompagnement : dans les 10 antennes d'aide aux victimes, suivi individuel et psychologique.

B. SCMJ et schéma départemental d'Aide aux Victimes

le CIDFF assure l'accueil individualisé au SCMJ par 1 entretien unique pour toute personne victime de violences dans le cadre du dépôt plainte et par réquisition de la Police constituant :

- un relais entre la prise en charge médicale et associative
- une prise en compte de l'état de victime et de l'état de droit
- une cohérence entre les actions partenariales (Parquet, SCMJ, associations).

2. Secteur spécialisé "femmes victimes de violences sexistes" : coordination, accueil spécifique et intervention collective (sensibilisation, ateliers, formations...)

Le CIDFF propose simultanément par sa pluridisciplinarité, l'approche des violences (aspects civils et pénaux), l'approche égalité homme-femme et l'insertion vers l'autonomie et l'emploi.

Moyens mis en œuvre :

10 juristes spécialisés - dont 1 coordinateur secteur Aide aux victimes et 1 référente en violences faites aux femmes – et 1 psychologue

700 heures mensuelles de travail salarial soit 4,5 ETP

Partenaires

Service des Droits des Femmes et de l'Egalité ; CNIDFF ; INAVEM ; CLAVIF ; Parquet ; CDPD ; Commissions départementales de la Prévention et de la Délinquance ; Commissions départementales Violences faites aux femmes.

SDAV : associations du schéma départemental d'Aide aux victimes pour les permanences au SCMJ.

Communes pour les permanences spécialisées d'aide aux victimes.

Réseaux violences

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

- Sur les antennes, toute victime pénale : 800 personnes dont 77% de femmes
- Au SCMJ, 250 personnes dont 60% de femmes
- Femmes victimes de violences, 2700 demandes d'information et 300 accompagnements.
- Travail en réseau : 180h de réunions partenariales
- Nombre personnes informées (ateliers, forums...) : 250

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers et crédits bancaires divers pour 64 €

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures, ...)	2 900,00	1,31%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	13 920,00	6,31%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	6 799,00	3,08%
SERVICES BANCAIRES	64,00	0,03%
Impôts et taxes	10 858,00	4,92%
FRAIS DE PERSONNEL	186 089,00	84,34%
Total	220 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	1 500,00	0,68%
Crédits politique de la ville EC	32 000,00	14,50%
Droit des femmes EC	35 169,00	15,94%
Justice EC	15 000,00	6,80%
Région EC	23 000,00	10,42%
Communes EC	113 911,00	51,63%
Autres produits de gestion courante	50,00	0,02%
Total	220 630,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	18 400,00 €
2015	4 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Egalité femmes-hommes	11 800,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	31 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	25 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	25 000,00 €
	Montant total	117 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003876
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - ECOUTER, INFORMER, ACCOMPAGNER LES VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES ET D'ACCIDENTS COLLECTIFS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	98 032,00 €	20,40 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS VICTIMES 78
 Adresse administrative : 3 PLACE ANDRE MIGNOT
78000 VERSAILLES
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Michèle DE KERCKHOVE, Présidente

Objet : SOS Victimes 78 intervient dans le domaine de l'aide aux victimes d'infractions pénales ou d'accidents collectifs. Elle a pour objet d'accueillir et d'écouter les victimes, ou les informer de leurs droits, de leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre, d'intervenir à la demande des victimes en cas de détresse morale ou matérielle, de les aider à constituer les dossiers nécessaires à la réparation de leur préjudice, leur proposer si nécessaire un soutien psychologique, réaliser des enquêtes sur les victimes à la demande des magistrats. L'association propose des services à titre gratuit et confidentiel.

Date de publication au JO : 10 décembre 1990

N° SIRET : 39100005600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " écouter, informer, accompagner les victimes d'infractions pénales et d'accidents collectifs "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Les victimes se sentent isolées, exclues de la société, incomprises et s'enferment dans leur souffrance (psychologique, sociale). L'objectif consiste à lutter contre cela. L'intervention auprès des victimes doit être immédiate en appréhendant l'ensemble de leurs difficultés.

Ce travail auprès des victimes participe à la reconnaissance, à l'apaisement des conflits, à la lutte contre l'isolement, et à la diminution du sentiment d'insécurité.

Description :

Les personnes victimes sont reçues par un accueillant qui dresse le diagnostic de la situation avec la personne et propose la mise en place d'un accompagnement individualisé adapté.

En fonction des demandes de la victime, lui sont apportés les outils lui permettant de décider et d'agir.

Le juriste apporte à la victime une information sur les procédures existantes (judiciaires, médico-sociales, administratives...) et sur les professionnels ou structures ressources.

Il effectue les relais nécessaires auprès de certains professionnels pour faciliter le lien de la personne avec les autres structures et maintenir la cohérence de la prise en charge.

L'intervenant accompagne la victime dans sa prise de décision, tout au long de ses démarches, tout en respectant le rythme choisi par elle.

Tout au long de son parcours de reconstruction, un soutien psychologique lui est proposé pour l'aider à dépasser son vécu traumatique.

Les services proposés sont gratuits et confidentiels.

Moyens mis en œuvre :

moyens humains

L'équipe est composée d'une juriste et directrice salariée, titulaire d'un master 2 en criminologie et droits des victimes (0,9 ETP), d'une psychologue salariée, titulaire d'un DESS en psychologie clinique et pathologique et d'un DU en victimologie (0,7 ETP) et de 10 bénévoles (1,8 ETP) formés régulièrement en victimologie.

Partenaires

Cette action est construite en articulation avec les élus locaux et les partenaires de l'aide aux victimes (Justice, Police, Gendarmerie, Travailleurs sociaux, secteur médical...)

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

- nombre : 1400 victimes

- Répartition femme/homme: 60 % de femmes et 40% d'hommes.

- âge: toutes les tranches d'âge sont ciblées (70% entre 18 et 65 ans, 17% moins de 18 ans)

- pour quels faits? 70% pour des faits d'atteintes aux personnes et 20% des faits d'atteintes aux biens.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

les frais financiers et crédits bancaires divers pour 200 €

les contributions volontaires en nature pour 71 032 €

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	4 200,00	2,48%	Etat ATT	61 932,00	36,59%
services externes (entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	5 950,00	3,52%	Crédits politique de la ville EC	5 000,00	2,95%
Autres services externes (publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	9 000,00	5,32%	Région EC	20 000,00	11,82%
SERVICES BANCAIRES	200,00	0,12%	Département EC	5 000,00	2,95%
FRAIS DE PERSONNEL	78 882,00	46,60%	COMMUNE EC	4 000,00	2,36%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	71 032,00	41,97%	conventions INAVEM EC	1 300,00	0,77%
			Ordre des avocats EC	1 000,00	0,59%
			Contributions volontaires en nature	71 032,00	41,97%
Total	169 264,00	100,00%	Total	169 264,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €
2015	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	23 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	3 800,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
	Montant total	66 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003892
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TEMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - VISITES MEDIATISEES - CONSULTATION DE VICTIMOLOGIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	124 620,00 €	11,23 %	14 000,00 €
	Montant Total de la subvention		14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERNATIVE
 Adresse administrative : 5 PL DE LA REPUBLIQUE
 78300 POISSY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Gérard CONSTANT, Président

Objet : L'association a pour objet d'accompagner, d'écouter, de soutenir, d'informer les personnes, les couples et les familles dans les différents aspects de leurs vie relationnelle.

Elle intervient pour prévenir les dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des enfants comme des parents.

Elle favorise la formation, la réflexion et la recherche pour le public et les professionnels sur toutes les questions concernant le couple et l'enfant.

Date de publication au JO : 25 février 2012

N° SIRET : 74984833900026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales " visites médiatisées - consultation de victimologie "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- protéger l'enfant tout en lui permettant de rencontrer son ou ses parents avec l'assistance d'un tiers régulateur,
- travailler sur l'ensemble des axes de la parentalité
- permettre à l'enfant de maintenir des liens ; d'aider parent et enfant à (re)construire et consolider leurs relations

Description :

Objectifs de l'action :

- Créer l'espace tiers permettant à l'enfant de se dégager d'un conflit de loyauté.
- Veiller à sa protection morale et physique.
- Rester à l'écoute de la souffrance de l'enfant ; signaler aux référents les éventuels souvenirs traumatiques ravivés à l'occasion des visites.
- Prendre en compte le contexte familial ; poser des mots sur la situation, repérer les raisons des visites médiatisées.
- Faire émerger les compétences parentales ; pointer et repérer les difficultés, faciliter leur élaboration et souligner les changements.

ALTERNATIVE est sollicitée par un référent (de la famille, de l'enfant), à titre rare par un ou les parents eux-mêmes pour organiser les visites demandées dans le cadre de la loi.

Le travail d'élaboration de ces visites se déroule comme suit :

Premier contact :

- Analyse du contexte, situation du ou des parents, situation du ou des enfants
- Question de la violence conjugale et intrafamiliale
- Analyse de la demande

Qui demande à voir qui ? (juge, éducateur, parents, enfants). Position de l'enfant ? Nature de la rupture des liens, recommandations

Modalités, rythme, contrat, visites préalables, trajets, accompagnement

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

2 conseillères conjugales, spécialistes de l'écoute des violences conjugales et familiales

Pour la consultation de victimologie :

Un psychologue clinicien pour une consultation hebdomadaire

Un total global d'heures d'intervention au L.E.V (Lieu Ecoute Violence) de 2600 heures

Partenaires :

Etat - Mission Ville (FIPD), ARS, Conseil Général des Yvelines ASE, ASE autres départements (93 - 75...), Ville de Poissy, Ville de St Germain en Laye

Services Territoriaux de la Protection de l'Enfance, Institut en Santé Génésique, Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Yvelines

Justice (Juge des enfants - PAD), Intervenants sociaux commissariats de police

Education Nationale, Professionnels de santé et du champ psycho social

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Le public concerné par les visites médiatisées est celui qui ne peut avoir accès au service de l'ARPE (Asso Rencontre Parent Enfant – Versailles). En effet ARPE ne peut accueillir des familles suivies en AEMO pour cause de double mesure.

Dans les Yvelines, le Service d'AEMO à travers 6 antennes soutient 650 familles ce qui concerne 950 mineurs et jeunes majeurs.

Pour ces familles, 66% de couples sont séparés.

Localisation géographique :

- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 728,00	1,39%	Produits des services	12 800,00	10,27%
Services externes (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	3 640,00	2,92%	FIPD EC	20 000,00	16,05%
Autres services externes (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux et télécom, ...)	24 412,00	19,59%	Région EC	14 000,00	11,23%
Impôts et taxes	8 058,00	6,47%	jeunes pour l'égalité EC	25 120,00	20,16%
CHARGES DE PERSONNEL	84 668,00	67,94%	Département EC	10 500,00	8,43%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 114,00	1,70%	Communes EC	5 700,00	4,57%
			FONDATIONS EC	36 000,00	28,89%
			Produits de gestion courante	500,00	0,40%
Total	124 620,00	100,00%	Total	124 620,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	11 200,00 €
2015	2 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jeunes pour l'égalité	25 120,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	14 000,00 €
	Montant total	59 120,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003902
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - ESPACES-RENCONTRE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	127 460,00 €	6,67 %	8 500,00 €
	Montant Total de la subvention		8 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCE/AFCCC 92 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DELEGATION

Adresse administrative : 24 ALLEE DE L'ARLEQUIN
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Claude HERAUD, Président

Objet : Accompagner les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie affective et sociale, et ce dans le respect de chacun, prévenir les dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des enfants comme des parents.

Date de publication au JO : 29 décembre 2007

N° SIRET : 31338509800071

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales " Espaces-Rencontre afin d'encadrer et protéger l'exercice du droit de visite d'un parent sur ses enfants "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Garantir par l'intervention de professionnels un cadre sécurisant, limitant et contenant la violence intrafamiliale ;
- reprise, maintien ou mise en place d'une relation d'un parent avec son enfant, pour permettre à ce dernier d'accéder à sa filiation et de maintenir en lui des repères structurants ;
- prévenir l'expression du conflit conjugal et parental et ses conséquences pour chacun des protagonistes : enfants/adolescents et parents violents ou victimes ;
- agir en soutien à la parentalité en donnant la possibilité au parent d'être reconnu dans sa fonction et de retrouver sa place dans la constellation familiale ;
- préparer l'avenir afin que les relations familiales évoluent, et que des rencontres sans intermédiaire deviennent un jour possibles.
- permettre le travail en étroite collaboration avec le service de médiation familiale et tous les partenaires régionaux.

Description :

- Le magistrat désigne l'association pour l'exercice du droit de visite. Certaines demandes peuvent se faire spontanément par les familles ;
- un entretien d'accueil préalable aux rencontres avec chacun des parents et des enfants permet au psychologue clinicien responsable du service d'évaluer la dynamique familiale à l'oeuvre, d'informer les parents sur le déroulement du dispositif et d'organiser concrètement le droit de visite ;
- les familles sont accueillies les samedis après-midi de 13h00 à 19h00. La passation des enfants se fait par l'intermédiaire des intervenants qui assurent et font respecter le cadre et protocoles spécifiques de prise en charge ;
- les interventions sont personnalisées et individualisées de manière à s'adapter à la problématique familiale. Le dessin ou le jeu sont sollicités ;
- un bilan régulier pour chacune des familles permet d'évaluer les possibilités d'un retour à un certain apaisement ou à un droit de visite classique ;
- un retour peut être fait, le cas échéant, aux juges et autres partenaires opérationnels.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

1 psychologue clinicien responsable du service, 11 psychologues cliniciens, 1 médiatrice familiale, 2 secrétaires.

Partenaires :

FIPD (ACSE), ville de Nanterre, Fédération française des espaces-Rencontre (FFER), Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), Juges aux Affaires Familiales du pôle famille du TGI de Nanterre, Président de la Cour d'Appel de Versailles, juges des Enfants, services de l'Aide Sociale à L'Enfance (ASE), services d'éducation en milieu ouvert (AEMO, AED..), différents travailleurs sociaux (assistantes sociales, agents d'insertion et de probation ...).

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toutes personnes traversant une situation de fragilité et victimes de violences intrafamiliales, d'un conflit parental, d'une maladie (physique ou psychiatrique), d'une addiction, d'une longue séparation avec son enfant, les enfants victimes de maltraitance qu'ils soient placés ou pas. Les parents hébergeant résident principalement dans le département du 92.

Au 30 septembre 2013 ont été accueillis 238 parents, dont 130 résidant dans le 92, 96 en Région Île-de-France et 12 en province.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures, ...)	2 865,00	2,25%	Affaires sociales DDCS REAAP EC	13 000,00	10,20%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	7 030,00	5,52%	FIPD EC	6 000,00	4,71%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	6 790,00	5,33%	Ministère de la Justice EC	21 400,00	16,79%
Impôts et taxes	6 200,00	4,86%	Région EC	8 500,00	6,67%
FRAIS DE PERSONNEL	100 121,00	78,55%	Département EC	18 000,00	14,12%
Autres frais de gestion courante	4 454,00	3,49%	Communes EC	500,00	0,39%
Total	127 460,00	100,00%	CAF EC	60 000,00	47,07%
			Autres produits de gestion courante	60,00	0,05%
			Total	127 460,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	6 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003905
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES EN SEINE-SAINT-DENIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	473 443,00 €	9,93 %	47 000,00 €
	Montant Total de la subvention		47 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS VICTIMES 93
 Adresse administrative : 5 RUE CARNOT
 93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Anne Elisabeth POUY, Présidente

Objet : Accueillir, écouter et accompagner les victimes d'infractions pénales tout au long de la procédure, leur apporter si nécessaire un soutien et un suivi psychologique, les informer de leurs droits.

Date de publication au JO : 5 mars 1997

N° SIRET : 41335115600026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Aide aux victimes d'infractions pénales en Seine-Saint-Denis"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

L'aide aux victimes suppose de concilier une prise en charge au plus près des faits et un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure.

- Permanence assurée 7 jours sur 7 au sein des Unités médico-judiciaires de l'hôpital Jean Verdier et dans 3 commissariats : il s'agit d'améliorer l'accueil dans les « endroits clés » fréquentés par les victimes et de sensibiliser les professionnels présents afin d'améliorer l'orientation du public et le travail en réseau.
 - Mise en place en janvier 2008 d'une permanence de liaison avec le Parquet afin de contacter les victimes dont l'affaire fait l'objet d'une comparution immédiate et réquisition par fax, afin d'apporter dans l'urgence aide et assistance aux victimes particulièrement traumatisées.
 - Différentes conventions locales permettent d'améliorer la prise en charge de personnes particulièrement exposées dans le cadre de leur travail (OPHLM de Bobigny et Aubervilliers, Plaine commune habitat, D.D.E)
- L'association est actuellement présente dans 19 communes du département.

Description :

Les "accueillant-victimes" (Unité Médico-Judiciaire et commissariat) sont les premiers interlocuteurs : ils adoptent une analyse globale de la situation afin de proposer une orientation adaptée aux besoins exprimés ou sous-jacents. Les juristes répondent à une demande d'accompagnement dans les démarches. L'approche retenue est d'engager un travail de pédagogie par rapport à la loi. Cette phase perçue déjà comme une reconnaissance, va permettre d'atténuer les sentiments d'insécurité, d'injustice ou même de méfiance à l'égard des institutions. En fonction des répercussions psychologiques identifiées au cours de ces entretiens, un soutien par un psychologue spécialisé de l'association pourra être proposé. L'association intervient régulièrement au sein de groupes de travail ou institutions, tels que les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, visant à favoriser la mise en réseau.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

5 juristes, 2 psychologues, 2 accueillants aux commissariats, 5 stagiaires psychologues.

Partenaires :

Ministère de la Justice, Préfecture du 93, Conseil Général, communes du 93, Tribunal de Grande Instance de Bobigny, commissariats du 93, services sociaux, associations spécialisées, Observatoire départemental des violences envers les femmes.

Adhérente à l'INAVEM, l'association est le seul référent départemental en matière d'aide aux victimes généraliste pour la Seine-Saint-Denis. La convention qui la lie au Ministère de la Justice lui permet d'affirmer la légitimité de son intervention et constitue ainsi une garantie quant à la qualité des services rendus.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toutes victimes d'infractions pénales domiciliées en Seine-Saint-Denis. Plus de 5000 nouvelles victimes sont aidées chaque année dont environ 64% de femmes.

6096 personnes ont été aidées par l'association de janvier à octobre 2013, dont 4282 nouvelles saisines (5071 nouvelles saisines sur l'année complète 2012). Parmi les nouvelles saisines, les femmes représentent 65% des personnes reçues.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 1 000 € ;
- les services bancaires pour 1 000 € ;
- les contributions volontaires en nature pour 6 820 €.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	3 200,00	0,66%	Région	50 000,00	10,37%
SERVICES EXTERNES (entretien réparation, assurance, documentation)	4 900,00	1,02%	Politique de la ville (EC)	28 600,00	5,93%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunération d'intermédiaires et honoraires, publicité, frais postaux)	14 930,00	3,10%	Ministère de la Justice (EC)	167 113,00	34,65%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 000,00	0,21%	FIPD (EC)	40 000,00	8,29%
impôts et taxes liés à l'action	28 529,00	5,92%	OPCA (EC)	2 000,00	0,41%
FRAIS DE PERSONNEL	421 884,00	87,48%	Emploi Tremplin (ATT)	1 000,00	0,21%
Frais de personnel emploi tremplin (dépense non éligible)	1 000,00	0,21%	Villes de Bobigny, Bagnole, la Courneuve, Clichy-sous-Bois, Drancy, Dugny, Aubervilliers (EC)	180 730,00	37,48%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépense non éligible)	6 820,00	1,41%	CDAD 93 (EC)	6 000,00	1,24%
Total	482 263,00	100,00%	Contributions volontaires en nature	6 820,00	1,41%
			Total	482 263,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	37 600,00 €
2015	9 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	55 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	27 612,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	2 282,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap,	23 744,00 €

	personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	50 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	50 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	26 573,00 €
	Montant total	285 211,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003910
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - ACCOMPAGNEMENT PROTEGE DES ENFANTS TEMOINS DE VIOLENCES CONJUGALES AU SEIN DU COUPLE PARENTAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	70 000,00 €	14,29 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADSEA 93 ASS SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Adresse administrative : 27 RUE DELIZY
93500 PANTIN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Alain LAVALLE, Président

Objet : ADSEA 93 développe toute action visant à aider les enfants, adolescents, adultes, en difficultés et en danger dans le cadre d'un projet associatif

Date de publication au JO : 3 août 1968

N° SIRET : 78550106500284

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales "Accompagnement protégé des enfants témoins de violences conjugales au sein du couple parental"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Protéger les enfants qui évoluent dans un contexte de violences conjugales ;
- protéger les femmes victimes de violences de la réitération d'actes de violences ;
- prévenir la récurrence des faits de violences chez les pères auteurs de violences conjugales.

Description :

Le nouveau dispositif d'accompagnement protégé, prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers. Cette personne morale qualifiée, c'est à dire appartenant à une association et formée, est de l'âge des grands-parents, puisque retraitée.

La mise en œuvre de la MAP (Mesure d'Accompagnement Protégé) a été confiée à la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis qui intervient à la fois dans la protection de l'enfance et avec des groupes de parole pour hommes violents.

Un comité de pilotage se réunit tous les 2 mois. Il est composé de : la première vice présidente du TGI, de la coordinatrice des JAF, du procureur adjoint en charge du parquet des mineurs, la responsable de la CRIP, la directrice de l'unité enfants adolescents de l'unité enfants de l'institut de victimologie de Paris, les associations SOS Victimes 93 et SOS Femmes 93, un représentant de la CAF.

La coordination est assurée par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes

Pour 2014, une magistrate de la Cour d'appel de Paris participera au comité de pilotage.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

8 accompagnants pour l'accompagnement des enfants, 1 chef de service, 1 psychologue et 1 travailleur social en charge de l'animation des groupes de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales, 1 secrétaire.

Partenaires :

Juges aux Affaires Familiales, avocats, bureaux d'aide aux victimes, CRIP, Parquet des mineurs, contrôleurs judiciaires, SOS femmes, SOS victimes, TGI de Bobigny, SOS Femmes, Institut de Victimologie, Cour d'Appel de Paris, Fondation de l'Enfance...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Enfants évoluant dans un contexte de violences conjugales et victimes du trauma vécu par leurs mères, mères victimes de violences conjugales, hommes auteurs de violences conjugales.

Depuis octobre 2012, en un an, 16 Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP) ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis : Parmi celles-ci :

5 sont d'ores et déjà terminées, 7 sont toujours en cours, 2 sont en attente d'attribution, 2 n'ont pas pu être mises en œuvre : pour l'une, les parents ne respectaient pas le cadre, pour l'autre, les parents se sont arrangés entre eux.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	1 500,00	2,14%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	3 300,00	4,71%
AUTRES SERVICES EXTERNES (rémunérations intermédiaires et honoraires, déplacements)	12 600,00	18,00%
FRAIS DE PERSONNEL	46 800,00	66,86%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 800,00	8,29%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	14,29%
FIDP (EC)	20 000,00	28,57%
Droit des femmes (EC)	5 000,00	7,14%
Cour d'appel de Paris (EC)	5 000,00	7,14%
Département 93 (EC)	5 000,00	7,14%
CAF 75 (EC)	20 000,00	28,57%
FONDATION DE FRANCE (EC)	5 000,00	7,14%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICSAntériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	14 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
	Montant total	34 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003924
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - PERMANENCES JURIDIQUES ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	149 600,00 €	12,70 %	19 000,00 €
	Montant Total de la subvention		19 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 78 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES DES YVELINES

Adresse administrative : 29 PLACE DES FLEURS
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Danièle COLOMBO, Présidente

Objet : Mettre à disposition des femmes, des familles et du public les informations dont ils souhaitent bénéficier dans tous les domaines pour exercer leurs droits. Elle favorise l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Date de publication au JO : 4 novembre 1982

N° SIRET : 33040620800042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " permanences juridiques et soutien psychologique "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Informer les victimes d'infractions pénales sur leurs droits et procédures (procédures judiciaires,

procédures d'indemnisation...) et les accompagner tout au long de leurs démarches via des professionnels juristes et psychologues.

- Offrir aux victimes d'infractions pénales un soutien immédiat afin d'évacuer le stress consécutif à l'agression.

Description :

Le CIDFF 78 est missionné pour assurer des permanences d'aide aux victimes dans le secteur Nord du département des Yvelines (conformément au schéma départemental arrêté par le Parquet en 2004) ainsi que dans les lieux spécifiques que sont l'Unité Médico-Judiciaire et le Bureau d'Aide aux Victimes. Les problématiques les plus souvent évoquées lors des permanences concernent le droit pénal et la procédure pénale (principalement dans le cadre d'atteintes aux personnes et d'atteintes aux biens) mais aussi le droit de la famille (divorce, ordonnance de protection...). Une réponse adaptée est délivrée aux victimes et leur permet d'être reconnues en tant que victimes. Les juristes salariées du CIDFF 78 reçoivent les victimes en permanences individuelles dans des lieux neutres et facilement accessibles (PAD, MJD, Maisons de quartier, Commissariat...). Au total les juristes assurent des permanences dans 19 lieux du département. Les victimes sont orientées par la Police, la Gendarmerie, les Mairies, les Secteurs d'Action Sociale, la CAF, les associations... Elles peuvent également être orientées dans le cadre du numéro vert national : 08VICTIMES.

Moyens mis en œuvre :

Moyens en terme d'intervenants : 8 juristes titulaires au minimum d'une maîtrise en droit et suivant régulièrement des formations auprès de l'INAVEM et du CNIDFF (3,8 ETP), 1 psychologue clinicienne spécialisée en victimologie titulaire d'un Master II en psychologie clinique et psychopathologie et suivant régulièrement des formations auprès de l'INAVEM et du CNIDFF (0,5 ETP) et 1 poste de Direction assurant la coordination de l'action d'aide aux victimes, assistant aux réunions partenariales et rédigeant les bilans (0,3 ETP).

Partenaires

Les partenaires institutionnels sont le Ministère de la Justice, les communes et les communautés d'agglomération du département, le service des droits des femmes et à l'égalité, le Conseil Général des Yvelines.

Les services opérationnels sont les Points d'Accès au Droit, les Maisons de la Justice et du Droit, les Relais d'Accès au Droit, les Mairies, les Territoires et Secteurs d'Action Sociale, les associations, les services de police et de gendarmerie du département des Yvelines.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Nombre : environ 2200 victimes d'infractions pénales.

Répartition femme/homme : 75% de femmes.

Ces victimes sont de tous âges, toutes nationalités, toutes catégories socioprofessionnelles, toutes situations familiales. Environ 65 % de ces dernières résident en zone CUCS.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	600,00	0,40%	Crédits politique de la ville EC	40 000,00	26,74%
Services externes (documentation, ...)	2 000,00	1,34%	Droit des femmes EC	4 850,00	3,24%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et telecom, ...)	4 000,00	2,67%	FIPD EC	10 250,00	6,85%
FRAIS DE PERSONNEL	143 000,00	95,59%	Justice ATT	32 000,00	21,39%
Total	149 600,00	100,00%	Région EC	19 000,00	12,70%
			Département EC	11 000,00	7,35%
			EPCI EC	4 000,00	2,67%
			COMMUNE EC	28 500,00	19,05%
			Total	149 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 200,00 €
2015	3 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Egalité femmes-hommes	9 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	39 000,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	8 900,00 €
2012	Soutien à la prévention	1 500,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	1 500,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	7 123,80 €
	Montant total	137 023,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003937
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - PERMANENCES D'AIDES AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES PAR L'INFORMATION JURIDIQUE ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	471 019,00 €	2,76 %	13 000,00 €
Montant Total de la subvention			13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 1 PLACE DES ARTS
95022 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Armel GHAITH, Présidente

Objet : Mettre en place à la disposition des femmes et du public en général, par tous moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines pour exercer leurs droits ; faire remonter vers les pouvoirs publics les informations recueillies auprès du public ; animer et développer un Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes.

Date de publication au JO : 2 janvier 1983

N° SIRET : 33102507200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Permanences d'aides aux victimes d'infractions pénales par l'information juridique et le soutien psychologique sur l'ensemble du département du Val-d'Oise"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Développer et renforcer le dispositif d'aide aux victimes existant sur le Val-d'Oise pour la prise en compte, le soutien et l'aide aux victimes. L'intervention de l'association au plus près des victimes permet d'évaluer la complexité de ses attentes, de dégager les priorités, de l'informer sur ses droits, de l'accompagner tout au long de la procédure judiciaire, d'expliquer et de donner du sens à son action mais aussi à celle des professionnels. L'association est adhérente des unions régionales des CIDFF et de INAVEM.

Description :

Les permanences sont assurées tous les jours afin de proposer une aide psychologique en complément de l'aide juridique. Elles sont situées au sein des Maisons de Justice et du Droit, des Unités d'accueil des victimes, du Tribunal de Grande Instance, de l'agence civile de Gonesse, des Points d'Accès au Droit, des centres sociaux du département, de la mission locale de Cergy et au siège de l'association. Ces permanences représentent 26 000 heures annuelles d'ouverture au public.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

8 juristes, 1 psychologue, 2 accueillantes, 1 secrétaire, 1 directrice-adjointe et 1 directeur.

Partenaires :

Cour d'Appel de Versailles, Ministère du Droit des femmes, collectivités locales et villes du Val-d'Oise, MJD, centres sociaux, commissariats de Police, gendarmerie, Unités médico-judiciaires, structures associatives d'insertion.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires sont des victimes provenant de l'ensemble du département du Val-d'Oise et notamment des quartiers prioritaires.

Pour 2013, l'estimation est de 13 à 14 000 personnes accueillies au total sur les permanences, dont environ 65% de femmes et 12% pour les moins de 26 ans.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires divers pour 511 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 21 371 €.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et entretien et fournitures d'activités)	4 340,00	0,88%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	14 280,00	2,90%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	32 620,00	6,62%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	511,00	0,10%
impôts et taxes liés à l'action	26 000,00	5,27%
FRAIS DE PERSONNEL	388 666,00	78,85%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700,00	0,14%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 413,00	0,90%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	21 371,00	4,34%
Total	492 901,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	13 000,00	2,64%
CUCS - FIPD	112 398,00	22,80%
Droit des femmes (EC)	15 802,00	3,21%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA) EC	4 824,00	0,98%
Ministère de la Justice (EC)	89 201,00	18,10%
Département 95 (EC)	95 067,00	19,29%
EPCI 95 (EC)	34 061,00	6,91%
Villes du 95 (EC)	101 494,00	20,59%
Organismes privés (EC)	27 054,00	5,49%
Total	492 901,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 400,00 €
2015	2 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	15 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003941
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - TRAVAIL EN RESEAU AUTOUR DE L'ENFANT VICTIME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	94 200,00 €	21,23 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTITUT DE VICTIMOLOGIE
 Adresse administrative : 131 RUE DE SAUSSURE
75017 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Gérard LOPEZ, Président

Objet : Assurer la prise en charge et les soins à toute victime d'évènement traumatique ; développer le travail en réseau et la recherche dans ce domaine.

Date de publication au JO : 30 novembre 1994

N° SIRET : 41158475800022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales "Travailler en réseau autour de l'enfant victime"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Mettre en œuvre un travail en réseau des professionnels qui prennent en charge les enfants victimes de violence conjugales ;

- organiser la reconnaissance et la prise en charge d'un temps spécifique alloué aux psychologues en dehors de la prise en charge thérapeutique. Ce temps est consacré à la bonne circulation des informations entre les intervenants en charge de ces enfants.

Description :

Le centre prend en charge annuellement 120 à 140 enfants, dont 50 à 60% d'entre eux ont subi, et parfois subissent encore, des violences conjugales. Le suivi pour un enfant maltraité est d'une quarantaine de séances dans l'année. A ces séances, l'association à travers cette action, propose d'ajouter un temps de travail en réseau.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 psychologues cliniciennes spécialisées dans les soins aux enfants ayant vécu un ou plusieurs événements traumatiques, pour 3150 heures annuelles.

Partenaires :

Aide Sociale à l'Enfance, Aide départementale Enfants et Famille, Observatoire Régional des Violences Faites aux Femmes de la Seine-Saint-Denis. CRIP, MDS, Maison départementale de solidarité placements d'urgence (foyers), placements familiaux (centre d'hébergement), foyers de longue durée.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

120 enfants originaires d'Île-de-France (34% pour Paris, 35% pour le 93, 15% pour le 92 et 16% pour les autres départements). 66% de filles et 33% de garçons entre 2 et 18 ans.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	2 500,00	2,65%
Services externes (location)	4 600,00	4,88%
Autres services externes (frais postaux et de telecommunication)	800,00	0,85%
impôts et taxes liés à l'action	1 000,00	1,06%
FRAIS DE PERSONNEL	85 300,00	90,55%
Total	94 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	21,23%
Participation des usagers (remboursement CPAM)	71 500,00	75,90%
Observatoire des violences faites aux femmes 93 (EC)	2 700,00	2,87%
Total	94 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €
2015	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique	7 896,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
	Montant total	47 896,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003983
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - AIDE JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	6 300,00 €	47,62 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L HEBERGEMENT DIFFERENT L HED
 Adresse administrative : 155 A RUE PELLEPORT
75020 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur ROMAIN GUILLONNET, Président

Objet : Accompagnement et assistance de toute personne française ou étrangère en vue de son insertion, ainsi que d'œuvrer pour une meilleure cohésion sociale.

Date de publication au JO : 18 mai 2002

N° SIRET : 50267460900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Aide juridique et psychologique aux victimes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Redonner confiance aux victimes,
- aider à comprendre les procédures et les institutions en présence,
- appréhender les dossiers,

- orienter et favoriser l'accès à l'aide juridictionnelle,
- soutenir psychologiquement les victimes,
- suivre et évaluer pendant et après les procédures ("reconstruction du moi", "valorisation de soi-même"),
- contribuer au lien social, dans le cadre de familles ou personnes isolées,
- accompagner de façon personnalisée tout au long de la procédure.

Description :

Les actions d'aides aux victimes se déroulent à partir de permanences hebdomadaires présentes, et des rendez-vous ponctuels individualisés et personnalisés. Les suivis et accompagnements peuvent s'opérer par des échanges avec les usagers par téléphone (conversation) et smartphone (SMS) ainsi que par courriels.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

20 bénévoles, 4 stagiaires juristes / an et 2 traductrices, 5 avocats, 2 psychologues diplômés,- 2 fonctionnaires d'encadrement, 4 juristes diplômés, pour environ 5 200h annuelles.

Partenaires :

Tribunal pour Enfants de Paris (25ème chambre TGI de Paris), Tribunal de Créteil pour Enfants, Association des commerçants Bellevillois, Association des commerçants du Hameau de Belleville, la PJJ.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Habitants et leurs familles, travailleurs du quartier du Bas-Belleville et de l'ensemble du 20ème, du 11ème Nord-Est, du 10ème Nord-Ouest, du 19ème Sud-Est de Paris, et d'Île-de-France.

En 2013, outre toutes les actions d'information, renseignements et orientations, 30 dossiers contentieux ont été traités : accompagnement d'étrangers adultes, de mineurs isolés français ou étrangers, de sans-abris, mais aussi de mineurs isolés étrangers,...

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 2 346 €.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien, d'activités)	1 200,00	13,88%
Services externes (assurance, location, documentation)	1 700,00	19,66%
Autres services externes (déplacement, frais postaux et de télécommunication, publicité)	900,00	10,41%
FRAIS DE PERSONNEL	2 500,00	28,92%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	2 346,00	27,13%
Total	8 646,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 000,00	34,70%
Produits des services et ventes diverses	1 000,00	11,57%
Ville de Paris (EC)	1 100,00	12,72%
Dons cotisations (ATT)	1 200,00	13,88%
Contributions volontaires en nature	2 346,00	27,13%
Total	8 646,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	3 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	3 500,00 €
	Montant total	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004039
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - CONSULTATIONS SPECIALISEES D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES ET CONJUGALES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	74 700,00 €	13,39 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE

Adresse administrative : 11 RUE TRONCHET
75008 PARIS 08

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Roland COUTANCEAU, Président

Objet : Etude et réalisation des mesures propres à favoriser la prophylaxie des troubles mentaux, à améliorer les conditions de leur traitement, à développer la santé mentale dans le domaine de l'activité individuelle, scolaire, professionnelle et sociale et, de façon générale, à contribuer à l'établissement d'un niveau de santé mentale aussi élevé que possible par l'éducation sanitaire, la formation, l'information et la recherche.

Date de publication au JO : 27 janvier 1921

N° SIRET : 78436122200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Consultations spécialisées d'aide aux victimes de violences familiales et conjugales"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Prise en charge des victimes de violences conjugales et familiales,
- Entretiens avec les enfants témoins de ces violences,
- Prise en charge du conjoint violent dans un but de prévention de la récidive.
- Evaluation pluridisciplinaire psychologique/psychiatrique/criminologique permettant de préciser la personnalité.

Description :

Groupes de paroles : les thématiques privilégiées tournent autour de l'égoïsme, la tentation de l'emprise, le rapport à l'autrui, la perception des vécus émotionnels et leur maîtrise, ainsi que sur les images du mode relationnel en couple véhiculés par la culture.

Entretiens individuels : après évaluation, au cas par cas, le sujet est orienté vers un suivi individuel, et/ou souvent de groupe, avec pour certains des entretiens en couple.

Evaluation de la victime : un entretien est proposé à la victime pour mieux comprendre et évaluer le fonctionnement du sujet violent au sein du couple.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

10 psychologues cliniciens, 4 bénévoles, 1 directrice, 1 comptable, 1 secrétaire.

Partenaires :

Parquet de Paris et Droit des Femmes, Préfecture de police (commissariats d'arrondissements), service sociaux, Mairie de Paris, FIPD, Cour d'Appel, Droits des femmes.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Victimes hommes et femmes de violences conjugales, auteurs de violences, couples.

En 2012, 490 personnes reçues dont 21 couples ; auteurs de violences conjugales : 224 hommes et 11 femmes ; victimes : 246 femmes et 9 hommes.

Prévisions 2013 en se référant à l'augmentation 2011/2012 (+22%) : 550 patients au minimum (de janvier à mai 2013 : 200 patients reçus dont 55 nouveaux et 15 groupes de paroles).

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les dotations aux amortissements et provisions pour 3 800 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	2 050,00	2,61%
SERVICES EXTERNES (location, entretien réparation, assurance, documentation)	5 450,00	6,94%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	6 600,00	8,41%
impôts et taxes liés à l'action	3 500,00	4,46%
FRAIS DE PERSONNEL	57 100,00	72,74%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	3 800,00	4,84%
Total	78 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	12,74%
Produits des services et ventes directes	16 000,00	20,38%
Droit des femmes (EC)	5 000,00	6,37%
FIPD 75 (EC)	20 000,00	25,48%
Cour d'appel de Paris (ATT)	15 000,00	19,11%
Ville de Paris (EC)	10 000,00	12,74%
Dons cotisations (EC)	2 500,00	3,18%
Total	78 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	28 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	3 500,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	9 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	3 500,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
	Montant total	77 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004053
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - ACCUEIL ET ORIENTATION DES VICTIMES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	398 408,00 €	17,57 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AVIMEJ AIDE AUX VICTIMES ET
MEDIATION JUDICIAIRE

Adresse administrative : 19 RUE DU GENERAL LECLERC
77100 MEAUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Claude MICHEL, Président

Objet : Aide aux victimes et Aide à l'accès au Droit.

Date de publication au JO : 18 décembre 1996

N° SIRET : 41160098400024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " Accueil et orientation des victimes "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Assurer écoute, information et accompagnement auprès des personnes victime d'une infraction pénale par une prise en charge professionnelle et de qualité au plus près de l'acte délinquant et tout au long de la procédure judiciaire voire au-delà dans le cadre de l'indemnisation de la victime.

Description :

Tenues de permanences avec entretiens gratuits et confidentiels au sein de l'unité médico-judiciaire, des tribunaux de grande instance, de toutes les antennes de justice du département (MJD et PAD), et de plus de 30 antennes en communes et communautés de communes.

Au sein des permanences, la reconnaissance légitime de la victime passe plus précisément par une information et une aide gratuite dans la mise en oeuvre de ses droits procéduraux et au delà par un accompagnement psychologique et social, dans des lieux d'accueil adaptés. L'AVIMEJ reprend les activités de l'AAVIP et de l'AAVIM. La subvention 2013 cumule donc les besoins des 3 structures historiques.

Les dispositifs mis en place pour aider les victimes sont :

- le développement des antennes sur le Nord du Département de Seine-et-Marne.
- le relais avec le Parquet (service de traitement direct) dans le cadre des comparutions immédiates et des déferrements CRPC.
- la victime est prévenue par les juristes de l'association des démarches à effectuer pour la mise en oeuvre de ses droits (déroulement de la procédure).
- les permanences journalières au Centre Hospitalier de Lagny-sur-Marne (juristes et psychologues).

Le médecin effectue l'expertise médico-légale puis oriente la victime vers la juriste d'Avimej qui l'informe sur le plan juridique ou qui l'oriente vers la psychologue, en vue de soutiens et entretiens psychologiques.

Moyens mis en oeuvre :

L'équipe de professionnels salariés dédiée à l'action d'aide aux victimes est composée de 6 juristes ayant une formation BAC+4 à BAC+5, ayant entre 5 et 10 années d'expérience et 3 psychologues ayant une formation BAC+5, ayant entre 5 et 10 années d'expérience. Temps investis : 6,2 ETP annuel soit 11284 heures annuelles environ.

Partenaires :

la Préfecture de Seine-et-Marne (FIPD), le Conseil Général, les Communes et Communautés, le Ministère de la Justice et les autorités judiciaires des 3 Tribunaux de Grande Instance du département.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Toute personne s'estimant victimes d'une infraction pénale, quel que soit son âge et son sexe (victime directe, indirecte/ homme, femme/mineur victime/senior). L'AVIMEJ reçoit entre 3000 et 3500 victimes chaque année.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 305 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 1 952 €.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-élec, ...)	4 412,00	1,10%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	22 508,00	5,62%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux, ...)	55 305,00	13,80%
SERVICES BANCAIRES	305,00	0,08%
Impôts et taxes	11 627,00	2,90%
FRAIS DE PERSONNEL	302 723,00	75,56%
CHarges exceptionnelles	1 833,00	0,46%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 952,00	0,49%
Total	400 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	30 500,00	7,61%
FIPD EC	55 000,00	13,73%
Ministère de la Justice ATT	176 165,00	43,97%
Région EC	70 000,00	17,47%
Département EC	14 000,00	3,49%
COMMUNES	55 000,00	13,73%
Total	400 665,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	56 000,00 €
2015	14 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	45 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	12 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	17 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	70 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	15 000,00 €
	Montant total	244 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004089
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - REPRISE DES RELATIONS PLUS APAISEES ET SECURISEES ENFANTS-PARENTS DANS UN CADRE RESPECTE PAR TOUS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	136 044,00 €	22,05 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AADEF MEDIATION ENFANCE FAMILLE

Adresse administrative : 4 RUE PAUL ELUARD
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Daniel REMOND, Président

Objet : Aider et informer toute personne, enfant ou adulte, confrontée à des difficultés familiales, notamment par des actions de médiation, d'aide au maintien des relations enfants-parents séparés, d'information, de formation et de conseils plus spécifiques se référant à la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Date de publication au JO : 9 mars 1988

N° SIRET : 35361581800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles

Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales "Reprise des relations plus apaisées et sécurisées enfants-parents dans un cadre respecté par tous"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Organiser des visites enfants-parents en espace de rencontres, lorsque le Juge aux Affaires Familiales (JAF) prononce des droits de visite organisés au profit de l'un des deux parents ;
- éviter que la rupture entre l'enfant et son parent ne perdure ou ne devienne définitive ;
- permettre à des grands-parents de venir voir leurs petits-enfants, alors qu'un ou les deux parents y sont opposés (décision de justice).

Description :

Aadef Médiation s'appuie sur son savoir faire depuis presque 24 ans en Seine-Saint-Denis et sa méthode de remise en relations des parents et des enfants séparés, pour utiliser une technique d'appréhension originale des conflits présents en espaces de rencontres. Les référents-familiaux travaillent ainsi à l'apaisement des conflits ou à son éloignement de la situation de rencontre enfants-parents et au rétablissement de la communication :

- écoute de la souffrance liée à la séparation,
- mise au point d'un calendrier de rencontres enfants-parents,
- visites effectuées entièrement sous surveillance si nécessaire.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

9 référents- familiaux (formation DEMF et/ou thérapeutes familiaux et/ou travailleurs sociaux et/ou psychologues), 1 chef de service, 1 responsable administratif, 1 secrétaire.

Partenaires :

Juridiction de Bobigny (Juges aux Affaires Familiales et Juges des Enfants), travailleurs sociaux, avocats,...Ministère de la justice, CDAD, CAF de la Seine St Denis.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Tout le département de la Seine-Saint-Denis. Les enfants et leurs parents, les grands parents et petits enfants : entre 250 et 300 familles par an sont accompagnées chaque année. 1200 rencontres enfants / parents sont organisées (avec ou sans sortie selon le degré de danger évalué par les professionnels).

En 2013, 200 familles aidées dans l'organisation de rencontres enfants-parents :

1306 rencontres dont 1119 ont été réalisées (de 1h30 à 4h intra-muros ou 4 à 6h/7h avec sortie).

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :

- les services bancaires pour 258 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions pour 698 €.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Fournitures, eau-gaz-électricité, alimentation, fournitures administratives ou d'entretien,...)	1 148,00	0,84%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	5 519,00	4,03%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	5 036,00	3,68%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	258,00	0,19%
Impôts et taxes liés au projet	8 360,00	6,10%
Frais de personnel	115 981,00	84,66%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépenses non éligibles)	698,00	0,51%
Total	137 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	30 000,00	21,90%
Participation des usagers	5 000,00	3,65%
Justice et CDAD (EC)	50 000,00	36,50%
CAF 93 (EC)	52 000,00	37,96%
Total	137 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	24 000,00 €
2015	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	25 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	30 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	23 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	23 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	30 000,00 €
	Montant total	184 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004106
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TEMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	23 640,00 €	29,61 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE RELAIS DE SENART
 Adresse administrative : 27 RUE DE L'ETANG
 77240 VERT-SAINT-DENIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Sylvain ROBIN, Président

Objet : Aider les personnes en difficulté, en particulier les femmes et leur famille, notamment dans le cadre des violences conjugales, par la gestion d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, d'un dispositif d'accueil et d'hébergement en urgence, et par toute action favorisant l'accès aux droits des personnes en matière d'insertion sociale, de logement et de santé.

Date de publication au JO : 25 septembre 1985

N° SIRET : 43195648100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales " accompagnement des enfants victimes de violence conjugale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Permettre à l'enfant de :

- sortir de l'isolement
- libérer la parole (rompre la loi du silence)
- entendre
- se déculpabiliser
- identifier et repérer les émotions pour se protéger et se mettre en sécurité

En collectif, ces objectifs sont complétés par :

- se reconnaître parmi les autres et se différencier
- créer une solidarité
- élaborer collectivement les soutiens et les ressources

Description :

Les enfants sont accueillis, sur rendez-vous, dans les locaux du Relais de Sénart, qui dispose de lieux adaptés et équipés pour cette action. En cas d'impossibilité, les rendez-vous peuvent se faire dans un autre lieu, sécurisé, sécurisant et approprié à ce type de prise en charge.

Les prises en charge sont individuelles et collectives.

Prise en charge :

- individuelle : les enfants sont reçus sur rdv en entretien par un binôme éducatif, avec orientation si nécessaire vers la psychologue du Relais de Sénart (ou en externe)
- collective : des ateliers collectifs sont proposés, organisés et adaptés en fonction des âges à raison d'un atelier de 1h30 par semaine sur 6 semaines.

La prise en charge permet aussi de :

- déclencher une évaluation du traumatisme chez l'enfant
- accompagner la mère vers la déculpabilisation
- faciliter une prise en charge psycho-éducative de l'enfant
- permettre à une évaluation rapide à destination des autorités judiciaires

Si elles le souhaitent, en parallèle, les mères des enfants sont également accompagnées dans le cadre des dispositifs d'accompagnement déjà mis en place au Relais de Sénart.

Moyens mis en œuvre :

- personnel éducatif (assistante sociale, éducatrice spécialisée, technicienne d'intervention sociale et familiale et psychologue) : 422 heures (préparation, intervention, bilan)
- personnel administratif : 63 heures (préparation, intervention, bilan)
- personnel d'encadrement : 80 heures (préparation, intervention, bilan)

Partenaires :

- Le SAN de Sénart, le Tribunal de Melun, la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

Ce sont les enfants âgés de 3 à 18 ans, qui ont été exposés à la violence conjugale. (témoins directs ou indirects) orientés par le Commissariat et/ou le Parquet vers le Relais de Sénart.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers et crédits bancaires divers pour 360 €

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, ...)	624,00	2,60%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	1 296,00	5,40%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et télécom, ...)	2 768,00	11,53%
SERVICES BANCAIRES	360,00	1,50%
Impôts et taxes	1 475,00	6,15%
FRAIS DE PERSONNEL	17 206,00	71,69%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	271,00	1,13%
Total	24 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FIPD EC	10 000,00	41,67%
Région EC	7 000,00	29,17%
Intercommunalité EC	7 000,00	29,17%
Total	24 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	15 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	17 460,50 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €

2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	4 755,00 €
	Montant total	145 215,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004118
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - SERVICE D'AIDE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	48 356,00 €	14,48 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 77 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES LOGNES

Adresse administrative : 2 BIS RUE DU PARC
77185 LOGNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine LANDRY, Présidente

Objet : Favoriser l'accès aux droits du public, des femmes en particulier, par l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Date de publication au JO : 13 février 1983

N° SIRET : 33029636900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Service d'aide aux femmes victimes de violences"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

Le service d'aide aux femmes victimes de violences et de discriminations (SAFV) informe et accompagne

les femmes victimes de violences conjugales, intra-familiales, violences dans l'espace public et au travail. Par cette action, il s'agit de :

- favoriser le parcours des femmes victimes en leur offrant un accueil, une écoute, une information, en leur permettant d'engager les démarches les plus appropriées et le plus en amont possible, en leur proposant un suivi dans le cas d'une ordonnance de protection du Juge des affaires familiales, et un appui adapté leur permettant d'engager les démarches les plus appropriées.
- prévenir et sensibiliser pour agir contre les violences faites aux femmes.

Description :

L'action du CDIFF comprend :

- 5 permanences juridiques « femmes victimes de violences – hors travail », dont 2 dans des commissariats, assurées par des juristes spécialisés. Les permanences dans les commissariats seront également l'occasion de sensibiliser les professionnels et de les appuyer quand ils reçoivent les femmes victimes de violences.
- 2 permanences juridiques " droit du travail "
 - la lutte contre les violences et les discriminations assurée par une juriste spécialisée : elle assure une aide et un suivi pour certaines démarches (vis-à-vis du médecin du travail, de l'inspection du travail de la sécurité sociale, des ASSEDIC), la rédaction de certains courriers et de dossiers d'aide juridictionnelle. Elle travaille en partenariat avec les inspections du travail pour un meilleur suivi des femmes victimes. Enfin, elle recherche une complémentarité avec les associations d'aide aux victimes et l'AVFT.
- 3 permanences psychologiques « services d'aide aux femmes victimes » : la psychologue établit un lien entre le traumatisme subi et l'aspect juridique des choses, elle fait en sorte que les victimes puissent « mettre du sens face aux épreuves subies ».
- 4 rencontres dans le cadre des comités de veille violences conjugales et 6 ateliers de sensibilisation formation auprès des professionnels.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants : 1 juriste référente "violences" pour 360h ; 1 juriste spécialisée aide aux victimes et droit de la famille pour 280h ; 1 juriste référente "droit du travail" pour 320h ; 1 psychologue clinique pour 520h ; 1 directrice pour 72h ; 1 assistante appui logistique pour 64h.

Partenaires :

FIPD- DDCS – Droits des femmes et de l'égalité - ARS, CAF, CDAD, le Conseil Général de Seine et Marne, Commission départemental de prévention de la délinquance, CNIDFF

Les communes, Intercommunalités, les MJD, PAD,

TGI, les Maisons départementales de la solidarité, Antennes CAF, les commissariats.

Les comités de veille locaux violences conjugales du CIDFF 77 qui regroupent des acteurs et actrices, dont des magistrats, avocats, police gendarmerie, travailleurs sociaux, professionnels de l'éducation nationale, de la santé, dont médecins...

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

240 informations individuelles, 90 femmes suivies, 60 personnes sensibilisées. Âge : 10% moins de 26 ans, 25 % de 26 à 35 ans, 30% 35 à 45 ans, 20% de 45 à 55 ans.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	16,00	0,03%	Produits des services EC	800,00	1,65%
Services exrternes (assurance, documentation, ...)	238,00	0,49%	Etat - Droit des femmes ATT	8 200,00	16,96%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, frais postaux et telecom, ...)	546,00	1,13%	FIPD EC	12 300,00	25,44%
Impôts et taxes	2 795,00	5,78%	ARS EC	6 200,00	12,82%
FRAIS DE PERSONNEL	44 761,00	92,57%	Région EC	7 000,00	14,48%
Total	48 356,00	100,00%	Communes EC	6 800,00	14,06%
			CAF EC	2 856,00	5,91%
			CDAD EC	4 200,00	8,69%
			Total	48 356,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	6 500,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 500,00 €
2011	Egalité femmes-hommes	8 530,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	14 500,00 €
2012	Soutien à la prévention	11 200,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	6 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	7 500,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	13 694,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	5 000,00 €
	Montant total	89 424,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004175
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	29 490,00 €	23,74 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF CENTRE D'INFORMATION DROITS FEMMES FAMILLES 92 BOULOGNE-BILLANCOURT

Adresse administrative : 5 RUE DES QUATRE CHEMINEES
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Daniel LAMAR, Président

Objet : Le CIDFF 92 Boulogne-Billancourt a pour mission de favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en partenariat avec les organismes compétents.

Date de publication au JO : 1 février 1973

N° SIRET : 31533229600039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes "Prise en charge des victimes de violences conjugales "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :

- Offrir un accompagnement global dans les démarches judiciaires, médicales, sociales et

professionnelles grâce au travail en réseau avec les différents partenaires ;

- identifier, animer, sensibiliser et contribuer à la formation du réseau de professionnels partenaires de l'association ;
- favoriser la prise en compte de la relation parents-enfants dans un contexte de violences conjugales, en proposant un accompagnement spécifique avec les psychologues du service de soutien à la fonction parentale.

Description :

- Accueil des victimes sur l'ensemble des permanences d'information de la structure ;
- Orientation vers les 2 permanences hebdomadaires pour le suivi ;
- Prise en charge par les psychologues du service de soutien à la parentalité possible sur l'ensemble des points d'accueil (Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches).

Moyens mis en œuvre :

Intervenants :

4 juristes avec une formation continue sur les violences conjugales (Réseau des CIDFF et formations externes) interviennent durant 1606 heures et 2 psychologues durant 210 heures.

1 assistante administrative pour 21 heures, 1 directrice pour 52 heures.

Partenaires :

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) des communes partenaires (GPSO ou Coeur de Seine), Maison du Droit de Boulogne-Billancourt (avocats, conciliateurs, juristes de l'Adil, écrivain public, défenseur des Droits), comité de pilotage violences de la ville de Boulogne-Billancourt, centre Sociaux, CCAS et CVS des différentes communes, associations de Boulogne-Billancourt, Chaville, Châtenay-Malabry, Meudon, Garches, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Maison de la Famille de Sèvres, Espace Parent-enfants d'Issy-les-Moulineaux.

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

900 à 1000 personnes, dont 90% de femmes de 26 à 45 ans ; 50 à 80 dossiers suivis. Les bénéficiaires de l'action proviennent de Boulogne-Billancourt, Meudon-la-Forêt, Chaville, Châtenay-Malabry, Garches, Issy-les-Moulineaux et Sèvres, et de Paris ou des Yvelines.

En 2012, 1159 personnes ont été reçues, dont 98% des femmes, 40 dossiers ont été ouverts, 53% des personnes sont en couple, 80% ont des enfants.

En 2013, 650 demandes traitées et 40 nouveaux dossiers de suivi ont été ouverts dont 100% de femmes qui pour 69% ont des enfants.

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 197 €.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives et d'entretien)	190,00	0,64%
Services externes (documentation)	476,00	1,60%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, autres)	1 785,00	6,01%
FRAIS DE PERSONNEL	27 039,00	91,08%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	197,00	0,66%
Total	29 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région EC	7 000,00	23,58%
PRESTATIONS DE SERVICES	2 000,00	6,74%
Villes de Boulogne-Billancourt, Meudon, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Châtenay-Malabry EC	20 687,00	69,68%
Total	29 687,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	21 030,00 €
2011	Egalité femmes-hommes	5 920,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	8 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
	Montant total	85 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004189
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TEMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES ET SOUTIEN A LA PARENTALITE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	24 058,00 €	49,88 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ESCALE
 Adresse administrative : 48 AVENUE GABRIEL PERI
 92230 GENNEVILLIERS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Hélène GALLET, Présidente

Objet : Créer un lieu d'accueil et d'écoute, et des lieux d'hébergement ou de logement, notamment un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour des femmes en difficulté, notamment les femmes victimes de violences conjugales.

Date de publication au JO : 15 septembre 1993

N° SIRET : 39257319200037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action de prise en charge des enfants témoins ou victimes de violences familiales " prise en charge des enfants exposés aux violences et soutien à la parentalité des femmes victimes de violences conjugales "

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- soutenir les femmes victimes de violences conjugales dans leur parentalité et leurs relations avec des enfants exposé aux violences et traumatisés, dont les comportements peuvent mettre en difficultés les femmes dans l'exercice de leur parentalité.

- Améliorer la prise en compte des enfants victimes de violences directes ou indirectes

Objectifs stratégiques :

- mettre en place des activités spécifiques pour les femmes et les enfants témoins ou victimes des violences conjugales subies par leur mère.

Objectifs secondaires :

- prévenir les troubles consécutifs à l'exposition aux violences
- soutenir et accompagner les enfants dans l'expression des éprouvés
- replacer l'enfant à sa place d'enfant
- aider à la parentalité
- Améliorer l'accueil des enfants

Objectifs opérationnels :

- stabiliser l'accueil enfants durant l'accueil des mères à l'Escale (5 accueils/semaine durant les permanences hors hébergement)
- organiser 1 atelier parentalité par mois pour les femmes hébergées
- animer 6 groupes de parole pour les enfants et en parallèle 6 groupes pour les mères victimes de violences conjugales

Description :

- Accueil des enfants lors des permanences sans hébergement

Lors des entretiens sans et sur rendez-vous pour les femmes victimes de violences, les enfants ne sont plus reçus avec leur mère. Une chargée d'accueil reçoit les enfants dans un cadre ludique et observe les enfants durant leurs jeux.

- préparation à la séparation
- mise en confiance, écoute, verbalisation

L'enfant a pu être mis au centre de situations de non-dit, engendrant des émotions très diverses et qui n'ont pu être ni reconnues ni formulées, il est essentiel d'aider l'enfant à connaître et exprimer ses émotions.

- observation et soutien

L'accueillante s'intéresse principalement à l'enfant, son parcours, ses difficultés. C'est aussi l'occasion d'échanges avec les mères, où il est possible de manifester son intérêt et son souci pour l'enfant, et mettre en valeur une qualité de l'enfant, ou de la relation mère-enfant.

- Atelier mensuel de parentalité pour les femmes hébergées

Séance de deux heures tous les mois sauf durant l'été.

Chaque séance est co-animée par une intervenante extérieure (puéricultrice et formatrice de l'association Pickler Lockzi) et une ou deux salariées de l'Escale (conseillère en économie sociale et familiale ou assistante sociale). Cela permet une prise de notes, ainsi qu'une mise en lien avec le vécu individuel des femmes. Une garderie est organisée.

- Groupes de paroles des mères et groupes d'enfants

6 séances avec 2 groupes différents à chaque fois, 1 animé par 2 professionnel-le-s pour les mères et 1 animé par 2 autres personnes référentes pour les enfants. Il s'agit de : soutenir les mères dans leurs capacités parentales devant les difficultés qui s'annonçaient et afin d'être rassurées par rapport aux remaniements psychiques qu'allaient vivre les enfants; Réorganiser les processus identificatoires car les enfants sont dans une confusion générationnelle et occupent une place de parent. Ils ne savent pas non plus repérer qui est la victime et qui est l'agresseur.

Moyens mis en œuvre :

Intervenants

- une animatrice pour un 0,50 ETP pour l'accueil enfants
- 2 psychologues et 3 travailleuses sociales pour 6 séances X 4 heures
- 2 journées de préparation bilan avec 1 intervenant extérieur
- 1 ou 2 travailleuses sociales de l'Escale
- 1 intervenante extérieure (bénévolat)

Partenaires

L'Association Pickler Lockzi, le 115 (pour les femmes suivies en urgence et participantes de l'atelier cuisine), les CMPP, les services du Conseil Généram (PMI, ASE)

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

familles du nord du département des hauts de seine.

directs: 100 enfants mineurs non hébergés (accueil enfants)

15 enfants mineurs hébergés, 7 femmes victimes de violences hébergées principalement de 25 à 50 ans, (groupes de parole enfants et groupe de paroles mères).

80 femmes hébergées (10 ateliers de parentalité), certaines pouvant assister plusieurs fois.

indirects : 100 enfants mineurs hébergés, 100 femmes hébergées et 400 familles suivies à l'accueil

professionnell-es sensibilisé-es : 30 intervenant-es de l'équipe de Escale et de l'association Pickler Lockzi

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	750,00	3,12%	Région EC	12 000,00	49,88%
Services externes (locations, ...)	100,00	0,42%	CAF EC	12 058,00	50,12%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	5 450,00	22,65%	Total	24 058,00	100,00%
Impôts et taxes	1 354,00	5,63%			
FRAIS DE PERSONNEL	16 404,00	68,19%			
Total	24 058,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 600,00 €
2015	2 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	6 780,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	12 709,50 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	23 516,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	17 700,00 €
2012	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	14 000,00 €
	Montant total	106 705,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX004904
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE AUX VICTIMES - AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	416 200,00 €	15,62 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-57-6574-157004-300
15700402- Action de prévention et de médiation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEDIAVIPP 91 - ASSO DEPARTEMENTALE DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES
 Adresse administrative : 9 RUE DES MAZIERES - TGI
91012 EVRY CEDEX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Françoise VOCANSON, Présidente

Objet : L'association a pour mission :
 - l'aide aux victimes
 - des investigations dans le cadre judiciaire
 - la médiation pénale
 - la coordination et la formation d'équipes de médiateurs de l'association
 - la contribution à la paix sociale en concertation avec les professionnels de la justice, les élus et autres partenaires intéressés

Date de publication au JO : 15 novembre 1989

N° SIRET : 37995500800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
 Rapport Cadre : CR22-12 du 16/02/2012

Objet du projet : financement d'une action d'aide aux victimes " Aide aux victimes d'infractions pénales "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

- Agir dans les lieux de fréquentation des victimes : tribunaux, commissariats, communes
- Intervenir au plus près des faits dès le dépôt de plainte
- Assurer aux victimes une information de proximité et un accompagnement tout au long de la procédure, ainsi qu'un soutien psychologique et/ou social
- Assurer la prise en charge de publics spécifiques : mineurs victimes ou témoins de violences intrafamiliales, Femmes victimes de violences conjugales
- Prise en charge de publics spécifiques : les professionnels victimes dans l'exercice de leurs fonctions

Description :

- 1/ Accueil quotidien au Tribunal de grande instance d'Evry
- 2/ Accueil dans les 33 lieux de permanence (dont 28 en zone cucs/zus)
- 3/ Assistance de la victime dans le cadre des comparutions immédiates, préparation du dossier par l'association puis orientation vers l'avocat d'astreinte
- 4/ Soutien psychologique des victimes assuré par une équipe de psychologues cliniciens
- 5/ Prise en charge des professionnels victimes dans l'exercice de leurs fonctions
- 6/ Prise en charge des usagers des transports en commun lors de leurs déplacements dans le département
- 7/ Accompagnement des victimes de violences conjugales, notamment lorsque qu'une mesure d'éloignement du conjoint violent est prise par l'autorité judiciaire
- 8/ Accompagnement des victimes concernées par l'ouverture d'une information judiciaire
- 10/ Accompagnement spécifique le mercredi des mineurs victimes (psychologues et juriste présents) ou témoins de violences conjugales

Moyens mis en œuvre :

Les intervenants tous salariés de l'association :

- 4 juristes = 4 ETP
- 3 psychologues = 1,1 ETP
- 2 assistants sociaux = 2 ETP
- 1 directrice = 1 ETP

Les partenaires :

la cour d'appel de Paris, le TGI d'Evry, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie, la Préfecture, le Conseil général de l'Essonne.
33 communes de l'Essonne, le Barreau de l'Essonne, la Poste de l'Essonne, les sociétés de transport en commun de l'Essonne, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne

Intérêt régional :

Domaine d'intervention régionale correspondant aux critères du dispositif.

Public(s) cible(s) :

toute victime d'infraction pénale qu'elle ait ou non déposé plainte, majeure comme mineure soit environ 4900 personnes

Détail du calcul de la subvention :

Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes :
les frais financiers et crédits bancaires divers pour 200 €
les dotations aux amortissements et provisions pour 500 €

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-élec, fournitures,)	4 000,00	0,96%	Produits des services	73 035,00	17,52%
Services extérieurs (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	22 000,00	5,28%	ACSE EC	112 000,00	26,86%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécom, formations, ...)	44 400,00	10,65%	Cour d'appel de Paris EC	100 000,00	23,99%
SERVICES BANCAIRES	200,00	0,05%	Région EC	65 000,00	15,59%
Impôts et taxes	14 950,00	3,59%	Conseil Général EC	51 000,00	12,23%
CHARGES DE PERSONNEL	330 500,00	79,28%	Communes EC	3 500,00	0,84%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	350,00	0,08%	La poste de l'Essonne	4 500,00	1,08%
Dotations aux amortissements et provisions	500,00	0,12%	Autres produits de gestion courante	15,00	0,00%
Total	416 900,00	100,00%	Reprises sur amortissements et provisions	7 850,00	1,88%
			Total	416 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	52 000,00 €
2015	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	55 000,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	65 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	65 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	15 831,00 €
	Montant total	265 831,00 €